

✠ Commanderies par département ✠

Les commanderies de France triées par département

Département de la Charente-Maritime

Beauvais-sur-Matha (17)

Maison du Temple de Beauvais-sur-Matha

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Saint-Jean-d'Angély, Canton: Matha - 17



Localisation: Maison du Temple de Beauvais-sur-Matha

Plusieurs sources anciennes reproduisent un acte de Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, daté de la Pentecôte 1151, dont l'original aurait été perdu et qui serait la charte de fondation de la commanderie de Beauvais-sur-Matha. Par cet acte, Louis VII donne aux Templiers le château et la châtelainie de Beauvais (Bazeis) avec toutes les possessions et droits qui y sont attachés. Les limites de la châtelainie et tous les droits en dépendant sont minutieusement énumérés dans la donation faite solennellement, dans la cathédrale d'Angoulême, en présence d'Hugues de Payns, Maître du Temple, de Gérard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siège, de Geoffroi, archevêque de Bordeaux, de Gilbert, évêque de Poitiers, de Bernard, évêque de Saintes, d'Hugues de

Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, d'Aimery, vicomte de Châtellerault, et de divers autres seigneurs.

Beuvais-sur-Matha serait donc une fondation royale, parfaitement datée, cas d'exception lorsqu'on sait les difficultés constamment rencontrées pour déterminer les dates de création des maisons du Temple et de l'Hôpital. Une légère ombre au tableau cependant: ce bel ensemble, si séduisant, est un acte faux et même un faux grossier ainsi qu'Achille Luchaire l'a démontré sans peine: Louis VII ne pouvait se trouver en Aquitaine à la Pentecôte 1151 et, de plus, il ne semble pas qu'il ait jamais fait de séjour à Angoulême. Hugues de Payns était mort depuis 1136, Gérard II, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siège était mort, également en 1136 et, en 1151, l'évêque d'Angoulême était Hugues II; quant à Hugues de Lusignan, il ne pouvait être qualifié de comte de la Marche et d'Angoulême en 1151, sa lignée n'étant entrée en possession de la Marche et de l'Angoumois que plus tard. Les anachronismes contenus dans cet acte sont donc flagrants et démontrent qu'il ne peut s'agir que d'un faux fabriqué postérieurement par les Templiers, ou les Hospitaliers, probablement pour renforcer leurs droits sur la seigneurie de Beuvais-sur-Matha.



Localisation: Eglise de Beuvais-sur-Matha

Un inventaire de titres de la commanderie de Beuvais, rédigé au début du XVIIIe siècle, mentionne un vidimus de 1417 contenant la copie de dix donations faites par divers personnages aux Templiers, à Beuvais et dans les environs immédiats, entre 1151 et 1154. Les originaux de ces actes sont introuvables et le vidimus de 1417 lui-même a aujourd'hui disparu des archives du prieuré d'Aquitaine. Dom Mazet, bénédictin

du XVIIIe siècle, avait eu entre les mains ce vidimus et y avait notamment pris copie d'une des dix donations qu'il contenait. Il s'agit d'un acte de Guillaume de Mauzé, sénéchal de Poitou, donné à Acre le 28 septembre 1150 et confirmé par lui le 23 juin 1154. Pour remercier les Templiers de tous leurs bienfaits envers lui pendant son séjour en Terre Sainte, Guillaume de Mauzé, avant son retour en Occident, leur fait don de tout le territoire situé entre le vieux fossé de Beauvais, le chemin qui va de Cressé vers Breuillaud, le grand chemin de Beauvais à Fontaines et le grand chemin de Beauvais à Orfeuille, avec tous les droits en dépendant. Sommes-nous, cette fois, en présence de la donation qui a conduit à la fondation de la commanderie de Beauvais-sur-Matha ?

On pourrait le croire mais, là encore, un anachronisme vient détruire nos espérances: l'acte précise que le don est fait à Acre, entre les mains d'Eudes de Saint-Amand, Maître du Temple, or Eudes de Saint-Amand ne fut Maître que plus tard, de 1171 à 1179. Encore un faux, fabriqué postérieurement.

Qu'en était-il des neuf autres donations des années 1151-1152 analysées dans le vidimus de 1417 et dont les originaux sont introuvables ?

Etaient-elles également des faux ?

On ne saurait l'affirmer, encore qu'elles apparaissent un peu suspectes après ce que nous venons de voir. Il y a peut-être, toutefois, un indice à retenir dans tout cela: les années autour de 1150 pourraient bien correspondre réellement à la période de création de la commanderie dont le portail encore existant de l'église est datable de la seconde moitié du XIIe siècle.

Peu de sources sur Beauvais pour le XIIIe siècle. Son commandeur, frère Elie de [Ma]tirac ou [Au]tirac (preceptor de Baszesio), figure comme témoin dans un acte de 1231 concernant la commanderie templière des Epeaux.

En 1295, un bourgeois de Beauvais-sur-Matha, Guillaume de Le Court, fait dans son testament divers legs à la maison du Temple et à l'église paroissiale de Beauvais qui en dépend. Parmi les trois personnages qui ont authentifié de leurs sceaux ce testament figure frère Pierre de Tours, commandeur de Beauvais-sur Matha.

Dans le procès des Templiers, il est rapporté qu'en 1311 frère Jean de Tours, commandeur de Beauvais huit ans auparavant, était alors détenu en Touraine. On ne sait si, en dépit de la différence de prénom, il s'agit du commandeur cité en 1295 ou de son successeur. Interrogé par les commissaires pontificaux, le commandeur de Châteaubernard, frère Pierre Thibaud, déclara avoir été reçu dans l'ordre, vingt-trois ans

auparavant, dans une salle de la domus Templi de Banes, au diocèse de Saintes. Un autre frère, Arnaud Breion, mentionna sa réception, treize ans plus tôt, dans la chapelle de la maison du Temple de « Banes. » Malgré l'erreur du scribe, qui transcrit, à chaque fois, « Banes » par « Baves », il ne fait aucun doute qu'il est question ici de Beauvais-sur-Matha.

A partir du milieu du XIV^e siècle, après que Beauvais-sur-Matha fut passée entre les mains des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, la documentation devient plus abondante et permet d'étudier l'histoire de cette commanderie qui fut l'une des plus importantes de Saintonge.

Toujours précieuse, l'enquête pontificale de 1373 vient nous éclairer sur l'état de la commanderie en pleine guerre de Cent Ans. Beauvais-sur-Matha était une forteresse dont la défense coûtait fort cher à l'ordre depuis trente ans qu'elle se trouvait dans la zone frontière des hostilités. Le commandeur était un frère chevalier, âgé d'environ 70 ans, Robert de Saint-Riquier. Vivaient avec lui, à l'abri de la forteresse, six autres frères: un chevalier, un prêtre, un diacre et trois sergents, dont le plus jeune, âgé de 16 ans, se destinait à la prêtrise. Cinq donnés complétaient l'effectif de la commanderie: un prêtre et quatre laïcs dont trois sont qualifiés de laboureurs et un de fougier.

Comme sous les Templiers, l'église paroissiale de Beauvais-sur-Matha relevait de la commanderie. Cinq maisons dépendaient alors de la baillie de Beauvais-sur-Matha:

Le **Fouilloux**, Commune: La Chapelle - 16.

Maine-de-Boixe - 16.

Angoulême - 16.

Sallerit, commune de Lupsault - 16.

Bourcelaine, commune de Ranville-Breuillaud - 17.

Sur le plan économique, la situation n'était guère brillante. Avant les guerres, qui commencèrent en Aquitaine il y a environ trente ans, dit le texte, la commanderie et ses membres avaient un revenu annuel, en argent, de 250 livres qui était tombé à 20 livres. Si la guerre est considérée comme une cause de l'appauvrissement, les contemporains n'oublient pas de citer l'autre calamité du siècle qui a bouleversé la démographie et l'économie: la peste, à laquelle il est fait sans cesse référence dans le document. Avant les hostilités et les épidémies de peste (ante guerras et mortalitates), la dîme de toute la baillie se montait à 300 boisseaux de froment, 200 d'orge, 100 d'avoine, alors que désormais n'étaient recueillis chaque année que 100 boisseaux de froment, 100 d'orge

et plus rien en avoine. Les vignes exploitées en complant et la dîme du vin rapportaient autrefois 120 tonneaux de vin contre 8 en 1373. Les moulins, toujours ante guerras et mortalitates, procuraient annuellement 200 boisseaux de froment et 100 d'orge, revenu qui était tombé à 50 boisseaux de froment seulement.

Les maisons du Fouilloux, de Boixe et d'Angoulême, désertées depuis deux ans, ne fournissaient plus aucune ressource; la culture des terres des maisons de Sallerit et Bourcelaine qui produisait 50 boisseaux de froment, orge et avoine avait dû être abandonnée. Les revenus du four banal de Beauvais arrivaient encore à faire vivre les frères et le reste de la maisonnée pendant la moitié de l'année; la commanderie possédait enfin des bois et des prés qui lui permettaient de se suffire à elle-même en bois de chauffage et en foin pour les chevaux. Toutes ces informations révèlent une économie désorganisée permettant tout juste d'assurer la survie et la défense de la forteresse.

Comme dans toutes les périodes troublées, exactions et violences étaient monnaie courante et, en 1377, les Hospitaliers obtinrent de Charles V des lettres condamnant les excès et les brutalités exercées sur les sujets de la commanderie de Beauvais par le capitaine de Saint-Maixent et par d'autres seigneurs du Poitou qui prétendaient les contraindre à faire le guet dans leurs châteaux, ou à payer de fortes sommes pour s'en racheter, et à participer aux réparations de ces châteaux.

La paix revenue, les Hospitaliers de Beauvais-sur-Matha entreprirent de reconstruire leur économie. En 1452, ils obtinrent des lettres patentes de Charles VII établissant quatre foires annuelles à Beauvais, la première le jour de la saint Hilaire (13 janvier), la deuxième le jour de la mi-Carême, la troisième le jour de la Sainte Croix (3 mai) et la quatrième le jour de la translation de saint Eutrope (14 octobre).

D'autres lettres patentes, datées de 1460, rétablirent le marché qui se tenait autrefois à Beauvais chaque vendredi.

Il semble bien qu'à ce moment-là la commanderie de Châteaubernard et son membre d'Angles avaient déjà été rattachés à Beauvais-sur-Matha¹⁷. Vers 1475, le revenu annuel de Beauvais-sur-Matha s'élevait, charges déduites, à 172 écus, ce qui plaçait la commanderie au troisième rang des baillies d'Aunis et de Saintonge, après Bourgneuf (275 écus) et le Temple de La Rochelle (261 écus).

Les procès-verbaux de visites des XVIIe et XVIIIe siècles fournissent des informations

détaillées sur l'église, le château et les divers bâtiments de la commanderie.

En 1655, le commissaire note dans son procès-verbal que la nef de l'église, « fondée en l'honneur de l'Assumption de Notre-Dame », « est très grande, longue, haulte et spacieuse. » Au-dessus du grand autel, dans le chœur, on voyait « ung grand tableau de peinture sur toile enchâssé en bois où est représenté l'Assumption de Notre-Dame et la Coene. » Il y avait deux autres autels « ...l'autel du Rosaire, qui est renclos dans une petite chapelle à l'ung des costés de ladite église, du costé senestre, au-dessus duquel autel y a ung grand tableau sur toile peinte enchâssé en bois où est représenté le mystère du Rosaire... plus ung autre autel, entre le grand autel et ledit autel du Rosaire au dessus duquel y a ung grand tableau sur toile peinte, enchâssé en bois sur lequel est représenté une énigme de la fuite de Notre Seigneur en Egipte avec l'image de la Vierge et celuy de saint Joseph.... »

Le prieur d'Aquitaine, commandeur de Beauvais, frère Pierre Fouquerant de La Noue, venait de faire recouvrir l'église depuis la porte d'entrée jusqu'au milieu de la nef « laquelle estoit ruynée sans aucune couverture ni charpante comme nous ont dit ledit missire Pierre André [le vicaire perpétuel] et les habitans et qu'il y avoit plus de cent ans qu'elle estoit ainsi ruynée pour l'avoir ainsi tous-jours ouy dire à leurs predessesseurs et nous ont dit qu'à peine y pouvoit on dire et célébrer la sainte messe, particulièrement en temps impéteux, venteus et pluvieu. »

La voûte du bas du clocher avait été « nouvellement faicte accomoder par ledit seigneur grand-prieur en plusieurs endroits, qui est un très grand et hault clocher fait de pierres de taille dans lequel y a seulement une grosse cloche. Laquelle église est bien carelée et les vitraux d'icelle bien vitrez, que ledit sieur André et habitans nous ont dit aussy avoir esté fait faire par ledit seigneur grand-prieur et, par ses ordres, ladite église est parfaitement en bon état. » Tous ces travaux avaient coûté 903 livres 8 sous.

Le prieur d'Aquitaine venait également de faire clôturer la cour du château par de solides murailles dont le détail n'est pas sans intérêt « ...un grant pant et longer de muraille... qui prend à ung des couingt du pignon de ladite église, au costé de la grande porte d'icelle, rendant jusqu'au foumiou et four banal dudit Beauvais, lequel pant de murailles fait le devant de la cour dudit chasteau et closture d'icelle, laquelle muraille contient 45 brasses de long, et plus, et a 2 brasses de haulteur. Au milieu duquel longer de muraille est fait à neuf un très beau et grand portai fait en voutte, le tout de pierres de taille, et à costé d'iceluy est fait ung aultre portai moyen, aussi voutté, le tout de pierres de tailles avec un pillier marcif de pierre de taille entre lesdits deux portaux et entre ledit

grand portai et ladite église est faict dans ladite muraille ung demy rond de la haulteur de ladite muraille avec des cannonières pour deffandre lesdits portaux et la porte de l'église... [coût: 183 livres 5 sous]... Plus, ledit seigneur grand-prieur nous a fait voir un grand pant et longer de muraille qu'il a fait faire à neuf l'année dernière, 1654, pour closture de ladite cour, lequel dit longer de muraille prend au bout du logis du chasteau vers la grange, à une tour qui est à ung des couings dudit logis, et rendant jusqu'au couing de la grange qui est en la cour dudit chasteau; lesquelles murailles ont plus de deux brasses, ou toises, de hault, de 6 pied de long chacune toises. Et ledit seigneur grand-prieur nous a conduits... le long de la basse cour jusqu'à l'aultre bout dudit chasteau où estants il nous a fait voir ung aultre grand pant et longer de murailles qu'il a fait faire à neuf pour la closture de la cour dudit chasteau, laquelle prend à une tour qui est au bout dudit chasteau à ung des couings, rendant jusqu'à une vieille tour vers le bois de la Garenne, laquelle dite muraille a plus de 2 toises de haulteur; dans lesquels desdits deux longers et pants de murailles il y a en tout 116 toyses et demie de muraille [coût: 186 livres 8 sous]... lesquelles murailles ci-dessus desclarées font la closture et ranclos dudit chasteau qui estoit auparavant tout ouvert et à l'abandon. »

Si le prieur avait fait des frais pour l'église et les murs de clôture, le logis, par contre, nécessitait encore des réparations: « Et ce fait, nous sommes entrez dans le corps de logis dudit chasteau par un degré faict en avis dans un demi rond fort vieux, les marches et degrés d'iceluy fort usez. Lequel chasteau est composé d'ung grand corps de salle, sans doublages ny cheminée, ains seulement une partie des jambages d'icelle dans ung pignon, ruiné par le dedans de ladite salle ou estoit aultrefois ladite cheminée, et au derrière duquel pignon y a un entre deux, sans doublage, dans lequel pignon gasté y avoit aussi bien une cheminée, à l'opposite de l'aultre, qui estoit pour servir d'antichambre, y a une demie croixsée et au bout ung petit entre deux par lequel on va dans une petite tour qui est au bout dudit chasteau et, à l'aultre bout dudit chasteau y a une chambre où loge le concierge, dans laquelle y a une chesne, ou poultre, et de vieux soliveaux et quelques vieilles planches destachées et loing les unes des aultres, et la plus grande part où il n'y en a point, qui servoit aultre fois, par dessus, de greniers, avec une grande ouverture de fenestre en croixsée, les bois de laquelle sont vieux et gastés et, au bout de ladite chambre, y a un petit entre deux par lequel l'on vat dans une tour qui est au bout qui sert de prison, qui est tout le logement dudit chasteau et tout lequel logis est en bon estât de couverture... Et au dessoubz desdits bastiments dudit chasteau y a une très belle et grande cave, bien voultée de pierres, de la longueur de tout le corps dudit logis et de la largeur d'iceluy, laquelle nous avons trouvée en très bon estât. »

Lors de la visite de 1676, l'église paroissiale « est treuvée en mauvais estât, notamant la muraille qui suporte la cherpante du costé de septentrion, depuis la porte par laquelle on entre au cloché jusques au coeur; qu'il fault aussy pour recouvrir le coeur de ladite églize un demi millier de tuille, trois cents de latte, trois boisseaux de chaud et quinze livres pour la payne des ouvriers. »

Une partie des travaux fut effectuée, probablement beaucoup plus tard, car, en 1718, les visiteurs écrivent « sommes aperseus que la muraille du costé de septantrion a esté refaitte, du bas en haut, et on nous a dit que monsieur le grand prieur [frère Gabriel Thibault de la Carte] y a contribué la moitié, sans quoy ladite chapelle seroit à terre . » A la même date, le clocher commençait à se dégrader d'après ce que notent les visiteurs « avons monté en icelluy, par un degré de pierre et bois, lequel nous avons trouvé en mauvais estât ayant veu une pierre qui est preste à tomber sur la cloche et avons ordonner au sindicq de la faire racommo-der incessamment. »

Il est rapporté, en 1729, que la charpente et la couverture du choeur sont en bon état par suite de leur réfection aux frais du prieur d'Aquitaine, frère Godet de Soudé. La couverture de la nef et les murs sont jugés également en bon état. Le pavage de la nef venait d'être refait à neuf, aux frais des paroissiens. Par contre, il est dit que le clocher « a esté endommagé par le tonnerre qui a tombé dessus. »

Tout ce que mentionnent les visites prieurales au sujet du clocher de Beauvais-sur-Matha est extrêmement précieux du point de vue de l'archéologie. Dans sa forme actuelle, le clocher, qui flanque l'église sur la gauche de sa façade ouest, se présente en effet comme une forte tour quadrangulaire, dont la maçonnerie s'arrête brusquement à une vingtaine de mètres du sol laissant supposer, soit que le clocher n'a jamais été terminé, soit qu'il a été arasé. Cette question n'avait, jusqu'ici, jamais été résolue par les archéologues. Or l'étude de la documentation archivistique permet d'y répondre sans ambiguïté. D'abord grâce à un petit dessin, assez fruste, de la commanderie de Beauvais, fait au XVIIe siècle, qui montre nettement qu'à l'époque le clocher de l'église se terminait par une flèche assez élevée. Ensuite grâce aux informations fournies par divers documents qui permettent de suivre les étapes de la dégradation de la flèche et de connaître la date de sa disparition.

On a vu, plus haut, qu'en 1729, le clocher avait été endommagé par la foudre. En 1739, aucune réfection n'y avait été entreprise; les visiteurs, après avoir noté qu'« il est commancé à tomber et en mauvais état », interrogèrent le fermier de la commanderie

sur les raisons de cette absence de travaux, il leur fut répondu que « les réparations dudit cloché ne regardoient point ledit seigneur grand-prieur, que c'estoit les habitans dudit Beauvais quy en estoient soeuls tenus. »

Ce qui devait arriver arriva et, le 8 février 1741, le fermier de Beauvais, le sieur Merveilleux, écrivit à l'intendant du prieur d'Aquitaine pour lui signaler « qu'une partie de la fleiche du cloché de ce lieu tumba dimanche dernier; il en est tumbé sur l'escurie qui a enfoncé une partie de la cherpante, sans heureusement avoir fait mal à nostre bétail... il y aura à craindre que le reste du cloché ne tombe et ne l'abisme encore.... » Plus que l'écroulement de la flèche, ce qui préoccupait visiblement le fermier, dans cette affaire, était d'obtenir la réparation de l'écurie avant la récolte suivante pour y loger le bétail nécessaire aux travaux.

Le temps passa encore et ce n'est qu'en 1744 qu'un « devis des réparations jurgantes et indispensables qu'il y a à faire à l'église et clocher de Beauvais-sur-Matha fut établi par le sieur Valantin, architecte de Cognac. » L'architecte commence par faire le point sur les dégâts: « La flèche en pierre de tailles du clocher de Beauvais-sur-Matha ayant été, il y a 16 à 17 ans, andomagée par le feu du ciel et les habitans de ladicte paroisse n'ayant tenu compte de cette dégradation qui s'étant depuis ce tems là fomentée a occasionné la ruine totale de ladicte flèche par les morchaus qui de tems en tems se sont détaché de leurs partie et qui ont causé par leurs chute l'écroulement de la voûte du clocher sur laquelle estoit possée la boucrerie, ou charpante, qui supportoit les cloches et abatu en partie la voûte qui est à l'antrée de la nef. Ces chuttes, sy souvent réitérée, n'ont pas moins ando-magé le corps du clocher car des côtés ou ces lambos ont tombé il le l'ont démoly au moins de 17 à 18 pied de bas du niveaux de la galleris et jeté un vitrai du clocher à terre et les trois autre ont besoin d'estre deffaits et de retailler à neuf leurs voûtes. » Suit le détail, très précis, de toutes les opérations que devront effectuer les maçons pour araser le clocher et restaurer la nef à l'entrée de l'église, des matériaux qu'ils devront utiliser; des instructions aussi précises sont données aux charpentiers et couvreurs qui termineront les travaux. Ceux-ci ne furent pas entrepris immédiatement car, le 30 juillet 1748, le curé Charrier, qui venait de prendre possession de la cure de Beauvais, écrit naïvement à l'intendant du prieur d'Aquitaine: « ...En arrivant à Beauvais-sur-Matha ...je n'ay pu entrer dans l'église sans appréhender pour ma vie voyant les ruines d'un clocher et puis une voûte à dimi tombée suspendue sur ma tête, une église par conséquent bien éclairée, j'ay dis, en moi même, le bon Dieu est mal logé ici.... »

Les travaux furent exécutés en 1749 et 1750; ils donnèrent au clocher la hauteur et la forme que nous lui connaissons actuellement. En 1776, les visiteurs rapportent que l'église, « pavée en pierre », était à l'intérieur, bien entretenue, « sauf les vitraux dans la nef »; à l'extérieur, ils remarquent que « les murs du sanctuaire et du coeur sont en bon état [alors que] ceux de la nef et de la chapelle sont en très mauvais état, il est tout à craindre que par la négligence des habitans ils ne viennent à en tomber une partie. » Le clocher, cependant restauré une vingtaine d'années plus tôt, leur apparaît « en mauvais état, les paroissiens ne voulant point faire les réparations. »

Aujourd'hui, du fait de ces remaniements successifs, l'ensemble de l'édifice apparaît quelque peu hétérogène. A côté de la masse imposante du clocher, accolé à l'église à la fin du XIVe siècle, la façade romane amputée de son pignon semble écrasée. Derrière elle, une longue nef basse, elle aussi abondamment remaniée.

De l'église primitive, construite dans la seconde moitié du XIIe siècle, ne subsistent que le mur-pignon ouest tronqué, et, partiellement, le mur gouttereau sud de la nef.

La façade comportait certainement trois registres, comme c'est le cas pour la plupart des églises saintongeaises de cette époque. Seuls, le portail et l'ouverture encadrée d'arcatures aveugles ont donc été conservés.

Le portail, sans tympan, comporte une voussure en plein cintre à quatre rouleaux; ceux-ci retombent sur des chapiteaux dont le tailloir, décoré de pal-mettes et d'entrelacs, se prolonge en cordon jusqu'aux contreforts. Les corbeilles des chapiteaux s'ornent, elles aussi, de motifs végétaux stylisés, à l'exception de deux d'entre elles qui représentent un ange. Ces chapiteaux sont soutenus par des colonnettes posées en délit.

Au-dessus du portail, et séparé de celui-ci par un cordon à modillons, s'ouvre une baie rectangulaire encadrée par des colonnettes, dont le tympan est circonscrit par un arc en plein cintre. Les deux baies aveugles qui la flanquent, elles aussi accompagnées de colonnettes, se terminent en arc brisé. Une archivolte à pointes de diamants surmonte ces arcs. Des contreforts plats, placés aux extrémités, épaulent la façade.

La nef se compose, actuellement, de cinq travées et d'un choeur fermé par un mur plat. Des ouvertures de taille et de forme différentes ont été percées dans le mur sud. Au XIXe siècle, une chapelle a été construite dans la deuxième travée du mur nord. Cette nef était autrefois couverte d'une voûte en berceau brisé, renforcée par des arcs doubleaux. Le départ en était marqué par un cordon au chanfrein orné de dents de scie. Les deux premiers chapiteaux du mur sud semblent anciens. Les autres, refaits en

même temps que la fausse voûte, probablement au XIXe siècle, sont en plâtre.

Un arc doubleau, situé au revers du mur-pignon ouest et visible de l'extérieur, indique la forme de la voûte et donne une idée de ce que devait être ce grand vaisseau, aux murs sans doute plus élevés et au toit plus pentu qu'ils ne le sont aujourd'hui. Le XIXe siècle a achevé de défigurer cette nef déjà très modifiée au XVIIIe siècle, après la chute de la flèche.

Le massif clocher carré, érigé au XIVe siècle, est soutenu par des contreforts plantés en diagonale, à chaque angle. Il est divisé en trois étages par des larmiers. A l'ouest, un portail ouvre dans la partie basse; les rouleaux de sa voussure en arc brisé sont reçus par de petits chapiteaux cylindriques à feuillages, très abîmés. Au-dessus, une haute fenêtre murée au remplage orné d'un trilobé. Le dernier étage, tronqué, supportait la flèche. On voit encore, sur chacune des faces, deux baies aveugles surmontées de deux ouvertures que coupe le toit actuel.

L'ensemble devait être imposant et permet, en ce qui concerne l'église, de juger de la prospérité économique de la commanderie de Beauvais dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Il ne semble pas que les prieurs d'Aquitaine successifs, commandeurs de Beauvais-sur-Matha, aient apporté des améliorations importantes au logis seigneurial où ils n'avaient, certainement, aucunement l'intention de résider.

La visite de 1676 contient une longue liste de réparations à effectuer sur la charpente, au-dessus des greniers, qui était étayée en plusieurs endroits. Le logis est considéré comme étant, dans l'ensemble, en bon état en 1729 et en 1739. En 1755, par contre, on constate que le château a besoin de travaux notamment sur la charpente des greniers qui menaçait de s'effondrer. Ces travaux furent probablement exécutés dans les années suivantes car, en 1776, le logis apparaît, dans l'ensemble, en bon état.

Que reste-il aujourd'hui de cet édifice ?

Si l'on en croit les visites prieurales mentionnées ci-dessus, il était situé au sud de la cour, face à l'église et constituait, avec ses deux tours, une partie de l'enceinte méridionale. Or, sur le plan cadastral dit napoléonien de la commune de Beauvais-sur-Matha, daté d'avril 1840, figure parmi les bâtiments sis à l'opposé de l'église un édifice rectangulaire comportant, à ses extrémités sud-est et sud-ouest, deux constructions en

demi-cercle.

D s'agit donc, très probablement, du « château » de la commanderie, abondamment décrit dans les procès-verbaux des visites des XVIIe et XVIIIe siècles, et qui subsistait encore, au moins partiellement, peu avant le milieu du XIXe siècle.

Cet emplacement est occupé de nos jours par des hangars. Seule, la base légèrement talutée de l'un des murs rappelle qu'à cet endroit s'élevait, jadis, une construction fortifiée.

A l'intérieur de la cour de la commanderie, renfermée de murailles, se trouvaient, outre le logis, des écuries, près du mur de l'église et, un peu plus loin, une belle grange que les procès-verbaux de visites successifs montrent bien entretenue.

En 1718 notamment, il est dit « Et de là nous nous sommes transportés à une grande grange, qui fait une partie de la fermure de la cour, dans laquelle nous avons entré par une petite porte et avons veu que ladite grange est en fort bon estât, y ayant une partie d'une muraille qui a esté refaite l'année dernier tout à neuf et une partie de la couverture aussy neuve, dans laquelle il y a six pilliers de pierre de tailles dont la charpente apuit dessus et deux grands pourtaux, où on entre les cherettes, quy nous ont apareus bons, l'un desquels est au bout de ladicte grange et l'autre au mellieu, y ayant en icelle deux mets de treuil³⁶ en assés bon estât et deux vieux tonneaux quy ne peuvent servir à rien. »

Cette grange est toujours visible de nos jours et, si elle a subi bien des transformations, les éléments qui demeurent sont tout à fait dignes d'intérêt.

Il semble, de prime abord, que dans ce bâtiment approximativement orienté nord-sud, les murs occidental et méridional aient été peu modifiés, de même que les six piliers octogonaux qui supportent la charpente.

A l'ouest comme au sud, les vestiges d'un système fortifié sont encore visibles à l'intérieur de l'édifice. A quatre mètres environ du sol actuel, une sorte de banquette, pratiquée dans l'épaisseur du mur, pouvait permettre de surveiller les environs et, le cas échéant, de riposter à une attaque, par une série d'ouvertures en forme d'archère. Entre ces ouvertures, de solides piliers engagés, montant de la base de la muraille, interrompent la banquette et interdisent une progression continue. Cette banquette ne peut donc être considérée comme un chemin de ronde. Un ouvrage semi-cylindrique situé à l'angle sud-ouest de l'édifice, vraisemblablement une tour ouverte à la gorge, confirme la fonction défensive attribuée à cette grange. Ce rôle apparaît avec évidence

à l'examen du plan cadastral déjà mentionné. La grange formait le côté ouest du rectangle dessiné par les bâtiments de la commanderie; elle était donc incluse dans le système défensif de celle-ci, ses murs ouest et sud constituant une partie de l'enceinte.

Mais la raison d'être de cette bâtisse, de 33 mètres de long sur 13 mètres de large, était évidemment d'abriter les récoltes et les redevances en nature de la commanderie. Ces dimensions portent, elles aussi, témoignage de la richesse de Beauvais-sur-Matha à l'époque du Temple. C'est, en effet, de la période templière qu'on peut dater les parties les plus anciennes de cet édifice, les piliers, par exemple, par comparaison avec des monuments similaires du nord de la France, en particulier les granges cisterciennes.

Le four banal de la commanderie se trouvait « proche la cour dudit château qui n'en est séparé que par un passage pour aller derrière la grange lequel passage despartant également de la commanderie et est muré tant du costé de la rue que du costé des jardins. » Le prieur, ou son fermier, y prenait « la seizième partye pour droit de fournage. »

Le prieur d'Aquitaine étant haut justicier du lieu, la commanderie possédait un « parquet ou auditoire où s'exerce la justice de laditte commanderie qui est séparé du château et prais la grande porte d'entrée de la cour, la rue entre deux; y estant entrés nous avons veu les sièges de juge assesseur et procureur fiscal en bon estât, une barrière qui sépare l'audience attachée avec des cranpons de fer, la porte et fenestre faicte a neuf ainsi que la charpante et latis et le mur le long de la rue; sorty dheors avons veu le surplus des murs en bon estât, la couverture toute neuve et au dessus de la porte sont gravées les armes de monseigneur le grand-prieur [frère de Lesmerie de Choisy], laditte porte fermant à clef. » Les plaids et audiences s'y tenaient tous les vendredis. Sur la grand'place de Beauvais « quy est grande et spacieuse » on pouvait voir une croix de pierre, en forme de croix de Malte, mais aussi un poteau aux armes de l'Ordre avec « un collier de fer pour attacher les malfaiteurs. » La prison se trouvait située, on l'a vu, dans une des tours du logis seigneurial.

La commanderie possédait encore une halle, garnie de bancs pour les marchands, qui s'élevait au milieu du bourg. Cette halle était, nous dit-on, « fort grande et spacieuse. » La description qui en est donnée en 1744 confirme le fait: « Les halles de Beauvais ont 150 pieds de long sur 60 de largeur, ce qui fait 9 000 pieds de superficie qui composent 1 500 toises. Ces halles sont construites avec des bas cotez tout autour, soutenus par 44 pilliers de bois de chacun 10 pieds de hauteur. Le milieu des halles est soutenu par 24 pilliers de bois, 12 de chaque côté, chacun de 18 à 20 pieds de hauteur et 12 à 15

poulces d'écartissage sur lequelz pilliers appuyent 12 belles fermes qui soutiennent la couverture. »

Là se tenaient les foires annuelles, le marché du vendredi et le marché aux grains du lundi. Les grains vendus par les marchands devaient obligatoirement être mesurés avec la mesure du commandeur qui prélevait un droit de minage correspondant à la sixième partie du grain vendu. Les jours de foire et de marché, chaque marchand boucher payait un droit de 10 deniers, les autres marchands, installés sous les halles ou sur la place publique, ne payaient que 4 deniers. Les halles de Beauvais, qui avaient survécu jusqu'à nos jours, ont été démolies il y a une vingtaine d'années à peine.

Trois moulins appartenaient à la commanderie sur la paroisse de Beauvais: deux moulins à eau, le moulin Blanc et le moulin Noir, sur la rivière du Briou, et un moulin à vent, appelé le moulin de Regret, situé dans la même paroisse. Tous trois étaient des moulins banaux.

Il est précisé en 1729 et 173945 qu' « il n'y a aucune vignes, ny terres labourables despendante de laditte commanderie. » La commanderie ne possédait aucun bois de haute futaie, mais seulement des bois de taillis, environ 360 journaux.

Le montant annuel de la ferme, en 1729, s'élevait à 3 600 livres plus trois cents de truffes, 300 livres au curé et 40 livres aux officiers de justice. En 1776, le fermage atteignait 5 312 livres 10 sous, plus 400 livres de portion congrue au curé, 30 livres aux officiers de justice et 120 livres au garde.

Le commandeur de Beauvais-sur-Matha avait la présentation et la nomination à la cure de Saint-Martin de Barbezières. Il possédait ce droit au moins depuis le XIVe siècle et levait la dîme dans la paroisse.

Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983

Procès des Templiers,; tome II, page 7

Ipsa autem fuerat receptus, in vigilia Nativitatis Domini proximo preteriti fuerunt sexaginta duo anni vel circa, in capella domus Templi de Roches Pictavensis diocesis, per fratrem Hugonem Grisardi militem quondam, preceptorem tunc Aquitanie, presentibus fratribus Roberto Anglico preceptore de Banis Xantonensis diocesis serviente, Francone de Bort tunc preceptore de Lemozucinio, Symone de Nigella tunc preceptore de Insula Bochari, militibus, et pluribus aliis defunctis, in hunc modum: nam

cum pluries interpolate peciisset panem et aquam, societatem et pauperem vestitum ordinis, et responsum fuisset ei quod bene deliberaret super hoc, et ipsi eciam deliberarent, finaliter concessio quod reciperet eum, fecit eum vovere et jurare super quoddam missale apertum, ubi erat ymago Crucifixi, et apponere manus suas prope canonem ibi Te igitur etc.,

Procès des Templiers,; tome II, page 19

Frater Petrus Theobaldi serviens, preceptor domus Templi de Castro Bernardi Xantonensis diocesis, testis supra juratus, mantellum ordinis et barbam defferens, quadraginta annorum vel circa, absolutus et reconciliatus par dominum episcopum Xantonensem qui inquisiverat cum eo, ut dixit, lectis et diligenter expositis sibi omnibus et singulis articulis, respondit se nescire, nec credere, nec audivisse dici de contentis in eis nisi quod sequitur. Dixit enim quod ipse fuit receptus in quadam camera domus Templi de Banes Xantonensis diocesis, circa festum Conversionis sancti Pauli nuper preteritum fuerunt XXIII anni vel circa, per fratrem Amblardum quondam de Vienasio militem, tunc magistrum Aquitanie, presentibus fratribus Johanne Galvuti presbitero, Petro Danbon, Fulcone de sancto Genesio servientibus, deffunctis, et quibusdam aliis de quibus non recolit, in hunc modum: nam cum ipse peciisset se recipi ad societatem ordinis, et diceret se velle fieri servum esclavum ordinis, dictus receptor, prestito per juramentum quod non erat excommunicatus, nec debitis que non posset solvere obligatus, nec matrimonio vel religioni alteri obligatus, fecit eum vovere et jurare obedienciam, castitatem, vivere sine proprio, servare bonos usus et bonas consuetudines ordinis, et quod acquirendum Terram Sanctam juvaret pro posse suo.

Procès des Templiers,; tome II, page 94

Deinde fuit instructus ab eodem receptore quot Pater noster diceret pro horis suis, qualiter regeret se in ordine, et fuerunt ei expositi casus propter quos poterat incurrere diversas penas; et eadem in omnibus et per omnia vidit servari in recepcione fratris Mathei Velhier predicti, qui fuit similiter et ab eodem et eisdem presentibus receptus cum eo; et in recepcionibus infrascriptorum, scilicet fratrum Guaufredi Gommerii militis, et cujusdam alterius militis de circa Petrusiam Lemovicensis diocesis, cujus nomen et cognomen ignorat, deffunctorum; Johannis de Ruans, testis jurati sed nondum examinati, et cujusdam alterius servientis Picardi deffuncti, cujus nomen et cognomen ignorat, qui quatuor simul recepti fuerunt in capella domus Templi de Ouso Pictavensis diocesis, circa instans festum beati Barnabe erunt octo anni vel circa, per fratrem Gaufredum de Gonavilla militem, preceptorem Pictavie, presentibus fratribus Guillelmo deu Liege preceptore de Rupella, teste supra examinato, Johanne de Turonis

preceptore de Banes Xantonensis diocesis, qui detinetur in Turonia; Guillelmo de Blere preceptore de Campo Gilonis, qui detinetur apud Caynonem; Johanne preceptore dicte domus de Oyson, cujus cognomen ignorat; Matheo de Stagno preceptore de Rochos prope Pictavam, et pluribus aliis vivis et deffunctis. Vidit eciam recipi fratrem Petrum de Sancto Benedicto, testem supra juratum sed nondum examinatum, in capella domus Templi de Insula Bochari, per fratrem Petrum de Madico milite, quondam tenentem locum visitatoris, sunt XVI anni vel circa, presentibus fratribus Hugone de Narsaco preceptore de Espaucis Xantonensis diocesis, qui detinetur Xantonis, dicto fratre Johanne de Sancto Benedicto, avunculo predicti fratris Petri de Sancto Benedicto deffuncto, teste supra examinato. Vidit eciam recipi fratrem Gaufredum de Tenten, Turonensis diocesis; testem supra examinatum, in capella domus Templi de Insula Bochari, per dictum fratrem Johannem de Sancto Benedicto, presentibus fratribus Petro de Sancto Benedicto, et Andrea carpentario dicte domus, deffuncto. Plurium receptionibus non recolit se adfuisse, nec scit, nec credit, nec audivit dici quod in dictis receptionibus vel post aliquid intervenerit inhonestum. Requisitus si vidit aliquem ex dictis receptis duci ad partem post mantellum eis traditum vel ante, respondit quod non.

Procès des Templiers,; tome II, page 180

Frater Arnaudus Breion de Goerta serviens, Engolismensis diocesis, testis supra juratus, mantellum ordinis et barbam defferens, quinquagenarius vel circa, cum quo inquisitum fuerat, absolutus et reconciliatus per officialem Pictavensem, lectis et diligenter expositis sibi omnibus et singulis articulis, respondit se nescire, nec credere, nec audivisse dici de contentis in eis nisi quod sequitur: Dixit namque se fuisse receptum in capella domus Templi de Banes Xantonensis diocesis, per fratrem Petrum de Madito militem quondam, circa festum Nativitatis Domini proximo preteritum fuerunt circiter XIII anni, presentibus fratribus Petro Danbon, et Gerardo de la Vernha, preceptore Petragoricensi, et Guillelmo de Planis servantibus, deffunctis, in hunc modum: nam cum peciisset panem et aquam ordinis, et ei concessi fuissent, fecit eum dictus receptor vovere et jurare castitatem, obedienciam, et vivere sine proprio, et imposito sibi mantello, receptor et astantes osculati fuerunt eum in ore.

Procès des Templiers,; tome II, page 201

Dixit tamen quod predictus frater Arnaudus dixit ei, post predictam receptionem suam, quod amicos habuerat in dicta sua receptione, quia multa alia intervenissent in dicta receptione sua, quod non audebat idem frater Arnaudus revelare sibi, nisi predictos amicos ibi habuisset; ex quibus quidem verbis et propter abnegacionem predictam, dictus testis, turbatus et religionem habens suspectam, dimisit habitum, et infra annum a

receptione sua exivit dictum ordinem; sed in crastinum fuit captus, et ad suasionem fratris Petri Theobaldi preceptoris tunc de Castro Bernardi, qui fecerat eum capi, et fratris Petri de Banes presbiteri quondam, qui absolvit eum, remansit in dicto ordine, quia permiserat sibi quod, si volebat remanere in dicto ordine et bene facere, non revelaret recessum suum predictum. Requisitus si scit, credit, vel audivit dici quod dicta abnegatio confessata per eum interveniret communiter in receptionibus aliorum fratrum ordinis vel post, vel aliquid aliud illicitum, respondit se credere quod alii abnegarent, de aliis illicitis aliud nesciens; credit tamen quod, propter verba predicta sibi dicta a dicto fratre Arnaudo, et propter illa que multi ex fratribus ordinis sunt confessi, quod alia illicita intervenirent in receptionibus aliorum vel post. Item, dixit quod in die Veneris Sancta devote et reverenter adorabant crucem, et quod ipse bene credebat ecclesiasticis sacramentis, et credit quod alii fratres ordinis eodem modo crederent, et quod eorum sacerdotes debite celebrarent.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.

Top

Beloire (17)

Domaine du Temple de Beloire

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Saintes, Canton: Cozes, Commune: Meschers-sur-Gironde - 17



Localisation: Domaine du Temple de Beloire

En 1232, il existait à Beloire, petit hameau de la commune de Meschers, dont la terre appartenait à la Commanderie des Epeaux, commune de Meursac, une Maison des Templiers.

La position du village de Beloire, la partie qui regarde la fontaine et celle faisant face au marais indiquent qu'il y a eu là autrefois un point fortifié et que les bords assez abrupts de la colline, en certains endroits ont été travaillés a main d'homme.

Les Templiers du reste, moines soldats, avaient plutôt des châteaux forts où tout y était organisé militairement, que des abbayes ordinaires ouvertes à tout venant.

Voir Didonne, charte d'Hugues de Taunay et le Commandeur des frères de la Commanderie des Epeaux 1232.

Sources: Histoire de Royan et de ses environs, précédée de l'histoire générale de la Saintonge (moeurs, coutumes, langage, religion, etc., etc.) - Gaston Noblet - L. Bellenand (Fontenay-aux-Roses) - 1905

Top

Bernay (17)

Maison du Temple du Grand-Bernay

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: La Rochelle, Canton: Marans - 17



Localisation: Domaine du Temple du Grand-Bernay

En juin 1227, Hugues de Nuailé donna aux Templiers de La Rochelle son hébergement de Bernay, avec des marais en dépendant, ainsi que son hébergement de Luché avec ses appartenances. Donation qui fut confirmée par son suzerain, Guillaume, seigneur de Surgères.

Cette donation fut à l'origine de la maison que les Templiers installèrent à Bernay et à laquelle ils adjoignirent une chapelle. En 1311, déposant devant les commissaires pontificaux, frère Barthélémy Bartholet, du diocèse de Saintes, dit avoir été reçu dans l'ordre du Temple, environ vingt-huit ans plus tôt, en la chapelle de la maison du Temple de Bernay, au diocèse de Saintes (Michelet, Procès des Templiers, tome II, page 186).

L'enquête de 1373 nous apprend que Bernay, bien que membre du Temple de La Rochelle, disposait de son propre gouverneur, frère Jean Bobin, âgé de trente ans environ, dont nous ignorons s'il était chevalier, sergent ou prêtre. Résidaient avec lui trois serviteurs et probablement un ou plusieurs chapelains chargés de la desserte de la chapelle.

Les ressources de la maison, autrefois importantes, avaient été sérieusement amoindries par les calamités du temps.

En argent, elles se réduisaient annuellement à 20 livres.

Les terres arables et les marais, qui produisaient, avant guerre, 300 setiers de céréales par an étaient désormais en friche, gagnés par les broussailles.

La maison vivait chichement de la culture de quelques autres terres qui rapportait 40 à 45 setiers de céréales diverses.

Les 15 quartiers de vigne fournissaient autrefois 25 tonneaux de vin chaque année contre 4 seulement en 1373.

Un tonneau était réservé à la consommation de la maison et les 3 autres vendus pour 45 livres alors que le coût de la culture des vignes montait à 150 livres par an.

Comme les terres et marais, les prés étaient retournés à l'état sauvage et, de ce fait, la maison perdait annuellement 100 à 200 charretées de foin.

Il en coûtait 40 à 50 livres chaque année pour se procurer le foin nécessaire à la nourriture des boeufs.

Dès les premiers troubles religieux du XVI^e siècle, la chapelle de Bernay devait subir des déprédations relatées dans le procès-verbal de visite de 1564: « ...sommes entrez en la chappelle où nous avons veu un autel, reffaict à neuf et les vitres et couvertures de ladicte chappelle, par frère Jean Boumaveau, religieux d'obédience dudict Temple [de La Rochelle], présentement possédant ledict membre de Bemay, à cause que devant les troubles lesditz autel, vitres et couverture furent rompus... »

Probablement mis à l'abri à temps, les ornements d'autel, linge et vases sacrés avaient échappé au pillage puisque les visiteurs rapportent avoir « ...veu en ladicte chappelle

ledict autel garny de nappes, aube et chasuble rouge, avec un missel, croix de cuivre et un callice d'estaing. » Ils ajoutent ensuite: « Item, nous ont dit que les cloches ont esté cachées au lieu que nous avons veu, qui n'ont encores esté remises à cause des troubles qui ne sont du tout assoupis en ce lieu là. »

Après la chapelle, les commissaires visitent le logis « ...contenant une grande chambre basse, trois chambrettes, deux cabinetz, fournil, estables à chevaux et autre bestail et, au dessus, une chambre haute et trois greniers; esquelz logis avons veu le pignon fait tout à neuf... l'an mil cinq cens soixante trois... »

Au milieu de la cour se dressait un colombier. Plus loin, s'élevaient une grande grange et une autre plus petite qui pouvait servir de bergerie.

Les visiteurs remarquent que la « chappelle est couverte d'ardoise et lesditz logis, granges, estables couvertz de thuille creuse »

La maison de Bernay possédait un grand marais, divers prés et pièces de terre labourable dont certaines avaient été remises en culture par ledit frère Boumaveau alors qu'elles « n'estoient le temps passé que buissons et ronces. » Ce même frère avait acheté, trente ans plus tôt, une petite métairie comprenant trente journaux de terre pour agrandir le domaine de la maison.

Le labourage des terres s'effectuait à « trois charrues, et quelque fois quatre, bien garnies à six boeufz par charrue qui se renouvellent quand ilz sont vieux. »

Les visites prieurales ultérieures ne parlent plus d'une maison à Bernay; elles distinguent la métairie du Grand Bernay, métairie principale, et celle du Petit Bemay distante d'une demi-lieue de la première.

La chapelle avait été détruite pendant les guerres de religion et ne fut pas reconstruite.

En 1675, les commissaires notent dans leur procès-verbal de visite que les bâtiments de la métairie du Grand Bernay sont en mauvais état, en particulier la maison du fermier et la grange. Ils ajoutent: « De là sommes transportés dans une chapelle qui est entièrement ruinée, comme pareillement la sacristye qui joint ladite chapelle. »

Quelques années plus tard, en 1682, les visiteurs décrivent ainsi la métairie du Grand Bemay: « ...Sommes entrés par un grand portai de pierre, une petite porte à costé, le

tout fermant de portes... et avons veu une grande cour, partie entourée de murailles et partie des bastiments, qui consistent en un grand corps de logis soubz lequel est une grande chambre à cheminée où loge le mestayer... ensuite, tirant vers la porte, une grande estable, ensuite une escurye, greniers au dessus... et au bout dudict logement avons veu que des ruynes de l'ancienne chapelle l'on a faict un grenier hault et bas; le service de laquelle chapelle a esté transféré dans la ville de la Rochelle. Et, de l'autre costé de la cour, est une grande grange à mettre les foings... dans le milieu d'icelle cour est une fuye carée, couverte d'ardoize. »

En 1699, tous les bâtiments du Grand et du Petit Bernay apparaissent en très bon état, restaurés depuis peu.

La visite de 1783 rapporte, elle aussi, l'excellent état des lieux et les visiteurs mentionnent: « ... ensuite sommes entrés dans un endroit appelle la Chapelle, qui sert de grenier destiné à contenir la part de la récolte appartenante à monsieur le commandeur, avons veu qu'ils sont pleins de grains et en bon état. »

Le Grand et le Petit Bernay existent encore de nos jours. Au Grand Bernay plusieurs maisons d'habitation comportent d'épais murs, vraisemblablement empruntés à des bâtiments anciens.

Des ossements ont été mis à jour dans le jardin de la première maison située à main gauche du chemin d'accès. Cette découverte constitue le seul indice qui permette de localiser approximativement l'emplacement de la chapelle disparue.

Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983

Maison du Temple de Bernay et le Procès

La commanderie templière du Grand-Bernay dépendait de la commanderie principale de La Rochelle, cette commanderie fût implantée sur les terres données par Hugues de Nuaille en 1227 aux Templiers de La Rochelle.

La maison que les Templiers ont fondée à Bernay vers 1230 a pour origine une donation faite en 1227 par Hugues de Nuaille, seigneur de Bernay et de Luché et confirmée par son suzerain Guillaume de Surgères.

Les Templiers ont ajouté une chapelle à cette maison où ont été reçus certains frères du diocèse de Saintes, ainsi qu'ils l'ont déclaré lors de leur interrogatoire par la commission

pontificale.

L'enquête sur les possessions de l'Ordre des Hospitaliers de 1373 nous indique que la commanderie de Bernay était membre de la Commanderie de La Rochelle, mais qu'elle avait toujours son commandeur, un certain frère Jean Robin.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès des Templiers, tome II, page 186

Frater Bartholomeus Bartholeti serviens, Xantonensis diocesis, testis supra juratus, mantellum ordinis et barbam defferens, quinquagenarius vel circa cum quo inquisitum fuerat absolutus et reconciliatus per officialem Pictavensem, lectis et diligenter expositis sibi omnibus et singulis articulis respondit se nescire nec credere, nec audivisse dici de contentis in eis nisi quod sequitur:

Dixit namque se fuisse receptum in capella domus Templi de Bernayo Xantonensis diocesis, in instante mense septembris erunt circiter XXVIII anni per fratrem Amblardum de Viena quondam, tunc preceptorem Pictavie, presentibus fratribus Guillelmo de Liege preceptore de Rupella...

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Maison du Temple de Bernay

En juin 1227, Hugues de Nuailé fit don à Dieu et aux Templiers de La Rochelle, de son hébergement de Bemay et des marais en dépendant. Il donnait en même temps son hébergement de Luché et ce qui en dépendait. Guillaume, seigneur de Surgères, confirma la donation.

Les marais donnés aux Templiers n'étaient pas encore asséchés ; il fallait donc creuser fossés et canaux. Divers accords passés de 1244 à 1270 entre les Templiers et les propriétaires laïcs ou religieux qui possédaient des biens autour de Bernay permirent de mener à bien cette tâche pour la mise en valeur de leurs domaines respectifs.

Dans sa déposition faite lors du procès des Templiers, frère Barthélemy Bartholet du diocèse de Saintes, signale sa réception dans l'Ordre qui eut lieu en la chapelle du Temple de Bernay, vers 1283. Cette chapelle disparut au cours du XVII^e siècle. Seule subsiste une belle margelle de puits qui pourrait dater de l'époque templière.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Domaine du Temple du Grand-Bernay

Nous venons de passer en revue l'histoire des dessèchements opérés dans les marais de la Sèvre et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle. Cette esquisse rapide demande à être complétée par quelques détails sur les dessiccateurs eux-mêmes, et sur les conditions de groupement ou d'entreprise individuelle qui ont présidé à leurs travaux.

Pour concevoir et mener à bien une œuvre aussi vaste que celle des dessèchements, il fallait une association puissamment organisée, et disposant de capitaux considérables. Au XIIIe siècle, les seigneurs ne s'intéressaient guère aux travaux agricoles, et les paysans n'étaient ni assez riches, ni assez indépendants pour se permettre des spéculations aussi risquées. L'Eglise seule remplissait les conditions requises et pouvait assumer les difficultés d'une pareille tâche.

C'est en effet au clergé régulier, bénédictins, cisterciens et les Templiers, que sont dus en grande partie les premiers travaux d'ensemble. De leur propre initiative, les religieux élevèrent des digues, creusèrent des canaux et mirent le marais en exploitation. Nul doute qu'au début, durant le cours du XIIe siècle, lorsque les règles ascétiques de saint Bernard gardaient toute leur rigueur, ils n'aient eux-mêmes manié la pioche et la pelle comme faisaient dans le même temps leurs confrères de Roussillon (2) et de Flandre (3).

2. Cf. *Brutails, Conditions des populations rurales en Roussillon, pages 3 à 5.*

3. Cf. *Pirenne, opuscule cité, page 274.*

Le bois ne manquait pas non plus dans les marais mouillés. Les arbres y croissaient à profusion, si bien que « bois » et « marais » étaient deux termes inséparables, et tellement synonymes qu'on les employait indifféremment l'un pour l'autre. Nous trouvons au nord de la Sèvre des bois à Coulon, Damvix, Aziré, Maillezais, Chaix, Bourgneuf, Doix, Fontaines et l'île-d'Elle (4) ; au sud, à Arçais, Montfaucon, et Sazay (1), c'est-à-dire dans presque toute l'étendue des marais mouillés.

4. 1275, mars (n. st.). « *Totum nemus quod habebam in insula de Ella... juxta terram domini de Maranto* » Don par Aimeri Vigier à l'abbaye de Maillezais. D. Fonteneau, tome XXVII ter, page 209.

— 1390. « *Les hers Johan Mazea... sur une piece de boys tenant d'une part aux prez de Banzay, et au maroys.* » Terrier de la commanderie de Sainte-Gemme, près Benet. Archives de la Vienne H3 405, folio XXIV.

— « *Item une piece de boys assize au pays d'Aziré tenans d'une part a befz qui vant a Marant et d'autre part au marès.* » Ibidem, folio CIX.

— « *Item en Aziré une pièce de boys appelé le boys du Temple, tenant d'une part au marès* »

Ibidem.

Le système de dessèchement constitué par l'achenal d'Andilly, l'achenal de la Brune et l'Achenal-le-Roi, se complétait à l'aide de canaux et de bots secondaires assez difficiles à identifier. Où faut-il placer le bot de Meodrie ou Maudrias et le Bot Neuf (5) ou bot des Templiers (6) qui tombaient tous les deux perpendiculairement dans l'Achenal-le-Roi ? puis, plus à l'ouest, le canal de Cosses, sans doute creusé par les religieux de Maillezais, descendant des terres hautes de Marans vers le bot de la Barbecane ? On ne sait pas davantage où situer le bot de Vaire, qui séparait de la mer le clos de Brie, ni le bot de Saint-Cyre qui longeait les marais de la Brune, tous deux l'œuvre des religieux de la Grâce-Dieu.

5. V. ci-dessus, n. 3.- 1540, 2 avril. « Et Bot Neuf contenant vingt journaux ou environ, tenant d'un costé aux maroix de Cosses, d'autre costé aux maroix appelée le maroix de Saint Michel estant dudict maroix de Cosses, d'un bout l'Achenal le Roy et d'autre bout es terres dudict lieu de Kernay et Cosse. » Déclaration des biens de la commanderie de Bernay, Bibliothèque Nationale, Dupuy 822, folio 239.

6. 1278, 31 octobre. « Universa maresia.. quæ sita sunt juxta bocum nomine Templariorum ex una parte et juxta bocum situm juxta pontem Meodrie ex parte altera ; et proteriduntur dicta maresia in longitudine a pratis et terris cultis antiquis quæ sitæ sont inter duos locos prædictos usque ad bocum de Fluyre et a dicto boto novo Templariorum usque ad dictum bocum juxta pontem de Meodrie in latitudine. » Don de Regnaut de Pressigny à l'abbaye de Maillezais.

— *D. Fonteneau, XXV, page 241. - Lacurie, page 338.*

— *Au lieu de bocum, lire botum, et au lieu de Fluyre, Sayré le bot de Suiré devait être le même que le bot de l'Angle.*

— *V. ci-dessus, page 39, n. 3.*

Un peu plus à l'est, dans les marais de la Brune, les religieux de Saint-Léonard-des-Chaumes et les templiers de Bernay avaient entrepris également des dessèchements. Comme leurs confrères de la Grâce-Dieu, il leur avait fallu se garantir des eaux de la Curée, seules redoutables, puisque l'île de Marans opposait une digue naturelle aux eaux de la Sèvre. Dans ce but, ils avaient édifié le long des terres hautes de Suiré un bot désigné sous le nom de bot de l'Angle, au pied duquel coulait un achenal appelé, comme celui de Philippe le Hardi, Achenal-le-Roi.

C'est sans doute Alphonse de Poitiers qui a introduit à Niort cet ordre fameux des Frères Mineurs, encore dans toute sa nouveauté (7). Mais peut-être les religieux ont-ils profité

d'un édifice antérieur, une ancienne commanderie, selon la tradition (8).

7. « *Domum Fratrum Minorum* » 1260. *Hommages d'Alphonse* page 43. Aumônes, 1269 « *Fratribus minoribus de Niorto X libras Pict.* » *Ledain, Histoire d'Alphonse*, page 199. Le premier couvent de Franciscains fut fondé à Saint-Denis en 1219 ou 1220. Dès 1271, celui de Niort était l'objet de générosités de grands personnages. Marie de Reisse, dame de Saint-Georges, leur lègue une rente de 30 sols. *Duchesne, Généalogie des Chasteigner, preuves*, page 33.

8. Les annalistes, Niortais Thibault de Boutteville et Chebrou du Petit-Château, opinent, le premier pour les Templiers, le second pour une paroisse de Sainte-Catherine. Publié, par Desaivre. *Mémoire de la Société stat.*, 3e série, III, pages 206 et 263, On peut admettre, sans en avoir aucune preuve, une cession ou un don de l'ordre du Temple, qui possédait des revenus assez considérables à Niort, mais la seconde hypothèse semble provenir d'une confusion avec les Cordeliers de Poitiers, établis, à la même époque, dans une chapelle de Sainte-Catherine. *Thibaudeau, histoire du Poitou*, I, page 400. En 1903, lors de la construction de la maison qui fait l'angle de la place et de la rue du Temple, on a mis à jour les fondations d'un mur d'angle en très fort appareil.

Sources: *Bulletins et mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, tome XXVII, page 24. Poitiers 1903 - [Bnf](#)

Top

Bourcelaine (17)

Biens Temple de Bourcelaine

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Saint-Jean-d'Angély, Canton: Matha, Commune: Beauvais-sur-Matha - 17



Localisation: Biens Temple de Bourcelaine

On sait fort peu de chose sur Bourcelaine, membre de Beauvais-sur-Matha, mentionné dans l'enquête pontificale de 1373. Il y est dit qu'à cette date le lieu était inhabité depuis deux ans, en raison des guerres, et qu'aucun revenu ne pouvait en être tiré.

Bourcelaine paraît n'avoir été qu'une modeste exploitation rurale, sans chapelle. Avant les hostilités franco-anglaises, le produit de la culture de ses terres, confondu avec celui des terres de Sallerit, était de 50 boisseaux de froment, orge et avoine. Si, par la suite, Bourcelaine n'apparaît pratiquement jamais dans les procès-verbaux de visite de Beauvais, il est certain, par contre, que la commanderie continuait à y posséder quelques terres et bois dont il est fait mention dans différents actes du XVIIIe siècle. La visite de 1776 fait état de 31 arpents de bois appartenant à la commanderie de Beauvais à Bourcelaine.

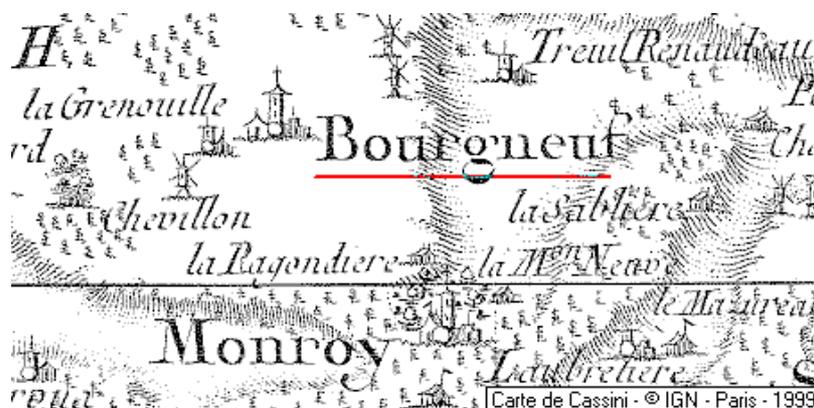
Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983

Top

Bourgneuf (17)

Maison du Temple de Bourgneuf

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: La Rochelle, Canton: La Jarrie - 17



Maison du Temple de Bourgneuf

Elle dépendait du Temple de La Rochelle. L'église de la commanderie Sainte-Catherine est devenue paroissiale. Les Templiers sont très probablement à l'origine de la cité de

Bourg-Neuf.

Cette commanderie se composait du logis et du moulin de Bourgneuf, paroisse de la Chapelle-Achard, et de quelques devoirs, cens et rentes à l'Ile-d'Olonne; le tout affermé 300 livres en 1640.

Sources: Archives départementales de la Vienne - Série 3H: Grand-prieuré d'Aquitaine, Commanderies principales

Maison du Temple de Bourgneuf

Bourgneuf, une localité qui a dû se former autour de la maison nouvellement fondée, *Burgus novus Templi* d'après le premier acte qui la mentionne, en 1224.

Les Templiers puis Hospitaliers auront d'ailleurs la présentation à la cure et la pleine juridiction sur le lieu. Un plan de 1786 permet de situer la commanderie (1), mais ses bâtiments ont disparu et l'église, reconstruite au XVIIe siècle, ne conserve que quelques vestiges, départs de nervures de l'ancienne voûte.

Bourgneuf, en 1373, avait trois membres: Thairé, d'origine templière, et dont l'église, reconstruite au cours du premier quart du XIVe siècle, garde un clocher fortifié sans doute vers l'époque de l'enquête, puis Péreault et Le Treuil-au-Roi qui sont des possessions beaucoup plus modestes.

1. Archives départementales de la Vienne, 3 H 1, registre n° 399. Voir Claire Neuville, La commanderie de Bourgneuf en Aunis aux XIVe et XVe siècles, mémoire de D.E.A., Université de Poitiers, 1991, dactylographie.

Sources: Robert Favreau - Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome 164, deuxième livraison, juillet-décembre 2006.

Librairie Droz, Paris Genève 2007.

Maison du Temple de Bourgneuf

Les Templiers furent probablement les fondateurs du village de Bourgneuf. En 1224, nous trouvons mention du Bourg Neuf du Temple (*Burgus novus Templi*). En juin 1242, le commandeur des maisons du Temple de Bourgneuf et de La Rochelle reçut des lettres de protection du roi Henri III d'Angleterre.

Les Templiers furent sans doute les constructeurs de l'église de Bourgneuf qui dépendait de leur maison. Un accord passé entre le commandeur de Bourgneuf et l'évêque de Saintes, en 1283, le mercredi précédant le dimanche où l'on chante *oculi mei*, précisait leurs pouvoirs canoniques respectifs sur cette église paroissiale et sur son curé.

L'église Sainte-Catherine de Bourgneuf présente encore quelques vestiges romans de l'époque templière, malheureusement masqués par un pompeux clocher édifié en 1900. Il existait encore au siècle dernier des fragments importants d'une pierre tombale inclus dans le pavage de cette église. On les attribuait alors à la sépulture d'Aliénor d'Aquitaine, reine d'Angleterre. Nous savons bien qu'il n'en est rien puisque cette princesse fut inhumée dans l'église abbatiale de Fontevraud où l'on peut encore voir son tombeau. Ces fragments furent déposés au musée d'Orbigny-Bemon à La Rochelle. Ils ne présentent que le détournement en creux du défunt et des autres motifs, qui devait à l'origine être comblé par des plaques de métal travaillé ou émaillé. Il n'est pas possible de dater ces fragments de l'époque templière, mais plus sûrement de la deuxième moitié du XIV^e siècle, voire du XV^e siècle. L'effigie paraît être celle d'un religieux, sans que l'on puisse apporter d'autre précision.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Breuil-du-Pas (Le) (17)

Maison du Temple ou Hôpital du Breuil-de-Pas

Charente-Maritime, arrondissement Saintes, canton et commune: Saujon



Temple ou Hôpital du Breuil de Pas

Il n'y a aucune preuve ni pour l'Ordre du temple, ni pour les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour attribuer avec certitude, ce bien à l'un ou à l'autre des Ordres. Il

n'en reste pas moins qu'il était bien la propriété d'un des Ordres Militaires.

Les Hospitaliers ou certains Historiens, l'attribue à ce-dit Ordre, à défaut de pouvoir apporter la preuve contraire, nous les laisserons bénéficier du doute.

Les archives de la commanderie du Breuil-du-Pas « assise en la paroisse de Saujon, en pays de Xaintonge, entre les rivières de Charente et de Gironde, a deux lieues prez de ladite rivière de Gironde » ne contiennent aucun acte ancien permettant de déterminer, même approximativement, la date de son implantation ni d'attribuer, avec certitude, sa fondation au Temple ou à l'Hôpital. A deux reprises, en 1373 d'abord, soit environ soixante ans après que l'Hôpital eut incorporé à son propre réseau de maisons les établissements du Temple, puis à nouveau en 1460, les Hospitaliers s'attribuent la fondation de cette commanderie sans toutefois faire référence à des actes précis. A défaut de pouvoir apporter la preuve contraire, nous les laisserons bénéficier du doute.

« La ditte commanderie est de bonne ancienneté et notable fondation, jadis fondée pour et en l'honneur de Dieu et de monseigneur Saint Jean de Jérusalem. »

Implantée dans une région de marais et de taillis, ainsi que l'évoque son nom même (Du latin brolium: bois qui donne en français les formes broil, breul, breuil, etc. (bois, taillis, forêt, buisson, etc.)), la maison de « Brolio in Passu » disposait d'un patrimoine dont la composition est mal connue en raison des lacunes de la documentation. Un document tardif, de 1460, mentionne que lui appartenaient plusieurs « maisons, villages, terres labourables, prez, bois, vignes et autres héritages quelconques, cens, rentes et revenus. » On sait aussi qu'elle possédait des marais salants, dans l'île d'Oléron, en la paroisse Notre-Dame du Château, possession attestée par un acte de 1405 par lequel le commandeur, Jean Labbé, baille à un habitant de l'île 100 aires de ces marais, alors inexploités, moyennant une rente annuelle de 5 sous.

L'enquête pontificale de 1373, si révélatrice ordinairement des possessions des commanderies, n'apporte aucun élément pour le Breuil-du-Pas. Les commissaires déclarent dans leur procès-verbal qu'ils n'ont pu s'informer sur les biens et l'état de cette commanderie, n'ayant pas osé s'y aventurer en raison de la présence, trop voisine, des ennemis du roi de France qui tenaient la tour de Broue, le château de Mortagne et couraient la mer dans les parages. (...et statu dicte domus non potuit alla informatio fieri propter guerras et hostes régis Francie maxime commorantes in turre de Broda et in Castro de Mauritania ac navigantes per mare quod est satis prope istam domum, nullus ausus fuit ibidem accedere pro informatione facienda).

Leur témoignage rapporte seulement qu'il y avait deux frères à la « domus de Pas », le commandeur, un frère prêtre âgé d'environ cinquante ans, Jean de Boismartin, un autre frère prêtre, Jean Tybaut, et que les deux hommes vivaient difficilement des revenus de la maison.

La commanderie du Breuil-du-Pas devait cruellement souffrir des guerres franco-anglaises. Après le départ du commandeur Jean Labbé pour la commanderie des Eglises-d'Argenteuil, dans les années 1420, deux commandeurs s'y succédèrent en peu de temps, frères Guillaume Poiz et frère Philippe Gaston; le second devait laisser la commanderie au bout de trois ans « par ce qu'elle lui estoit de nulle valeur » ?

Tout ce qui suit est tiré d'un dossier des années 1460 relatif à une procédure engagée par le commandeur Aimery Bonneau contre le seigneur de Rioux pour le contraindre à payer une rente de 20 livres, *Archives départementales de la Vienne, 3H1, 427*.

Des extraits en ont été publiés par l'abbé P. Th. Grasilier, Documents inédits colligés par M. de Beaumont, évêque de Saintes. La commanderie du Breuil-du-Pas ou Tableau de la Saintonge pendant la première moitié du XVe siècle (*Extrait d'une enquête relative à cette commanderie*), dans *Recueil des Actes, Archives et Mémoires de la Commission des Arts et Monuments Historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes, tome III (1877), pages 43-55*.

L'édition des pièces de ce dossier et de documents annexes est donnée par M. Robert Favreau.

La commanderie du Breuil-du-Pas, déjà fort mal en point, resta alors à l'abandon pendant une quinzaine d'années, aucun frère de l'Hôpital ne voulant s'en charger. Pendant toute cette période, la guerre sévissait avec force dans la région et un contemporain rapporte que le village du Breuil-du-Pas, ainsi que la paroisse de Saujon, étaient « desers et inhabitans. » Quelques laboureurs avaient essayé, à la faveur des trêves, de s'installer à la commanderie mais « ils n'y arrestoient point passé demy an ou ung an au plus. »

Vers 1440-1443, le Maître de l'Hôpital, avec l'assentiment des frères de la Langue de France résidant à Rhodes, donna la commanderie à un de ses valets, un illettré, Philippe de La Boissière, qui dut entrer dans l'Ordre pour en disposer. Lorsqu'il arriva sur les lieux pour prendre possession de sa commanderie, Philippe de La Boissière « mist plus de onze jours avans qu'il peust approcher de ladite commanderie pour les

grands buissans et boys qui estoient illec environ »; les broussailles avaient conquis jusqu'à la chapelle où s'étaient enracinés « de fors buissons. »

Un contemporain confirme le triste état des lieux en racontant que « durant ledit temps a veu iceluy pays de Xaintonge, excepté les villes et forteresses, désert et inhabité mêmeement ladite commanderie et durant qu'il estoit à Mournac a veu prendre les sangliers en icelle commanderie qui toute estoit en bois et buissons. »

Philippe de La Boissière fit réparer la maison et y installa son propre frère avec sa famille mais il préféra, quant à lui, aller résider à deux lieues de là, à Mornac, à l'abri de la forteresse. Le lieutenant de Mornac, qui était le commandeur de Bourgneuf, frère Bertrand Jameron, le chargea un jour de la garde de la tour, du haut de laquelle il tomba. Devenu infirme à la suite de cet accident, Philippe de La Boissière, déjà peu capable d'avance de défendre les intérêts de sa commanderie, en fut écarté en 1459, quelques années après la fin des guerres, au profit de frère Aimery Bonneau, homme énergique qui devait reprendre les choses en main. Il entreprit d'ailleurs immédiatement de récupérer les biens et droits dont s'étaient emparés diverses personnes profitant des troubles de la période passée, de l'absence de commandeur ou de l'incurie de Philippe de La Boissière. C'est ainsi qu'il engagea une longue procédure contre le seigneur de Rioux pour l'obliger à payer une rente annuelle de 20 livres que ses prédécesseurs avaient reconnu devoir à la commanderie en 1351 et 1360.

Dès son arrivée, frère Aimery Bonneau paraît avoir fait remettre en état la chapelle car il est dit, en 1460, qu'il y « est chacun jour fait bel et notable service divin. »

Le 3 janvier 1466, Jean, Robin et Catherine Barbes, frères et soeur, firent donation au commandeur Aimery Bonneau de tous leurs biens meubles et immeubles à charge de faire chanter chaque année dans la chapelle de la commanderie une messe de Requiem pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents et amis.

Plusieurs actes témoignent de l'activité déployée par Aimery Bonneau pour remettre en valeur le patrimoine de la commanderie:

- 1469, il baille huit aires de marais salants moyennant une rente annuelle de 15 sous.
- 1470, il loue à Philippe Clouet, marchand, une maison avec ses dépendances située en la ville du Château-d'Oléron contre 25 sous de cens et rente annuels.
- 1480, il baille une pièce de terre contenant un journal et demi située en la paroisse Notre-Dame du Château-d'Oléron.

Malgré tous ces efforts, le Breuil-du-Pas restait de petite valeur. En 1475, son revenu, charges déduites, était estimé à un peu plus de 8 écus. Les archives nous ont conservé le testament de frère Aimery Bonneau en date du 28 janvier 1492.

Sous son successeur, frère Pierre Seuillet, la commanderie du Breuil-du-Pas fut unie à celle des Epeaux; elle devait le rester jusqu'à la Révolution.

Les commissaires qui ont effectué la visite de la commanderie des Epeaux, en 1565, rapportent qu'ils sont allés au « membre de Pas » où ils ont trouvé la chapelle « ruinée durant les troubles et ne s'y fait aucun service. » Ainsi, après la guerre de Cent Ans, les guerres de religion étaient, elles aussi, passées par le Breuil-du-Pas.

A la même date, le logis se composait « d'une chambre haulte joignant laquelle un grenier et au dessoubz des selliers. » Il y avait aussi une grange, une petite étable à brebis et « une fuie fort ancienne et pour la vieillesse n'y habite aucuns pigeons. » La commanderie possédait alors douze livres et demie de marais salants qui rapportaient chaque année 50 livres.

La visite de 1620 mentionne au « membre du Pas » une petite maison neuve, une grange menaçant ruine et une fuye ayant besoin de réparations; les visiteurs indiquent qu'ils ont vu « un pan de muraille de la longueur de douze pieds et de la haulteur de six pieds que on nous a dit que d'ancienneté cestoit une chapelle qui avoit esté audit lieu. »

Le Breuil-du-Pas n'est plus, désormais, qu'une métairie, c'est d'ailleurs ainsi qu'il est désigné dans une visite de 1673. A cette date, les bâtiments se composaient de la maison du métayer, en mauvais état, d'une grange en partie démolie, d'une porcherie et d'une bergerie. Il y avait aussi un four ayant besoin de réparations et un pigeonier, découvert par le vent, où ne logeait aucun pigeon. Les visiteurs notent qu'on y voyait « des vestiges d'une chapelle desquelles il n'en reste qu'une partie de muraille. »

En 1683, près des mêmes constructions, les commissaires ont remarqué « quelques ruines d'une ancienne chapelle et de quelques autres bastimens. » Ils mentionnent l'existence de dix livres de marais salants bien entretenus.

La visite de 1690 fait état de nombreuses réparations effectuées sur tous les bâtiments. Le domaine était alors affermé 420 livres par an; il comprenait, outre les constructions,

100 journaux de terres labourables, 9 journaux et demi de prés, quelques terrages et redevances en argent, froment et volailles.

Dans la visite de 1733, le Breuil-du-Pas est devenu « **l'Hopiteau** », métairie comprenant 80 journaux de terres arables, 5 journaux de prés, possédant des cens, rentes et agrières. Les bâtiments se composaient du logis du métayer, d'un four à pain, d'une belle grange, de diverses autres constructions à usage agricole et d'un pigeonnier, le tout étant affermé 510 livres par an par le commandeur des Epeaux.

La même métairie du « Breuil-de-Pas ou l'Hôpital » était affermée 580 livres en 1755.

Ravagé et appauvri par les guerres et troubles successifs, le Breuil-du-Pas était ainsi passé progressivement, en trois siècles, du rang de commanderie à part entière, avec chapelle, à celui d'une simple exploitation rurale.

Le plan cadastral dressé en 1836 atteste la survivance d'une ferme appelée l'Hôpital, près du village du Pas, sur la section de Saujon dite le Breuil. Les pièces de terre qui l'entourent sont de vaste dimension, par opposition avec les nombreux petits champs en lanières constituant le reste du parcellaire.

Actuellement, le lieu porte le nom de l'Hôpiteau, on peut y voir des bâtiments relativement modernes et les ruines d'un édifice, peut-être une grange, qu'il est impossible de dater avec précision.

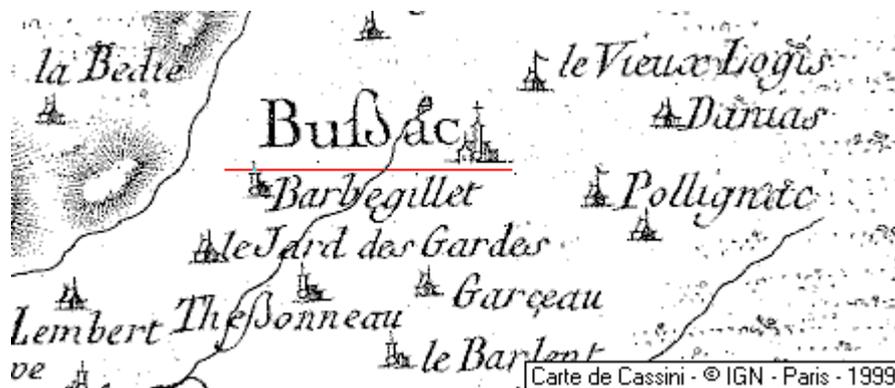
Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983

Top

Bussac (17)

Maison du Temple ou Hôpital de Bussac-Forêt

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Jonzac, Canton: Trois Monts, Commune: Bussac-Forêt - 17



Localisation: Biens du Temple à Bussac-Forêt

Qui du Temple ou de l'Hôpital a fondé la commanderie de Bussac, au coeur des landes du même nom ? Il semble impossible de répondre avec certitude à cette question en l'état actuel de nos recherches.

Les archives des commanderies du prieuré d'Aquitaine, conservées à Poitiers, ne contiennent, ni pour Bussac, ni pour ses membres de Chepniers, Mélac, Lugéras, aucun acte ancien susceptible de résoudre le problème.

L'existence, tout près de Bussac, de la maison du Temple de **Chierzac**, pourrait inciter à attribuer au Temple la création de cet ensemble de maisons ; mais alors pourquoi la maison de Chierzac, dès la période templière, dépendait-elle de la commanderie du Temple de **Civrac** (commune de Saint-Martial-de-Mirambeau), distante de près de trente kilomètres, alors qu'il eût été plus simple de la rattacher à la commanderie voisine de Bussac si elle avait été également templière ?

Sans que l'argument soit déterminant, on remarquera, en outre, que jamais la commanderie de Bussac n'apparaît dans le Procès des Templiers, où toutes les commanderies de Saintonge fondées par le Temple sont représentées.

Dans un acte de 1324, c'est-à-dire très peu postérieur à la dévolution des biens du Temple à l'Hôpital, effectuée après 1312, en un temps donc où les esprits n'avaient pas encore oublié l'origine des établissements désormais réunis sous la houlette de l'Hôpital, Bussac est désignée par le terme de domus Hospitalis. Ces maigres indices sont-ils suffisants pour attribuer à Bussac une fondation hospitalière ?

On n'oserait l'affirmer, tout au plus y verrons-nous une présomption.

L'acte de 1324 est une transaction intervenue entre le procureur du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, et frère Jean Lomangre, commandeur de Bussac, dans un litige concernant la haute justice dudit lieu. Dans cette affaire, le procureur du roi d'Angleterre soutenait

que le commandeur de Bussac tenait du roi, duc d'Aquitaine, ce droit de haute justice et qu'il devait en faire l'hommage fixé par la coutume; le commandeur de Bussac affirmait, au contraire, que ses prédécesseurs étaient en possession dudit droit, depuis des temps immémoriaux (*tam per longum tempus quod memoria hominis de contrario non existit*) et l'avaient exercé sans aucune restriction. La transaction prévoit que, désormais, le commandeur de Bussac et ses successeurs tiendront du roi, duc d'Aquitaine, la haute justice du lieu et qu'ils lui paieront un droit d'un florin (soit douze gros tournois d'argent), à chaque changement de commandeur ou de prieur de l'Hôpital en Aquitaine, et lors de l'avènement d'un nouveau duc. En contrepartie, le roi s'engage à garantir et défendre le droit de justice du commandeur de Bussac contre tous ceux qui y porteraient atteinte.



Eglise de Bussac, façade occidentale et clocher. (Cliché M. Miguet)

En 1373 Bussac avait pour commandeur un frère prêtre de quarante-cinq ans environ, Jean de Lorigniau; un donné, prêtre, résidait avec lui. Comme pour toutes les autres commanderies de Saintonge, l'enquête pontificale fournit des indications sur les revenus de Bussac avant les hostilités et sur sa triste situation présente. Les rentes en argent ont diminué de moitié, passant de 10 livres à 5 par an; sur 30 setiers de céréales perçus auparavant en terrages, seuls 4 setiers sont encore payés; la vigne qui produisait 2 barriques de vin est désormais en friche; la justice ne peut plus être exercée, toujours (*propter guerras*), et la commanderie perd ainsi 20 livres chaque année. Mais il y a plus intéressant, le document mentionne, en effet, l'existence, à la commanderie de Bussac,

de plusieurs fours qui témoignent d'une activité de poterie. Les fours à cuire les tuiles (fomaces pro tegulis dequoquendis) sont, en 1373, à l'abandon car aucun tuillier ne réside plus à Bussac, mais les autres fours de potiers continuent à fonctionner (au ralenti cependant, puisque le revenu est tombé de 12 livres à 2 livres par an). A la même date, Bussac avait pour membres les maisons de Chepniers, Mélac et Lugéras.

Après la guerre de Cent Ans, Bussac fut réunie aux commanderies voisines de Civrac et du Deffend qui étaient, elles aussi, sérieusement appauvries, pour former une seule baillie dont le revenu, charges déduites, ne montait qu'à 43 écus vers 1475, Quelques années plus tard, ces trois commanderies devinrent, avec leurs dépendances, des membres de celle des Epeaux dont l'économie n'était guère florissante.

La commanderie de Bussac possédait une chapelle, dédiée à Notre-Dame, qui fut érigée en église paroissiale dont les Hospitaliers avaient la collation. En 1673, cette église paraît être fort bien entretenue. Les visiteurs notent qu'elle est convenablement pourvue d'ornements sacerdotaux, linge d'autel et vases sacrés; une partie de l'église est « pavée de carreaux de brique et les trois vitreaux les plus proche de l'autel garnis de vitres. » On y voyait un clocher pourvu d'une bonne cloche et, près de l'église, du côté du midi « des mazureaux » où « estoit bastie la maison presbiteralle. » Il n'existait plus, à cette époque, aucun des bâtiments de la commanderie, et le revenu de Bussac ne consistait qu'en quelques rentes.

Les visites de 1690, 1718 confirment le bon état de l'église. Celle de 1733 mentionne au-dessus du tabernacle « une Sainte-Vierge de bois, bien pintte en relief tenant lieu de tableau » ainsi que « deux façons d'haul tel de pierre qui nous ont point pareu avoir servy au sacrifice et sur lesquels les peuples presante leur aumône. » L'église venait d'être « blanchie et carrellée en entier. » Il y avait « à gauche de la porte en sortant, une portte de l'escalier qui mont au clocher, ou campanier, laquele cloche avons jugé estre du poid d'environ deux cens livres, argentine et bien sonnante, posée dans un clocher carré. » L'église était couverte de tuile creuse. Une sacristie avait été « nouvellement fabriquée en apanty contre l'églize, pozée au nord. »

En 1755, les visiteurs ont remarqué « un hostel fait tout à noeuf... adaussé au mur, son tabernacle une couronne au dessus soutenue par deux anges, un gradin, un miroir dans le fond, au dessus le tabernacle les deux anges soutenant deux girandolle, quatre chandelliers et de chasque costé un brodé, le tout seculté doré et très propre. » Au-dessus de l'autel, on pouvait voir « un grand tableau représentant l'Asomption de la

Vierge, son cadre doré en partie et bien seculté. » Les visiteurs s'étendent longuement sur tous les embellissements faits dans l'église « lanbrissée tout a noeuf et toute carelée en brique. » Ils indiquent qu'elle était éclairée par « un grand vitreaux garny de ses verjettes », à droite, à côté de l'autel, et par « trois autres vitreaux garny de verre » dans la nef. Le curé dit aux commissaires qu'il a « despencé aux environs [de] mil escu pour réparations et hornement de ladite église qui est actuellement en parfait bon état. » La maison du curé était « apuyée contre l'église du costé du midy », avec quelques bâtiments annexes. De l'autre côté de l'église s'étendait le cimetière, entouré de murs.

L'église de Bussac, telle qu'elle nous est parvenue, a donc subi d'importantes modifications. Elle mesure une vingtaine de mètres de long par 5,35 m de large intérieurement. La construction est massive, les murs épais. La nef, terminée par une abside en cul de four sans aucune ouverture, se compose de trois travées limitées par des pilastres qui recevant les doubleaux de la voûte disparue et remplacée au XVIII^e siècle par un plafond lambrissé plat, aux retombées en arrondi. Il subsiste quatre des six fenêtres qui s'ouvraient dans les murs, trois au nord et une au sud, ce mur ayant été altéré par la construction d'une chapelle.

La première travée de nef porte à l'ouest un clocher dont les parties les plus anciennes semblent gothiques, comme l'attestent les fenêtres. Ce clocher massif, peu élevé, est épaulé au nord par deux puissants contreforts en gros appareil et au sud par une tour faisant office de contrefort, en gros appareil, terminée par deux glacis en batière, et par un contrefort.

L'ordonnance de la façade est typiquement saintongeaise. Elle est à deux étages, celui du bas comportant un portail central en plein cintre à quatre fortes voussures de section carrée.

L'extrados de la première voussure est rehaussé par un fort cordon sobrement chanfreiné. Les trois voussures intérieures reposent sur les tablettes profilées en cavet, des piédroits sans chapiteaux. La voussure extérieure repose sur une colonne à chapiteau simplement épannelé. Les deux arcatures qui encadrent le portail sont surhaussées pour venir régner avec la voussure extérieure du portail. Leur extrados est rehaussé du même cordon que celui du portail. Elles reposent sur des chapiteaux identiques à ceux du portail. A l'étage, reposant sur un bandeau accusant la séparation, cinq arcatures s'appuient sur des colormettes dont les bases sont maladroitement tournées. Les chapiteaux, identiques aux autres, sont surmontés des même tailloirs

grossiers et saillants.

Cette façade, dénuée d'élégance et aux proportions maladroitement, s'inspire cependant des réalisations harmonieuses qui abondent dans la région.

Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983

Top

Cabanne (La) (17)

Maison du Temple de La Cabanne

Charente-Maritime, arrondissement Rochefort, canton Surgères, commune Saint-Georges-du-Bois



Localisation: Maison du Temple de La Cabane

Aucun document ne permet d'attribuer au Temple ou à l'Hôpital la fondation de cette maison dépendant de la commanderie du Temple de La Rochelle au XIV^e siècle.

En 1373, elle était gouvernée par un frère prêtre âgé de 40 ans environ, Jean Regnon, qui y habitait avec un domestique et une servante. Les troubles du temps avaient fait tomber ses rentes annuelles, en argent, de 42 livres 12 sous 6 deniers à 18 livres 6 sous 6 deniers. De 8 à 10 setiers, les rentes et terrages en grain étaient passés à 20

boisseaux estimés 1 livre 13 sous 4 deniers. En raison des guerres, beaucoup des terres étaient incultes et les broussailles avaient envahi les champs (creveruntque ibidem nemora in multitudine). La culture des quelques terres encore emblavées coûtait fort cher et ne rapportait, tous frais payés, que 10 setiers de céréales par an, évalués 15 livres. Le foin récolté dans les prés était estimé 20 livres mais, une fois prélevée la quantité nécessaire à la nourriture du bétail de la maison, la vente du reste ne rapportait que 50 sous. Les rentes en vin étaient de 4 tonneaux sur lesquels 2 étaient réservés à la consommation du gouverneur, de ses serviteurs et des hôtes de passage, les 2 autres étaient vendus 12 livres.

L'enquête de 1373 ne mentionne pas de chapelle à La Cabane. Il semble bien pourtant qu'il en ait existé une puisqu'un document du XV^e siècle indique que — ...d'ancienneté il y souloit avoir chapelle garnie d'aulter et y a encores gens en vie qui l'ont veu... et qui y ont veu chanter et vestir des frères dudit ordre de Saint Jean de Jérusalem —.

La maison de La Cabane possédait un droit d'usage dans la forêt toute proche de Benon. Elle pouvait y prendre du bois de chauffage et y faire pacager son bétail.

En 1564, La Cabane était considérée comme une simple métairie et les visiteurs notent dans leur procès-verbal — ...nous sommes enquis... s'il y avoit chappelle en la subjection ou collation du commandeur, nous ont dit que non —. Aucune allusion à des ruines de chapelle n'est faite dans ce document.

En 1675, le rapport des commissaires montre les bâtiments de La Cabane en piteux état: —...après avoir assemblé les habitans dudit lieu et nous estre informé des logemens de ladite seigneurie, nous ont fait voir certaines mazures, contenant en leur largeur, huit toizes et demye et dix toizes de longueur, opozés du costé du village par un bout au septantrion et de l'autre bout au midy, consistant en maison, grange, escurie, toîts à pourceau, brebis et pigeonnier, tous lesquels bastimans il est besoing de restablir pour loger les fruits de la mesterie de La Cabanne... l'ung des anciens habitans du lieu nous a dit avoir veu la charpente desdits bastimans et qu'il y a quarante ans qu'ung commandeur de ladite commanderie avoit fait marché pour remettre les bastimans en estât d'y pouvoir loger et y serrer les fruits—.

En 1699, les édifices, récemment restaurés, sont jugés en bon état de même qu'au siècle suivant, en 1783.

du CNRS - 1983

Maison du Temple de La Cabanne

Frère Guillaume de la Cabanne, sergent, est mentionné dans les pièces du procès des Templiers. La proximité géographique des lieux cités dans sa déposition semble bien le rattacher à cette maison.

Cependant, seule une enquête du XVe siècle nous permet d'inclure avec certitude La Cabanne parmi les maisons templières. Divers droits possédés par cette maison dans la forêt de Benon portaient le nom de « Montre des Croisés » qui consistait au «... droit de prendre tant pour eux que leurs hommes et tenant leur usage et exploit de chauffage par toute la forest de Benon, droit de pascage, droit et exploit de monstre grouse et graille en ladite forest tant pour édifier, rédiffier que pour leurs ustenciles nécessaires pour ladite maison... ».

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Chagnolet (17)

Fief du Temple de Chagnolet

Département: Charente-Maritime, Arrondissement et Canton: La Rochelle-est - 17



Localisation: Fief du Temple de Chagnolet

Ce fief templier paraît avoir pour origine un acte de novembre 1282 par lequel Lambert Le Charretier, de Chagnolet, et Pernelle sa femme, se sont donnés avec tous leurs

biens, au Temple de La Rochelle.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Chierzac (17)

Maison du Temple de Chierzac, Charzac

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Jonzac, Canton: Montlieu-la-Garde, Commune Bédénac - 17



Localisation: Maison du Temple de Chierzac

Les Templiers avaient implanté une maison à Chierzac, dans les landes de Bussac, à une date inconnue. Le Temple de *Chardac* apparaît dans les documents en 1304, donc pratiquement à la fin de la période templière, grâce à une transaction conclue entre Hugues Raynaud, commandeur de Chierzac et Bertrand de Monlieu, chevalier, au sujet de la haute justice dudit lieu de Chierzac (94). Hugues Raynaud étant à la même date commandeur de Civrac, on notera que Chierzac, déjà sous les Templiers, était unie à Civrac.

94. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 437.

Les archives restent ensuite silencieuses sur Chierzac pour tout le début de la période hospitalière, jusqu'à l'enquête de 1373 (95) qui mentionne Chierzac comme membre de Civrac et y atteste l'existence d'une chapelle, vraisemblablement construite par les Templiers. L'enquête n'apporte aucune autre information sur Chierzac dont les revenus sont confondus, dans le texte, avec ceux de Civrac. Comme le document indique que presque tous les bâtiments de la baillie de Civrac avaient été détruits par les guerres, il est à supposer que Chierzac n'avait pas échappé au sort commun. Avant 1479,

Chierzac devint, avec Civrac, membre de la commanderie des Epeaux.

95. Archives Vaticanes, Castel San Angelo, AA, Arm. C, 268.



Chapelle de Chierzac, chevet - Sources: Image M. Miguet

En 1565, la chapelle de Chierzac, qui était dédiée à Notre-Dame, est dite « ruynée » par les visiteurs. Les réparations sont à la charge des paroissiens qui manifestent l'intention de les faire réaliser « quand les troubles seraient appaisez » (96). Ils faisaient allusion, on le devine sans peine, aux guerres de religion.

96. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 422.

La visite de 1673 (97) fournit des informations un peu contradictoires : d'une part, les commissaires rapportent que la chapelle est « à moitié découverte, sans clocher et sans vitres aux vitreaux, paraissant avoir esté ruynée d'en temps immémorial » mais, d'autre part, ils mentionnent que « le service divin ce fait à la manière acoustumée » par le prêtre qui dessert également l'église voisine de Bédenac. Ils ont trouvé la chapelle convenablement pourvue d'ornements d'autel, linge et vases sacrés et ont même remarqué deux tableaux, l'un au-dessus de l'autel, représentant la « Passion de Nostre Seigneur », l'autre « Nostre Dame. » A cette date, il n'y avait plus de domaine à Chierzac, dont le revenu n'était constitué que de rentes.

97. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 422.

Si la visite de 1690 (98) ne donne aucune indication sur l'état de la chapelle, elle rapporte une transaction intervenue entre le curé de Bédenac et les habitants de Chierzac en 1686 : le curé s'engageait à administrer les sacrements aux habitants de Chierzac, à venir célébrer la messe dans leur chapelle un dimanche sur trois ainsi qu'à

l'occasion de plusieurs fêtes dans l'année, les gens de Chierzac acceptant, de leur côté, de payer leur part « d'une maison presbitérale » sise à Bédenac, paroisse dont Chierzac était devenue une annexe. Le commandeur des Epeaux laissait au curé de Bédenac le produit de la dîme et les habitants de Chierzac étaient tenus d'assurer l'entretien de la chapelle.

98. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 422.

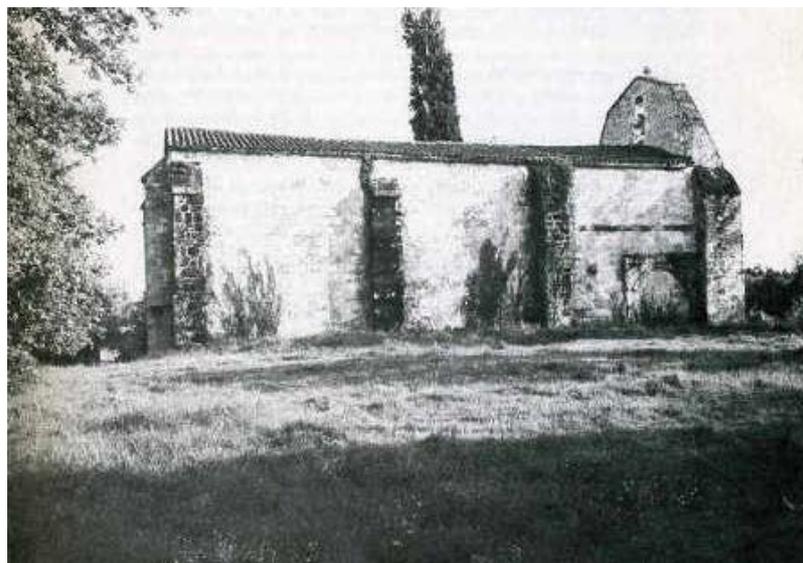


Chapelle de Chierzac, facade occidentale - Sources: Image M. Miguet

En 1755 (99), les visiteurs admettent que la charpente et les murs sont bons, mais ils disent avoir trouvé la chapelle « dans un état afreux et indessant » avec « un très mauvais devant d'hostel, trois mauvaises nappes, un petit crucify de bronze, point de gradins ny tableaux, nous ont dit cependant les habitans qu'on avoit hauté ledit tableau pour le faire racomoder, au dessus l'hostel est un dé tout en bois, très mauvais » ... « avons remarqué que le pavé de l'eglize est tout sans dessus desous. » Les habitants de Chierzac se plaignent du curé de Bédenac qui perçoit 210 livres de dîme par an pour desservir la chapelle, mais ne remplit pas ses obligations ; ils signalent aux visiteurs que ledit curé a emporté une chasuble et enlevé plusieurs pierres tombales du cimetière. Le souhait des habitants de Chierzac, village qui compte environ vingt-deux feux, serait d'avoir leur propre curé auquel ils sont prêts à donner un logement et une rétribution venant compléter la dîme. A cette date, l'ordre de Malte possédait toujours la pleine

jurisdiction sur Chierzac, la justice était exercée par les officiers de l'Ordre siégeant à Chepniers.

99. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 422.



Chapelle de Chierzac, mur nord - Sources: Image M. Miguet

La chapelle de Chierzac est toujours visible de nos jours (100). Elle se dresse au lieu-dit Linière, sur une sorte de tertre, totalement isolée des quelques maisons qui constituent le hameau de Chierzac, situé sur la R.N. 10.

100. Sur la chapelle au XIXe siècle, voir P.-D. Rainquet, Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac, Jonzac et Saint-Fort-sur-Gironde, 1864, pages 390-391.



Localisation: Chapelle de Chierzac

Cette chapelle (101) conserve dans son allure générale les caractères des édifices

romans de la région : murs très épais, puissants contreforts à glacis épaulant la façade et les murs gouttereaux. Seuls l'allongement des fenêtres et surtout les supports du voûtement empêchent de la classer dans la catégorie des édifices que l'on pourrait qualifier de néo-romans.

101. Elle mesure 20,15 m de long sur 6,30 m de large intérieurement.

La construction en est simple : une nef unique, à trois travées, la troisième formant le chœur, terminée par un mur plat dans lequel s'ouvre une grande baie en arc brisé, à trois lancettes aux profils lourds et disgracieux surmontées d'une rose.

Les travées sont limitées à l'intérieur par des faisceaux de cinq colonnes engagées dans les murs latéraux et coiffées de chapiteaux à feuillage à corbeille cylindrique légèrement renflée, portant un tailloir peu saillant, à pans coupés pour mieux se prêter à la retombée des nervures de la voûte. De celles-ci subsistent des départs sur chaque faisceau sur une hauteur d'environ deux mètres. Sur les corbeilles sont sculptées des feuilles d'acanthé, de vigne et de chêne. Les tailloirs polygonaux apparaissant vers 1230-1250 à l'époque où l'on assied chaque nervure sur un chapiteau, on peut en déduire que le voûtement ne peut être antérieur au milieu du XIII^e siècle. Sur ces cinq chapiteaux, les deux qui s'engagent dans le mur sont réduits à une moitié de corbeille et recevaient la retombée des formerets, les autres supportant l'arc doubleau et les croisées d'ogives.

Dans le mur sud du chœur sont percées deux petites ouvertures à hauteur d'homme, probablement postérieures à la construction et appelées « fenêtres des lépreux. »

Les deux fenêtres du mur sud, très hautes et étroites, en arc tiers-point, laissent préjuger de la hauteur importante de la croisée d'ogives primitive. Leur ébrasement est court, typiquement gothique.



Chapelle de Chierzac, intérieure - Sources: Image M. Miguet

L'ordonnance de la façade occidentale est très simple et massive. Elle est épaulée au nord et au sud par deux contreforts à glacis très pentus et à l'ouest par deux contreforts de même type, les contreforts nord-ouest formant un seul bloc.

Elle est divisée en trois étages construits successivement en gros, moyen et petit appareil, en décrochement les uns par rapport aux autres par le jeu de deux glacis scindant la façade horizontalement.

Au premier niveau, le portail central en arc très légèrement brisé est composé de trois fortes voussures dont les arêtes sont refouillées en boudin pour en alléger quelque peu la masse. Elles sont prolongées par des piédroits de même profil.

Un enfeu, érodé au point qu'on n'en lit plus aucun détail, a été placé à côté du piédroit nord sur lequel il empiète un peu.

Le deuxième étage est composé d'un mur aveugle, le troisième par un mur clocher aux deux rampants brisés d'un aspect insolite.

L'ouverture en plein cintre porte actuellement une cloche datant du XIXe siècle. Une croix de pierre sans ornement couronne l'ensemble.

Contre le mur nord de la nef, à l'extérieur, à hauteur de la travée de choeur, on voit les restes d'un enfeu gothique très mutilé surmonté d'une corniche indiquant qu'il était peut-être protégé par un auvent qui y prenait appui.

Sources: *Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983*

Top

Civrac (17)

Maison du Temple de Civrac

Département: *Charente-Maritime*, Arrondissement: *Jonzac*, Canton: *Pons*, Commune: *Mirambeau - 17*



Localisation: *Maison du Temple de Civrac*

Le Commandeur des Epeaux tient la commanderie de Civrac ou (Cuipsac) en la baronnie de Mirambeau, qui lui vaut par an deux cent livres.

Commune de Meursac, Cuipsac c'est Civrac près du Petit-Niort

On peut répéter, pour la maison de Civrac, ce qui a été dit pour la précédente; rarement nom de lieu fut plus mal interprété, aussi bien dans l'édition du procès de Michelet que dans Schottmüller, où l'on trouve des formes telles que:

« domus Templi de Siturat, Xantonensis diocesis », « de Syourac », « de Syomac », « de Surnaco. »

Le précepteur de Civrac, en 1307, fut frère Hugues Raynaud, sergent, dont le frère fut également précepteur dans la même contrée, au Dognon; Hugues, lors de son arrestation, fut incarcéré à Saintes. Il était déjà précepteur aux environs de l'année

1301, à l'époque où Pierre de Madic, lieutenant du commandeur d'Aquitaine, vint recevoir en la chapelle du Temple de Civrac; sa présence est mentionnée aussi à propos d'une réception faite par le commandeur des Epaux, Thibaud de Tours, à Civrac, ainsi qu'en 1306, lors de la réception de Guillaume Audenbon.

Ce Guillaume fut reçu, comme sergent du Temple, à Civrac, le premier dimanche du carême de l'an 1306, par le précepteur d'Aquitaine, Geoffroi de Gonneville, en présence des précepteurs du Deffend, de Château-Bernard et d'autres, sans oublier Hugues Raynaud. Il demeura dans la maison un an et demi environ, assez pour voir qu'on y pratiquait l'hospitalité et qu'on y faisait l'aumône.

précepteur de Civrac

vers 1301-1307, frère Hugues Raynaud, sergent.

Sources: Chevaliers de Malte, Grand prieuré de France et Trudon des Ormes - les maisons du Temple en France à travers les interrogatoires du Procès

Procès des Templiers, tome II, page 22

Vidit autem recipi fratrem Guillelmum de Fretive Petragoricensis diocesis, vivum ut credit, in capella domus templi de Siturat Xantonensis diocesis, per fratrem Petrum de Madit quondam militem, tunc tenentem locum magistri Pictavie, sunt X anni vel circa, presentibus fratribus Petro Theobaldi, texte supra proximo examinato, Hugone Raynaudi preceptore dicte domus de Siturat, vivis ut credit, et quibusdam aliis de quibus non recordatur. Vidit eciam recipi fratrem Arnaudum nepotem dicti fratris Petri Theobaldi, in predicta capella de Siturat, sunt circiter sex anni, per fratrem Theobaldum quondam militem, tunc preceptorem deus Espans, presentibus dicto fratre Petro Theobaldi, Hugone Raynaudi fratre ipsius testis, preceptore dicte domus, quem credit vivere; plures non vidit recipi, quod recordetur.

Procès des Templiers, tome II, page 199

Nomina vero illorum qui mittuntur sunt hec: frater Guillelmus de Sorolme, frater Hugo preceptor domus deus Espanez, frater Guillelmus Audebon, frater Petrus de Nolhac, frater Petrus de Molendino, frater Helias Gotati, frater Petrus la Vernha. Item, nomina illorum qui infirmi remanserunt sunt hec: frater Hugo preceptor domus die Syomac, frater Petrus Auriol.?

Procès des Templiers, tome II, page 203

Ipse autem fuerat receptus, ut dixit, in capella domus Templi de Syourac Xantonensis

diocesis, prima Dominica Quadragessime proximo preterite fuerunt V anni vel circa, per fratrem Guaufredum de Gonavilla preceptorem Aquitanie, presentibus fratribus Hugone Raynaudi preceptore dicte domus, qui detinetur Xantonis, Guillelmo Candelarii preceptore domus deu Deffes, qui detinetur apud Sanctum Johannem Angeliaci, Petrum de Montinhaco preceptorem de Castro Bernardi, in dicto loco Sancti Johannis detento, et quibusdam aliis de quorum nominibus non recordatur, in hunc modum: nam post multas bonas exhortaciones, dictus receptor fecit eum vovere et jurare super quoddam missale castitatem, obedienciam, vivere sine proprio, et servare bonos usus et bonas consuetudines, et non revelare secreta ordinis.

Sources: *Procès des Templiers*, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.

Maison du Temple de Civrac

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Jonzac, Canton: Pons, Commune: Mirambeau - 17



Localisation: Maison du Temple de Civrac

On ne sait à quelle date les Templiers fondèrent un établissement à Civrac, dans une région boisée, entre la forêt de la Lande et les landes de Bussac.

La première mention de la « domus militie Templi de Syvrac » est de 1290, donc tardive (77). Son commandeur était alors frère Hugues Raynaud qui devait être le dernier commandeur de la période templière. Arrêté en 1307, comme la plupart des Templiers de France, Hugues Raynaud était en 1311, détenu à Saintes si l'on en croit un des frères interrogés au cours du Procès (78). Il était le frère d'Hélie Raynaud, commandeur du Dognon (Cressac) (79). Dans leurs interrogatoires, plusieurs Templiers parlent de réceptions de frères qui avaient eu lieu dans la chapelle de la commanderie de Civrac (80).

77. *Archives départementales de la Vienne*, 3H1, 434.

78. Michelet, *Procès des Templiers*, tome II, page 202.

79. Michelet, *Procès des Templiers*, tome II, page 22.

80. Michelet, *Procès des Templiers, tome II, pages 22, 202. Dans le Procès des Templiers, le nom de Civrac est constamment déformé en Syourac ou Siturac.*

Il faut attendre l'enquête pontificale de 1373 (81) pour avoir quelques détails sur la composition du patrimoine de Civrac et faire, une fois de plus, le constat des ravages de la guerre de Cent Ans en Saintonge.

81. *Archives Vaticane, Castel San Angelo, AA, Arm. C, 268.*

Le commandeur était, à l'époque, un frère prêtre de quarante ans environ, Guillaume Bordau. Vivaient avec lui, à Civrac, un autre frère prêtre, un clerc, un domestique et une servante. La commanderie avait deux dépendances : les maisons de la Lande-de-Lorignac et de Chierzac.

En 1373, la baillie de Civrac possédait trois moulins à eau et un moulin à vent ; ces moulins qui rapportaient autrefois annuellement 50 mesures de grain, appelées *salmatas* (ou saumes), ne procuraient plus aucun revenu *quia destructa propter guerras*.

La commanderie disposait aussi d'un moulin à tan (*ad faciendum pulveres pro coriis preparandis*) également détruit au cours des hostilités ce qui privait la maison d'une ressource de 20 livres par an. La mention de ce moulin permet d'avancer qu'il existait vraisemblablement dans la région, au XIVe siècle, une activité de tannerie.

L'enquête insiste sur le fait que presque tous les bâtiments de Civrac et de ses membres ont été ruinés par les guerres. C'est encore aux guerres que les témoins de 1373 attribuent, certainement avec quelque raison, l'affaiblissement considérable des autres revenus de la baillie de Civrac, revenus en argent d'abord, qui sont passés de 31 livres à 10 livres par an, en froment et en avoine ensuite, dont les nombres de setiers sont passés respectivement de 40 à 12 et de 140 à 40.

La commanderie possédait des vignes qui produisaient au temps de la paix 12 tonneaux de vin chaque année. En 1373, à peine récolte-t-on un tonneau, ce qui signifie, quoique l'enquête ne le précise pas, que les vignes sont presque totalement abandonnées. Le paiement des cens et rentes en chapons et poules connaît les mêmes difficultés : il est passé de 105 unités à 25. La commanderie ne perçoit plus les rentes en châtaignes qui atteignaient autrefois 14 boisseaux par an.

Ces informations catastrophiques sur l'économie des commanderies, qui reviennent

inlassablement, peuvent paraître répétitives, elles n'en sont pas moins le reflet de la dure réalité vécue par les exploitations rurales et seigneuriales pendant les longues années d'hostilités ouvertes, ou simplement d'insécurité. Civrac, comme beaucoup d'autres petites commanderies, ne devait jamais se relever de cet anéantissement.

Dès la fin de la guerre, les Hospitaliers regroupèrent Civrac et deux commanderies voisines, sorties tout aussi ruinées de cette triste période, Bussac et Le Deffend, pour former une baillie capable de survivre et d'entreprendre la reconstruction de l'économie.

Vers 1475, le revenu global de ces trois commanderies, charges déduites, s'élevait modestement à 43 écus (82).

Avant 1479, toutes trois allaient perdre leur rang de commanderie pour devenir de simples membres de la commanderie des Epeaux.

82. Paris, Bibliothèque nationale, manuscrit latin 13824, folio 77 v.

La chapelle de Civrac, qui avait survécu à la désolation, encore que l'on ignore son état à l'issue de la guerre de Cent Ans, ne fut épargnée ni par les révoltes de la gabelle ni par les guerres de religion. La visite prieurale de 1565 (83) rapporte, en effet, que tout y avait été « rompu du temps des troubles et la cloche emportée du temps des gabelles. » Depuis, les portes avaient été refaites à neuf ; mais il ne s'y célébrait aucun office. Les autres bâtiments de Civrac comprenaient alors un « logis composé d'une salle basse ou il y a quelques vieilh meubles de peu de valleur ; joignant icelle, une cuisine et ung celier et au dessus une chambre ; joignant icelle, un arpentif qui sert de grenier et estude, en laquelle chambre avons veu deux lits, table, banc et ung buffet, le tout de peu de valleur. »

83. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 422.

A côté du logis s'élevaient une grange, refaite à neuf, une étable et « une fuye (84) laquelle avons veue reblanchie et racoustrée de nouveau. »

84. Pigeonnier.

De la maison dépendaient des prés, champs, vignes et une garenne.

La chapelle et la maison sont dites « ruyneuses » par les visiteurs de 1620 (85).

85. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 422.

En 1673, le jugement est un peu moins sévère : il est vrai que la chapelle venait d'être recouverte et que le sol avait été carrelé devant l'autel. Les fenêtres avaient été

pourvues de vitres, sauf celle au-dessus de la porte. Le logis comptait alors « quatre chambres, sçavoir deux basses et deux haultes, dont les murailles, charpantes et couvertures sont faites a neuf. » Il y avait aussi un four, en bon état, mais la fuye dont la couverture était abîmée, n'abritait aucun pigeon (86).

86. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 422.

Quelques années après, en 1690, les visiteurs confirment le bon état de la chapelle et mentionnent au-dessus de l'autel « un grand tableau représentant Nostre Seigneur en l'arbre de la Croix. »

Le curé de la paroisse de Saint-Martin-du-Petit-Niort venait y célébrer la messe le lundi de Pâques et quatre autres fois dans l'année pour « les quatre festes de saint Jean, patron de ladite église » ; pour ce faire, on lui laissait le produit de la dîme.

La maison du fermier avait été agrandie et le pigeonnier recouvert à neuf, mais il n'y logeait « aucuns pigeons parce que les gens de guerre quy passent souvant les tirent. »

La justice était régulièrement exercée par un juge et l'on voyait, près de la chapelle, « deux grands pilliers de pierre quy marque les fourches patibulaires. »

Le domaine comprenait un pré « a amasser quatre chartées de foin », un champ, un petit bois appelé la Garenne avec quelques petites pièces de terre autour, une vigne abandonnée, et environ 15 journaux de bois en taillis. Le tout était affermé par le commandeur des Epeaux 440 livres (87).

87. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 422.

Les visiteurs de 1716 constatent le bon état de la chapelle qui a été « grifonnée (88) de nouveau, tant au dedans qu'au dherors. » Au-dessus de l'autel, un grand tableau représentant « Saint Jean, la Sainte Vierge et la Magdelaine... qui nous a paru fait depuis peu » a remplacé celui du Christ en croix. Il est dit que le choeur est éclairé par trois ouvertures, une grande et deux plus petites, situées au-dessus de l'autel (89).

88. Enduite de mortier.

89. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 422.

Cette disposition laisse supposer un chevet plat percé d'un triplet comme dans de nombreuses autres chapelles construites par le Temple.

On sait, par un document de 1769 (90), que la chapelle de Civrac mesurait, à l'intérieur,

56 pieds de long sur 17 de large, soit environ 18 m sur 5,60 m.

90. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 422.

Le grand-prieur d'Aquitaine payait, en 1718, 12 livres au prêtre qui venait célébrer quatre messes, chaque année.

La visite de 1733 n'apporte que peu d'informations nouvelles sur la chapelle, toujours en bon état, les commissaires remarquent cependant qu'elle ne possédait ni clocher, ni cloche (91).

91. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 422.

En 1755, il est mentionné que la fermière du lieu gardait chez elle les ornements et vases sacrés de la chapelle « pour plus grande sûreté. » Le montant de la ferme était alors de 750 livres, plus la charge de la desserte de la chapelle (92).

92. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 422.

On peut voir, sur la feuille du cadastre de 1825 représentant la partie de la commune de Mirambeau dénommée « Sivrac », un lieu-dit la Commanderie, où sept pièces de terres de grandes dimensions composent un vaste ensemble qui contraste avec les nombreux petits champs en lanières qui l'entourent. A cet endroit qui fut, autrefois, le terroir de la commanderie, le même cadastre indique un bâtiment rectangulaire, orienté en longueur est-ouest, qui pourrait être la chapelle ; mais il ne s'agit là que d'une hypothèse, ce bâtiment pouvant tout aussi bien être une grange.

On sait par contre, avec certitude, que la chapelle n'existait plus dans les années 1860, mais l'endroit où elle s'élevait, entre « Civrac » et « la Ville », était encore connu (93).

93. P.-D. Rainquet, études historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac, Jonzac et Saint-Fort-sur-Gironde, 1864, ppage 265.

Aucune trace de construction ne subsiste à l'emplacement de la commanderie de Civrac, aujourd'hui recouvert par des vignes. Il ne reste que le toponyme « La Commanderie » pour en perpétuer le souvenir.

En labourant à cet endroit, des agriculteurs ont mis à jour, il y a une trentaine d'années, plusieurs sarcophages de pierre contenant des ossements. Seule la cuve de l'un d'entre eux, de forme légèrement trapézoïdale, est encore visible dans une pâture voisine où elle sert d'abreuvoir.

Epeaux (Les) (17)

Maison du Temple des Epeaux

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Saintes, Canton: Gémozac, commune: Meursac - 17



Localisation: Maison du Temple des Epeaux

Le plus ancien document mentionnant l'existence de la commanderie templière des Epeaux date de 1227, mais il est plus que probable que la construction des bâtiments date de la deuxième moitié du 12ème siècle comme en témoigne les quelques vestiges encore visibles de la chapelle.

La commanderie ne tarda pas à se développer et eut rapidement une dépendance à Beloire. Au cours du 13ème siècle, les domaines de la commanderie produisaient suffisamment de denrées que les Templiers en firent du commerce. A cette même époque, la commanderie de Villeneuve fut rattachée à cette des Epeaux.

Maison du Temple située dans le diocèse de Saintes, et dont le nom a été généralement mal lu dans l'édition du procès de Michelet: « de Espaucis, Xantonensis diocesis », « de Espaneis », « de Espans », « deus Espans », « de Espanas », etc. Les derniers commandeurs ou précepteurs des Epeaux furent, de 1280 à 1307, les frères Martin,

Jacques de « Noian », Thibaud de Tours et Hugues de Narsac. Le nom du premier, Martin, est tout au moins douteux, car il nous est donné par un Templier anglais, qui n'ayant que trente-six ans, en 1309, n'avait pu qu'en entendre parler; après avoir habité deux ans la maison des Epeaux, comme donné du Temple, Jean « de Hinquemata » dit l'anglais, avait été reçu en 1300 au Temple de la Rochelle, et néanmoins il raconte que l'évêque de Saintes, alors Geoffroi de Saint-Brisson, se trouvant en la maison du Temple de Château-Bernard, se serait plaint au visiteur de l'Ordre, frère Geoffroi de Vichiers, du précepteur des Epeaux, frère Martin. C'était peu de temps avant la mort de l'évêque, en l'an 1299 environ, alors que, d'après Gams, l'évêque de Saintes ainsi désigné serait mort en 1282.

Après Martin vient Jacques de « Noian » comme précepteur des Epeaux; il l'était, en 1286, quand Amblard de Vienne vint à passer par la maison, au temps de Pâques; à défaut du commandeur d'Aquitaine, les maisons du Temple recevaient aussi la visite de son lieutenant, alors frère Pierre de Madic lequel vint aux Epeaux vers 1289 ou 1290.

L'avant-dernier précepteur des Epeaux fut le chevalier Thibaud de Tours ou de Touraine, par qui avait été reçu en 1296, à Noël, en la chapelle de la maison, un sergent du Temple nommé Pierre Géraud; Thibaud, au dire de ce dernier, était encore aux Epeaux en 1302 environ.

Hugues de Narsac, sergent du Temple, eut à peine le temps de se dire précepteur des Epeaux; reçu au Temple du Dognon, en 1286, il était assez ancien dans l'Ordre, et on le trouve à l'Ile-Bouchard, dès 1290.

Précepteurs des Epeaux

- Vers 1282, frère Martin,
- Vers 1286, frère Jacques de « Noian »,
- Vers 1296-1302, frère Thibaud de Tours, chevalier,
- Vers 1307, frère Hugues de Narsac, sergent.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les comminssions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.

Maison du Temple des Epeaux



Maison du Temple des Epeaux - Image Michel Miguet

Le plus ancien document connu mentionnant la commanderie du Temple des Epeaux est daté de 1227 mais il est certain que les Templiers avaient fondé cet établissement longtemps auparavant, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, ainsi qu'en témoignent les quelques vestiges encore visibles de sa chapelle.

La maison des Epeaux avait été implantée dans une région boisée, aux confins des anciennes forêts de Baconais et de la Lande que les défrichements des Xe-XIII^e siècles avaient quelque peu fait reculer. Cette commanderie devait rapidement devenir une des plus importantes et des plus riches de Saintonge. Très tôt, elle eut une dépendance à Beloire, sur la paroisse de Meschers.

Au XIII^e siècle, les propriétés de la commanderie produisaient suffisamment de vin et autres denrées pour qu'elle puisse en faire le commerce. Par un acte du 13 octobre 1242, le roi d'Angleterre Henri III, alors en guerre avec le roi de France, autorisa les Templiers des Epeaux à transporter et à vendre, jusqu'à la fête de l'Assomption suivante, leurs vins et productions diverses sur toute l'étendue de ses terres, sous réserve de prévenir ses sergents, qui faisaient le siège de La Rochelle, afin qu'ils assurent la sécurité des charrois. L'acte spécifiait que les Templiers des Epeaux ne devaient en aucun cas, sous couvert de cette protection, transporter ou commercialiser des denrées autres que les leurs. Dès le 18 octobre, informé du fait que les Templiers ne respectaient pas ces conditions, Henri III révoqua ses lettres. Ces deux actes n'en témoignent pas moins de l'activité commerciale des Templiers des Epeaux qui

continuèrent, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, à accroître leur patrimoine grâce à des donations. Ce fut au cours de la même période que la commanderie de Villeneuve fut annexée à celle des Epeaux dont elle devint définitivement un membre.

La commanderie des Epeaux apparaît à plusieurs reprises dans le Procès des Templiers avec des orthographes aussi diverses que: Epaus, Espans, Espaucis, Espanas, Espaneis, Enspaneis. L'interrogatoire du dernier commandeur templier des Epeaux, frère Hugues de Narzac, nous a été conservé (Michelet, Procès des Templiers, t. II, p. 205-209. Hugues de Narzac avait été auparavant commandeur de Châteaubernard). En 1311, au moment de sa déposition devant les commissaires pontificaux, il avait environ quarante ans et déclara avoir été reçu dans l'Ordre, vingt-cinq ans plus tôt, dans la chapelle du Temple du Dognon (Cressac) au diocèse de Saintes. On trouve aussi dans le Procès plusieurs mentions de réceptions de frères effectuées dans la chapelle ou dans une chambre (caméra) de la commanderie des Epeaux. Dans le même document, un des déposants fait état d'une extorsion de plus de 500 livres dont un commandeur des Epeaux, frère Martin, se serait rendu coupable envers ses sujets.

En 1321, alors que la commanderie des Epeaux était passée entre les mains des Hospitaliers, il vint à la connaissance du pape Jean XXII que divers biens de son patrimoine avaient été aliénés, ou donnés à ferme perpétuelle, à des clercs et des laïcs, par le commandeur et ses prédécesseurs. Peut-être aussi certains séculiers avaient-ils profité de la période trouble qui sépara l'arrestation des Templiers, en 1307, de la dévolution des biens du Temple à l'Hôpital, en 1312, pour s'emparer de quelques possessions ou cesser de payer cens et rentes. Le pape adressa alors une commission à l'official de Poitiers pour le charger de faire révoquer toutes ces aliénations. Ce fut probablement dans le cadre de cette affaire que le seigneur de Broue fut contraint, en 1322, de payer au commandeur des Epeaux la rente de 100 sous, assise sur 100 ares de marais près d'Echillais, qu'il lui devait.

Comme toutes les commanderies de Saintonge, les Epeaux devaient rapidement être atteints par les guerres franco-anglaises, subir les effets de la Grande Peste de 1348, et voir leurs sources de revenus pratiquement anéanties. Le tableau que brosse l'enquête pontificale de 1373 montre à la fois la prospérité passée de la commanderie et son appauvrissement présent. Avant les guerres, qui commencèrent dans le duché d'Aquitaine, il y a trente ans environ, mentionne le commissaire dans son procès-verbal, la commanderie avait un revenu annuel, en argent, de 120 livres qui est tombé à 60

livres; en grains, sur 500 boisseaux d'avoine, elle ne dispose plus que de 40 boisseaux chaque année; quant au froment, les 200 boisseaux annuels ont totalement disparu (propter guerras et mortalitates). La culture des vignes et la dîme rapportaient autrefois 20 tonneaux de vin par an; en 1373, les vignes étant toutes en friche, cette ressource n'existe plus. Les revenus du four banal faisaient vivre la maison pendant un tiers de l'année, désormais ils sont nuls. Avant la guerre, la commanderie possédait six moulins; deux d'entre eux, qui rapportaient 140 livres par an, sont totalement détruits; sur les quatre autres, qui procuraient 150 boisseaux de grain, un seul tourne encore et ne fournit plus que 4 livres chaque année. Quant aux marais salants, leur revenu est tombé de 60 à 20 livres. L'enquêteur ajoute un détail des plus intéressants en mentionnant que la forteresse de la commanderie coûte cher à défendre, qu'elle avait été détruite par les Anglais et reconstruite par le commandeur en exercice. Les nombreuses meurtrières, de diverses époques, visibles sur les murs est, nord et sud des bâtiments, témoignent encore, de nos jours, de cette mise en défense de la commanderie.

Le commandeur des Epeaux était, en 1373, un frère chevalier, âgé de trente-six ans environ; un frère prêtre, de cinquante ans, et un donné laïc résidaient alors avec lui. A cette date, les Epeaux étaient le chef-lieu d'une baillie comprenant les maisons de Villeneuve, de Beloire et de Rétaud dont il sera parlé sur d'autres pages.

En 1393, Renaud de Pons confirma la franchise de toutes les terres appartenant à la commanderie des Epeaux.

Dans les années 1450-1460, la commanderie eut à sa tête frère Bertrand Jameron, chevalier, originaire du Berry, qui était en même temps commandeur du Temple de La Rochelle, de Bourgneuf, et fut lieutenant de Jean Bureau, capitaine de la forteresse de Mornac, d'Oléron, d'Arvert et de Broue.

La paix revenue, la commanderie se releva peu à peu, mais sans revenir, semble-t-il, à sa prospérité du XIIIe siècle. Vers 1475, son revenu annuel, charges déduites, était estimé à 43 écus, ce qui représente une somme fort modeste.

A la fin du XVe siècle, les Epeaux devinrent, entre les mains d'un seul commandeur, le chef-lieu d'une immense baillie qui regroupa les anciennes commanderies de Breuil-du-Pas, Civrac, Bussac, le Deffend, les Eglises-d'Argenteuil, Courant, avec toutes leurs dépendances. Ces petites commanderies étaient en effet sorties de la guerre de Cent Ans trop appauvries pour pouvoir survivre individuellement. A la suite de cette annexion

de l'ensemble des maisons de la Saintonge méridionale et de celle des commanderies de Courant et des Eglises-d'Argenteuil, plus au nord, les Epeaux devinrent la plus riche commanderie de Saintonge.

De la longue série de procès-verbaux des visites prieurales de la commanderie des Epeaux, celui de 1565 est le premier qui contienne des détails sur l'état de la chapelle et la composition du logis. On peut y lire que la chapelle apparaît, à cette date, bien entretenue, les vitres refaites à neuf par le commandeur en exercice, frère Louis des Granges, qui réside d'ailleurs aux Epeaux. L'autel avait été remis en état et pourvu des ornements nécessaires « à cause que durant les séditions le tout avoit esté rompu. » Ces « séditions », dans lesquelles il faut voir les troubles des guerres de religion, n'avaient, semble-t-il, que touché fort légèrement la chapelle puisqu'aucune autre déprédation n'est mentionnée. La chapelle possédait « ung calixe d'argent doré, une petite croix de bois couverte d'argent, ung bras de saint Blaze, deux cloches dont l'une sert pour l'oreloge. » On y célébrait alors trois messes par semaine.

La description des autres bâtiments de la commanderie est plus détaillée:

« Item, nous nous sommes transportez en la salle basse, garnie de meubles nécessaires, blanchie et vitrée à neuf par ledit des Granges, et de ladite salle en la cuisine garnie pareillement de meubles et vitres neufves et, au bout d'icelle, une boulangerie où est la vaisselle et autres meubles que ledit commandeur y a mis. De ladicte salle nous sommes transportez à une prison où y a basse fosse. Joignant ladite salle sommes entrez en une despence, celier et cave, tout en ung tenant et, au bout desdictes prisons, et par la court y a une autre petite prison neufve faicte par ledit commandeur; au bout d'icelle une estable à deux rangs et au bout de laquelle, en ung mesme tenant, y a un pressouer qui est joignant ladite chappelle. »

« Item, sommes montés par ung escalier de pierre et avons entré en ung grenier au bout duquel y a une chambre garnie et les vitres faictes toutes neufves et de meubles, au bout d'icelle y a une garde robbe; au bout de la garde robbe, ung grenier, au bout d'icelluy y a ung aultre grenier pour mettre la provision de la poullaille. »

« Et, au delà, sommes entrez en une salle haulte, laquelle est bien meublée et les vitres faictes toutes neufves et, de là, sommes allez en une aultre chambre garnie de meubles et victres neufves. Plus, avons veu une aultre chambre qui est blanchie et victres faictes tout à neuf et garnie de meubles; de là, sommes allez en une aultre chambre, aussi garnie de meubles et victres faictes à neuf. »

« Item, sommes montez en une gallerie haulte et faicte tout à neuf et avons entré en une petite chambre et galletas sur la voûte de la chappelle, laquelle est bien couverte. »

« Item, sommes allez à la grande court que ledit commandeur a faict renfermer de muraille toute neuf-ve en laquelle y a une tour faicte en partie pour pigeons et aussi avons veu une poullaillerie et estables à pourceaux auprez desquelz est la grange bien couverte; tous lesquelz logis sont en bonne et deue réparation. La court et jardins renfermez de murailles. »

La commanderie possédait une métairie, des prés et des bois, deux moulins, un à vent, l'autre à eau, et un four banal qui était alors affermé 40 livres.

Au XVIIe siècle, il subsistait encore des vestiges des anciennes fortifications de la commanderie. En 1620, les commissaires notent dans leur procès-verbal ... sommes entrez en la chapelle de ladite commanderie par la porte qui est au donjon dudit lieu ... « de laquelle chapelle nous sommes sortis en le donjon dudit logis où nous sommes montés, par ung esqualier de pierre tout descouvert, pour entrer es chambres haultes dudit logis, lequel esqualier nous avons trouvé ruyné en troys divers lieux... »

Il est encore question du donjon dans la visite de 1718 qui parle d'un grenier « qui est dans le donjon au desus la chambre de monsieur le grand prieur »; de plus on trouve, à plusieurs reprises, la mention d'une « cour du donjon » sur laquelle donnait la petite porte de la chapelle, la grande porte donnant sur la grande cour. L'ensemble de la commanderie était entouré de murailles en plusieurs points desquelles, notamment près du portail, s'élevaient des tours.

Les informations données par les visites successives à propos de la chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, apparaissent d'autant plus intéressantes que celle-ci a presque totalement disparu. Il n'en reste aujourd'hui qu'une travée du mur septentrional, avec une colonne engagée et son chapiteau, une petite partie de la travée précédente et un mince fragment de la voûte. La corbeille du chapiteau est absolument nue; au-dessus, le tailloir est engendré par le cordon qui court à la naissance de la voûte. Ce chapiteau supporte encore quelques claveaux de l'arc qu'il recevait.

Deux de ces tours sont encore visibles sur le plan cadastral de 1824. Depuis une a disparu, l'autre, tronquée, est maintenant dans une propriété voisine, de l'autre côté d'un

chemin, tracé après 1824, qui a séparé en deux parties l'espace occupé autrefois par la commanderie et ses dépendances.

Toujours sur le mur septentrional, on peut encore voir la base et le départ d'une deuxième colonne engagée, à l'est de la première, ainsi que ses arrachements dans le mur.

Ce qui frappe, à la vue de ces différents éléments, c'est le soin extrême apporté à leur construction. Les pierres ont été taillées avec une précision qui permet d'obtenir des joints d'une grande finesse. On verra plus loin que la voûte, si minutieusement appareillée, suscitait l'admiration des visiteurs de l'ordre de Malte à la fin du XVIIIe siècle. La qualité de ce travail fait regretter encore plus vivement la disparition quasi totale de l'édifice. Celui-ci fut vraisemblablement détruit pendant la Révolution, ou au début du XIXe siècle, car il ne figure pas sur le plan cadastral de 1824.

Un document de 1769 indique que la chapelle mesurait, intérieurement, 53 pieds sur 16, soit environ 17,20 m sur 5,20 m.

En 1683, les visiteurs notent que « la chapelle est voustée d'une ancienne vouste fort belle. » Cette voûte de pierre est déclarée en bon état en 1733, 1755 et 1769. La chapelle était éclairée par « quatre vitreaux, l'un au dessus le grand autel, un autre à côté de la sacristie et les deux autres dans la nef. » Les murs, en pierre de taille, sont jugés « assez en bon état aussy bien que la couverture qui est de thuille couvrant la voûte » en 1733 et 1755. En 1769, par contre, un devis estime à 556 livres le coût de la réfection, tant en charpente, lattes que tuiles, de l'ensemble de la couverture.

La visite de 1673 mentionne la présence, dans la chapelle, « d'un tableau qui représente la Sène de Notre Seigneur, deux statues d'albâtre, l'une qui représente la Vierge et l'autre saint Michel, trois tableaux garnis de corniche doré, l'un représentant la Passion de Nostre Seigneur, le second la Vierge et saint Joseph et l'autre saint François de Paulle, un autre grand tableau, au dessus l'autel, qui représente saint Jean-Baptiste, avecq sept autres petiz en taille douce sur du papier. » D'après une note de 1733, on sait qu'il existait, tout autour de la chapelle « des petits sièges de pierre. » Les visites de 1690, 1718, 1733, 1755 précisent que la chapelle était desservie par le curé de Meursac qui venait y célébrer une messe par semaine, le vendredi, moyennant une pension annuelle de 25 livres.

Toutes ces visites prieurales s'étendent longuement sur le logis seigneurial et ses

dépendances, les réparations à y effectuer, les améliorations apportées depuis la visite précédente. Il serait fastidieux d'entrer ici dans le détail. Disons simplement que la structure d'ensemble des bâtiments ne semble guère avoir varié entre le XVIe et le XVIIIe siècle. Seules des modifications intérieures dans l'aménagement des pièces sont à noter pour toute cette période.

De nos jours, le logis a conservé la forme en équerre que nous lui voyons sur le plan cadastral de 1824. Dans cet ensemble de constructions, deux paraissent médiévales: le corps de bâtiment qui forme la partie est de l'équerre, jusqu'à sa rencontre avec celui qui lui est perpendiculaire et, situé en retrait par rapport au mur qui supporte la galerie, le mur sud de l'actuelle demeure. Celui-ci est percé de deux baies très ébrasées vers l'extérieur, et non vers l'intérieur, ce qui est pour le moins inhabituel et semble prouver qu'à l'époque où furent ouvertes ces baies, l'intérieur du bâtiment était au sud du mur, là où se trouve aujourd'hui la galerie, et non pas au nord comme c'est le cas à présent.

Les autres édifices, y compris la tour ronde, tronquée, aujourd'hui située dans la propriété voisine, de l'autre côté du chemin, paraissent postérieurs au Moyen-Age. Une autre tour, carrée celle-là, était érigée à l'angle nord-est de l'équerre. Elle figure sur le cadastre de 1824, mais a disparu depuis. Les traces de la porte qui en permettait l'accès sont encore visibles au premier étage du bâtiment nord.

Le propriétaire actuel du logis suppose que les corbeaux, qui font saillie sur le mur ouest du bâtiment perpendiculaire à la chapelle, soutenaient une seconde galerie. Le procès-verbal de visite de 1565, cité ci-dessus, semble lui donner raison puisque les visiteurs mentionnent qu'ils ont emprunté une « galerie haulte et faicte tout à neuf » pour accéder à « une petite chambre et galletas sur la voûte de lachappelle. »

Des archères ont été ménagées dans les murs est et nord et même dans le mur de la galerie. Elles sont de formes et d'époques diverses. Certaines, celles de l'est, paraissent être médiévales.

Toutes ces constructions ayant été remaniées et, pour certaines, rebâties à différentes périodes, les modifications sont telles que la distribution des salles, à l'intérieur, n'a plus aucun rapport avec la disposition initiale, ni même avec celle des XVIIe-XVIIIe siècles. Une description serait donc sans objet. Il faut cependant noter l'existence de plusieurs belles cheminées, datant du XVIe ou du XVIIe siècle. D'autres éléments, dont la destination est incertaine, méritent aussi d'être mentionnés: deux fosses taillées dans le

rocher, une petite et une grande, de forme trapézoïdale et une sorte de silo, lui aussi creusé dans le roc, dans lequel on pénètre par un étroit goulot, au niveau du sol.

D'après les procès-verbaux de visite des XVIIe et XVIIIe siècles, on pouvait voir dans la grande cour, outre une écurie pour douze chevaux, et une bergerie, la maison du métayer, située devant le logis, avec sa grange et son étable, ainsi qu'un pigeonnier et un puits (Ce puits existe encore, en bordure du chemin).

Il convient de souligner l'intelligence et le soin avec lesquels le propriétaire de la commanderie conduit actuellement la restauration des bâtiments.

Au bourg des Epeaux, tout proche, se trouvait le parquet où des officiers rendaient la justice tous les quinze jours, au nom du commandeur, haut justicier du lieu. Ce parquet « eslevé sur quatre pilliers de pierre massonné » était contigu à la halle de la commanderie, « fort belle et fort sepasieuze, la cherpante soutenue par plusieurs pilliers de bois. » Le commandeur y percevait un droit sur les marchands les jours de foire et de marché. Là aussi se faisait le mesurage de tous les grains vendus, opération sur laquelle le commandeur prélevait le droit de minage. Toujours au bourg des Epeaux, s'élevait le four banal de la commanderie où les habitants du village devaient obligatoirement faire cuire leur pain moyennant finance.

A un quart de lieue de la maison, la commanderie avait deux moulins appelés moulins de « Brasechain » ou « Brassechien. » L'un était à eau, l'autre à vent. Quatre journaux de terre arable, un journal et demi de pré et une petite chenevière dépendaient du moulin à vent. Tout à côté se trouvait une petite métairie dite la borderie des Maisons Neuves, qui comportait 6 journaux de terres labourables.

Il est dit, en 1755, que la commanderie et sa métairie principale possédaient environ 60 journaux de terre, labourable et non labourable, 14 journaux de prés, 14 journaux de vignes, 37 journaux de bois en taillis et un petit bois de haute futaie, près du jardin, 8 livres de marais salants vers Luchat, des cens, rentes, terrages ou agriers. A la même date, toutes ces possessions, y compris le four, les moulins et la borderie étaient affermées à un particulier pour la somme de 2 600 livres par an plus la charge de faire desservir la chapelle.

Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983

Domaine du Temple de Beloire

Département: *Charente-Maritime*, Arrondissement: *Saintes*, Canton: *Cozes*, Commune: *Mescher-sur-Gironde* - 17



Localisation: Domaine du Temple de Beloire

En 1232, il existait à Beloire, petit hameau de la commune de Meschers, dont la terre appartenait à la Commanderie des Epeaux, commune de Meursac, une Maison des Templiers.

La position du village de Beloire, la partie qui regarde la fontaine et celle faisant face au marais indiquent qu'il y a eu là autrefois un point fortifié et que les bords assez abrupts de la colline, en certains endroits ont été travaillés à main d'homme. Les Templiers du reste, moines soldats, avaient plutôt des châteaux forts où tout y était organisé militairement, que des abbayes ordinaires ouvertes à tout venant.

Voir Didonne, charte d'Hugues de Taunay et le Commandeur des frères de la Commanderie des Epeaux 1232.

Sources: Histoire de Royan et de ses environs, précédée de l'histoire générale de la Saintonge (moeurs, coutumes, langage, religion, etc., etc.) - Gaston Noblet - L. Bellenand (Fontenay-aux-Roses) - 1905

Maison du Temple des Eaux

7 septembre 1232

Transaction entre Hugues de Taunay, seigneur de Didonne et de Taunay et les frères de la commanderie du Temple des Eaux (1), par laquelle ledit Hugues reconnaît le droit d'hébergement desdits religieux, réserve faite à l'avenir des hommes de sa seigneurie, et leur donne un cens annuel et perpétuel de dix sols, ainsi que le droit

d'usage des pacages, des bois, des eaux et de la terre des communaux.

1. La commanderie des Epaux (Ordre des Chevaliers du Temple ou Templiers) était située sur la paroisse de Meursac, canton de Gemozac (Archives départementales E 10).

Hugues de Taunay, seigneur de Didonne et de Taunay, à tous ceux qui la présente charte verront, salut en celui qui est le vrai salut à perpétuité. Sachent tous présents et à venir que comme une contestation s'était élevée entre nous d'une part et frère P. Boeuf, alors commandeur de la maison des frères de la commanderie du Temple des Epaux qui avait une procuration générale et un mandat de frère G, de Brees, alors grand prieur de la province d'Aquitaine, pour toutes les choses qui pourraient survenir dans ladite commanderie des Espaux, ainsi que cela est résulté évidemment pour nous des lettres patentes dudit prieur, sur ce que nous disions que ledit commandeur et les frères nous avaient fait beaucoup de tort en recevant et hébergeant indifféremment les hommes des Eglises et ceux des tiers de notre terre dans sa maison et terre de Baloire parce que nous disions avoir plusieurs droits sur lesdits hommes et au contraire ledit commandeur et lesdits frères disant ne nous avoir fait aucun tort et comme d'autre part entre nous et eux, au sujet desdits torts et dommages il était intervenu une transaction, de l'avis d'hommes prudents sur ladite transaction, nous leur avons donné une charte scellée les autorisant à recevoir et héberger tous les hommes indistinctement excepté les nôtres et ceux des hommes de nos fiefs, par la même charte nous leur avons concédé auxdits frères et aux hommes demeurant avec eux pour le salut de notre âme et celles de nos parents, tous droits et toute liberté de prendre et d'user de tous les animaux tant dans les pacages, que dans les bois, les eaux, les terres, les plaines et tous autres communs, à jamais tranquillement et paisiblement et j'ai promis auxdits frères qu'il ne leur serait fait à cause de ce droit aucun tort ni aucune difficulté.

J'ai donné, en outre auxdits frères dix sols de cens perpétuel, sur Didonne, payables auxdits frères ou à leur envoyé à la fête de Saint-Michel à Didonne chaque année et si ledit jour, ils ne les recevaient pas, cinq sols en outre. Comme d'autre côté, au sujet de l'hospitalité et logement des hommes entre nous et eux contestation s'était élevée, enfin le commandeur et les frères condescendant à notre volonté et à l'avis de leurs amis et des nôtres, se sont engagés à ne recevoir aucun homme de notre terre et seigneurie de Didonne sans notre autorisation ou celle des nôtres, mais ils conserveront paisiblement et sans trouble ceux auxquels ils ont déjà donné logement.

Or les noms de ces hommes sont les suivants :

Guillaume Maner et ses fils ; P. Jocey et ses fils ; B. Guichar et ses fils ; Guillaume Bru

et ses fils ; F. Foran et ses fils ; Brimotz et ses fils ; Benoit Maner et ses fils ; B. Désert et ses fils ; Guillaume André et ses fils ; B. Désert et ses fils ; G. Donat ; Gombaud Viven ; P. Guichard ; P. Baucher ; G. Achar ; P. Raymond et son frère ; G. Favre ; G. Désert et ses fils ; Guillaume Prezen prévôt de Meschers.

Et pour que cette transaction soit plus ferme, j'ai fait confirmer la présente charte par l'apposition de mon sceau.

De cette transaction sont témoins: maître P. Breton, clerc ; Guillaume Vigier ; Hélie de Pont ; Gombaud Viven ; Hélie de Richemont, chevaliers ; P. Prezen ; prévôt de Meschers et plusieurs autres.

Donné à Ville-Neuve l'an de l'Incarnation du Seigneur, mil deux cent trente et deux, la veille de la Notre-Dame de Septembre.

Extrait de l'original Chartier de Thouars par moy (Original sur parchemin) Thibauld R. P. - L. De Richemond (Documents de la Charente-Inférieure).

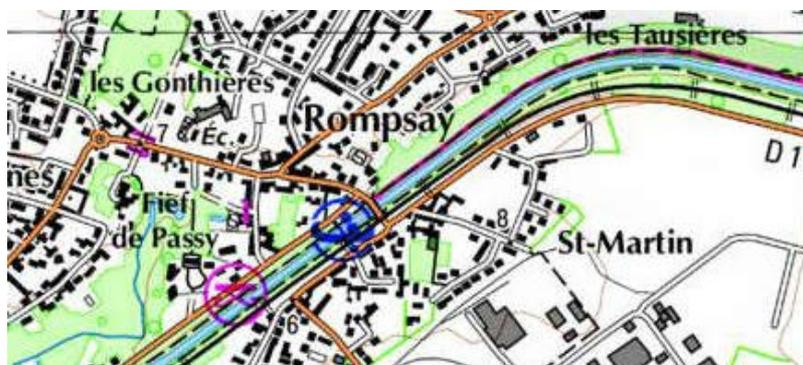
*Sources: Noblet, Gaston. De l'île d'Oléron à Mortagne-sur-Gironde : histoire de Royan et de ses environs, précédée de l'histoire générale de la Saintonge, page 149. Fontenay-aux-Roses 1905 - **Bnf***

Top

Gontières (La) (17)

Domaine du Temple de La Gontières

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: La Rochelle, Canton: Périgny - 17



Localisation: Domaine du Temple de La Gontières

La constitution de ce domaine Templier paraît bien tardive. En 1306, Guillaume

Clément, dit de Rompsay, de La Rochelle, donna aux frères de la maison du Temple de La Rochelle, tous ses biens et particulièrement sa maison de Rompsay, le bois, le verger, l'oizilière (plantation d'osier) et ses autres appartenances.

Un document de 1540 cite encore: «... la maison du Temple, nommée Gontières ».

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Goux (17)

Domaine du Temple de Goux

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Saint-Jean-d'Angély, Canton: Tonnay-Boutonne, Commune: Saint-Loup



Localisation: Domaine du Temple de Goux

Les Templiers avaient acquis en Saintonge, dans la seigneurie de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, des maisons, terres, vignes, cens et rentes au sujet desquels plusieurs contestations s'élevèrent entre eux et l'abbaye. Ces litiges s'étaient terminés par des compromis conclus en 1291 (1) et 1299 (2).

1. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 964.

2. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, édité par G. Musset, tome II, Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, tome XXXIII (1903), pages 198-203.

L'accord de 1299 prévoyait notamment que les Templiers ne pourraient construire aucun oratoire, chapelle ou église, ni à Saint-Jean-d'Angély, ni dans l'étendue de la seigneurie de l'abbaye. Aux termes du même accord, les Templiers s'engageaient à ne placer sur leurs possessions aucune croix, bannière ou signe distinctif de leur ordre qui puisse laisser penser qu'ils avaient la seigneurie des lieux.

On ne sait si la maison de Goux, précisément située dans le fief de l'abbaye, existait déjà à cette date.

Il en est fait mention à la fin de la période templière, en 1308 (3), dans un acte concernant un moulin qui lui appartenait, dit le moulin de « Guoz », sis en fait à Toumay (4).

3. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 964. Anal. : Chanoine Tonnellier, Chartes inédites concernant les maisons du Temple des Epeaux de Meursac et de Saint-Jean du Perrot de La Rochelle, dans Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1961-1962, pages 259-260.

4. Commune de Puyrolland.

En 1337 (5), un nouveau conflit éclata entre les Hospitaliers, entrés en possession de la maison de Goux, et l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, au sujet de la justice du lieu. Dans le document, Goux est qualifié de « maison ou grange », ce qui semble impliquer que l'établissement n'était pas de première importance et que, peut-être, il ne possédait pas de chapelle.

5. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 964.

Ce membre de la commanderie du Temple de La Rochelle apparaît, brièvement, dans l'enquête pontificale de 1373 (6). Le texte rapporte que Goux, qui valait autrefois 80 livres par an, ne procure plus aucun revenu, tout ayant été dévasté par les guerres. Il n'est fait aucune allusion à l'existence d'une chapelle.

6. Archives Vaticanes, Castel San Angelo, AA, Arm. C, 268.

Toujours pendant la guerre de Cent Ans, en 1424 (7), frère André de Berville, commandeur de Beauvais-sur-Matha, Bourgneuf et du Temple de La Rochelle, accensa à deux laboureurs demeurant à Goux « une place frouste et guaste (8) ou souloit avoir moulin a ayve (9) avec ses appartenances... oudit village de Goux. »

7. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 964.

8. Abandonnée.

9. Eau.

En 1465 (10), les Hospitaliers engagèrent un procès contre Bernard Bechet, écuyer, seigneur des Landes, qui s'était emparé de la maison de Goux et de ses terres, profitant des absences prolongées du commandeur du Temple de La Rochelle, frère Bertrand Jameron, également commandeur de Bourgneuf.

10. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 964.

Interrogé comme témoin au cours de la procédure, frère Jean Pastoureau, commandeur de Courant affirme « ...que lesdits demandeurs [les Hospitaliers] a cause de leur dite commanderie du Temple [de La Rochelle] sont seigneurs de l'oustel de Goux, assis en la seneschaucié de Xantonge, ouquel lieu ilz ont droit de justice et juridiction... » et il ajoute, pour expliquer les absences du commandeur, que « icellui commandeur de Bourgneuf et autres seigneurs et chevaliers de leur Religion [l'Hôpital] ont esté occupez en la guerre contre le Tur et autres mescreans ennemis de la foy et, mesmement, ledit commandeur de Bourgneuf, qui a le gouvernement et administracion dudit houstel de Goux, pour ce qu'il lui a convenu aler contre lesdits mescreans par trois foiz, ainsi que lui qui parle a veu et sceu, et, a aucuns desdits voyages, a convenu demourer une foiz deux ans et es autres plus... »

Les Hospitaliers gagnèrent leur procès par une sentence rendue en mai 1471.

La visite prieurale de 1564 (11) ne fait pas état de destructions commises à Goux lors des premiers troubles des guerres de religion ; elle rapporte cependant qu'il n'y avait plus en ce lieu « ...aucun domaine mais seulement cens et terrages sur quarante journaux de terre. » « L'hôtel » de Goux avait donc disparu entre 1465 et 1564 sans qu'il soit possible de dater avec précision cette disparition et d'en connaître les causes.

11. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 938.

Un siècle plus tard, en 1675 (12), les visiteurs notent dans leur procès-verbal : « ...avons mandé plusieurs habitans dudit lieu pour nous informer du fonds qui appartient à la seigneurie de Goux, dépendant de ladite commanderie [le Temple de La Rochelle] et, nous estans transporté sur une place vague qu'ils nous ont désiné et qu'ils nomment le canton d'Avergas ?, nous ont dit avoir ouy dire aux anciens qu'il y avoit une chapelle en cet endroit et, l'ayant fait toizer par ledit Merlet, a remarqué qu'elle a trente piedz en triangle de longueur et quarante piedz dans ung autre. Après avoir creusé dans ung fossé, qui est au long dudit emplacement, a veu qu'il y a des pierres de moislon qui sont pierres rapportées et, qu'attendu le long temps que il y a que ledit emplacemant est vague et sans bastimans, il ne peult juger de ceux qui ont esté autre fois et, d'aultant

qu'il n'y a point de bastimans pour recueillir les fruits il seroit nécessaire d'en faire pour le bien de ladite commanderie. » Ce texte est le premier qui parle de l'existence d'une chapelle à Goux, mais il est tellement tardif qu'il est difficile de lui accorder un crédit absolu.

12. Paris, Archives nationales, S 5257, folio 12-13 v.

En 1682 (13), les commissaires parlent de Goux à peu près dans les mêmes termes que leurs devanciers de 1564 : « ...un autre fief apellé dict (sic) la seigneurie de Goust, entre Saint-Jean-d'Angély et Tonne et Charante, qui consiste en terrages, cens et rantes et où il n'y a aucuns bastiments... » Ce qu'ils rapportent est confirmé par la visite de 1782 (14) ; à cette date, « ...il n'y avoit, pour l'exploitation de ladite seigneurie, aucuns manoir, batimens ni servitudes, mais simplement des terres à l'agrière, des cens... »

13. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 939.

14. Archives départementales de la Vienne, 3H1, 939.

Il ne reste plus, de nos jours, à Goux, aucun souvenir des biens que les Templiers et, après eux, les Hospitaliers y ont possédés.

Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983

Maison du Temple de Goux

La maison du Temple de Goux dépendait de celle de La Rochelle. Elle ne possédait apparemment pas de chapelle.

Les biens que la maison du Temple de La Rochelle possédait dans les environs de Saint-Jean-d'Angély (dont Goux faisait partie), firent l'objet de traités passés en 1291 et 1298 entre le précepteur du Temple de La Rochelle et l'abbé de Saint-Jean- d'Angély, qui détenait tous les droits.

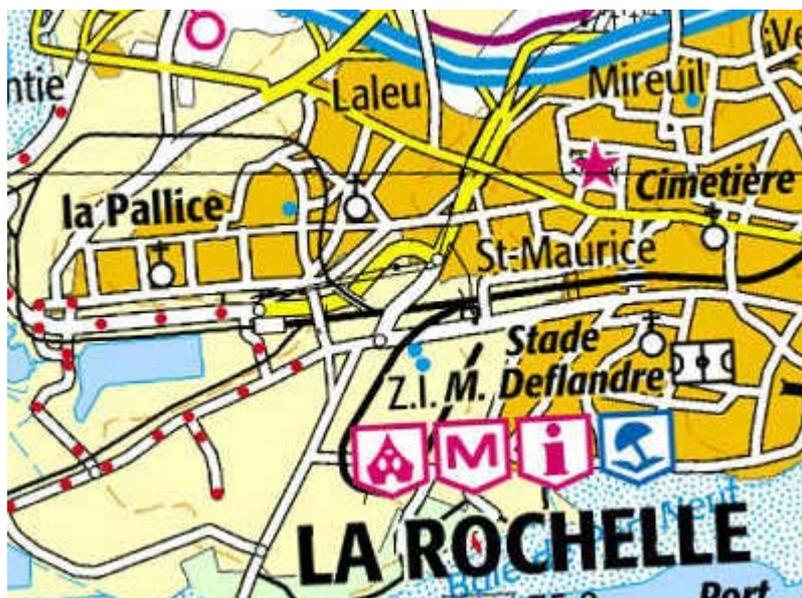
Au début du procès des Templiers, en décembre 1308, une transaction intervint entre Pierre Morin, de Tournay, et Nicolas de Chevreuse (de Caperose), administrateur des biens du Temple en Saintonge, au sujet des moulins situés à Tournay et qui dépendaient de la maison du Temple de Goux. Ceux-ci avaient été acensés par le Maître du Temple en Aquitaine avant l'arrestation des Templiers (ante templariorum captionem).

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Laleu (17)

Domaine du Temple de Laleu

Département: Charente-Maritime, Arrondissement et Canton: La Rochelle - 17



Localisation: Domaine du Temple de Laleu

En 1168, Guillaume de Mauzé fit don aux frères du Temple, pour le salut de son âme et celle de ses parents, de la terre de Boys-Fleury et ses appartenances.

Le Treuil du Temple de Bois-Fleury appartenait à la maison du Temple de La Rochelle et consistait surtout en vignes.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Lande (La) Lorignac (17)

Maison du Temple de La Lande à Lorignac

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Jonzac, Canton: Saint-Genis-de-Saintonge, Commune: Lorignac - 17



Localisation: Maison du Temple de La Lande à Lorignac

L'existence de ce membre de Civrac ne nous est connue que par l'enquête de 1373. Il est d'ailleurs précisé qu'il ne s'agissait que d'une exploitation rurale (grangia) dont le patrimoine n'est pas détaillé dans le texte. S'il existe toujours un hameau appelé La Lande, à Lorignac, aucune trace ni aucun souvenir de ce modeste établissement n'y ont été conservés.

Sources: *Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983*

Maison du Temple de La Lande-de-Lorignac

Lande-de-Lorignac (La), sur la commune de Lorignac, Canton de Saint-Genis-Saintonge.

Landa d'Auriac

Il y avait là, un membre de de la commanderie de Civrac.

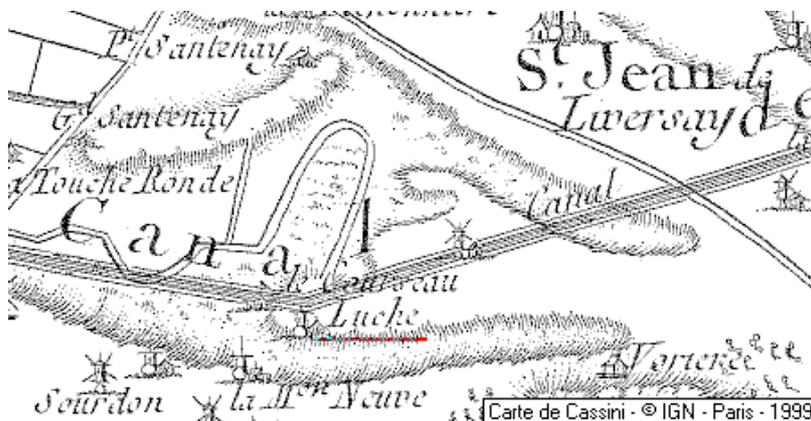
Sources: *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome 164, deuxième livraison juillet-décembre 2006. Paris Genève, Librairie Droz 2007*

Top

Luché (17)

Domaine du Temple de Luché

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: La Rochelle, Canton: Marans, Commune: Saint-Jean-de-Liversay - 17



Localisation: Domaine du Temple de Luché

En juin 1227, en même temps que son hébergement de Bernay, Hugues de Nuailé donnait aux Templiers de La Rochelle son hébergement de Luché et les bois qui en dépendaient.

Par un second acte de juin 1227, il affranchit en leur faveur les hommes de Luché, de guet, de bians, de taille et de péage.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Lugeras (17)

Maison du Temple de Lugeras

Département: Charente-Maritime, arrondissement: Jonzac, canton: Montlieu, commune: Bussac-Forêt - 17



Localisation: Maison du Temple de Lugéras

La maison de Lugéras, membre de la commanderie de Bussac, semble avoir été de peu d'importance. Son revenu, avant la guerre de Cent Ans, ne s'élevait qu'à 30 livres par an. En 1373, il était nul; l'enquête pontificale rapporte qu'à cette date n'habitaient à Lugéras qu'un pauvre homme avec sa femme (*unus pauper homo cum sua uxore*). On ne sait s'il y avait alors une chapelle à Lugéras. Il est précisé, en 1565, que l'Ordre ne possédait aucun domaine en ce lieu.

L'existence de la chapelle de Lugéras, dédiée à saint Jean-Baptiste, est attestée par les visites prieurales des XVII^e et XVIII^e siècles.

En 1673, elle était desservie par le curé de Bussac, paroisse dont elle dépendait. Les visiteurs mentionnent la présence de deux autels dans la chapelle qui n'était qu'en partie pavée. Ils y ont vu deux tableaux « un grand qui represente la Passion de Nostre Seigneur » et un autre représentant saint Jean. Les possessions de la maison ne consistaient qu'en « trois ou quatre carreaux de pré, le restant du revenu dudit lieu concistant en rantes... » Les habitants de Lugéras indiquent aux visiteurs que le commandeur exerçait à Lugéras un droit de péage « sur les chevaux, boeufs, moutons et autres marchandizes que l'on y passent. » Les visites de 1690 et 1718 parlent d'un tableau représentant la décollation de saint Jean-Baptiste placé au-dessus de l'autel. En 1718, la chapelle était bien entretenue « pavée de petitz carreaux de brique » et « lambrissée tout à neuf. » Du côté ouest, au-dessus de la grande porte, on remarquait une tribune et encore au-dessus « une petite cloche avec son petit campaigne. » Les visiteurs notent que la chapelle était « très sepassieuze » et « que les murailles extérieures aussi bien que la couverture qui sont de tuille creuze sont aussy en bon

estât. »



Lugeras, facade occidentale - Image M. Miguet

Les commissaires qui visitent Lugéras en 1733 trouvent la chapelle fort bien tenue. Près de la petite porte d'entrée, située au midi, ils remarquent « une table de pierre jointe à la muraille... servant a recevoir les offrandes et aumosnes des peuples. » Il n'est plus question, cette fois, de quatre vitraux, comme en 1718, mais de six fenêtrés, deux petites à côté de l'autel et quatre autres dans la nef. Devant la « grande portte est une croix de pierre eslevée d'environ 12 pieds, très propre. »

En 1755, au-dessus de l'autel, un grand tableau représentant saint Jean Porte-Latine, donné par le curé, avait remplacé le tableau qu'on y voyait précédemment. Les commissaires ont vu « cinq petites fenestre garnie de leur vitreaux, en bon état, ladite chapelle et la vouste toutes lenbrissée, deux bénitiers en pierre. » La chapelle venait d'être entièrement repavée en brique et l'intérieur reblanchi; murs, charpente et couvertures étaient en parfait état.

Cette chapelle (Elle mesure, extérieurement, 20 m de long sur 5,70 m de large) est construite sur un plan d'une extrême simplicité. Elle consiste en une nef dotée de six contreforts de section rectangulaire, peu imposants. Deux contreforts épaulent latéralement la façade ouest, quatre délimitent la travée formant le chœur. Les murs gouttereaux n'ont pas de corniche. Le chevet est plat, épaulé latéralement à l'est par deux contreforts et percé d'une fenêtré étroite en son milieu. Il est terminé par un pignon.

Les ouvertures sont assez irrégulièrement distribuées dans les murs gouttereaux; elles sont très étroites et présentent un court ébrasement extérieur, profilé en cavet. Il y a une petite fenêtre dans le mur nord, cinq fenêtres dans le mur sud dont une plus petite que les quatre autres, murée, identique à celle du mur nord qui lui correspond.

Il n'a pas été possible de pénétrer à l'intérieur et par conséquent de décrire le voûtement ou le plafond ainsi que leur support.

Lugéras entre dans la catégorie des églises rurales de conception et d'exécution très modestes dont la région possède de nombreux exemplaires.

Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983

Top

Mallolière (La) (17)

Domaine du Temple de La Mallolière

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: La Rochelle, Canton: La Jarrie - 17



Localisation: Domaine du Temple de La Mallolière

En juin 1284, Pierre Maillou, fils de feu Jean Maillou se donna à Dieu, à Notre-Dame et au Temple de La Rochelle avec tous ses biens, et spécialement son hébergement et toutes ses appartenances, qu'il possédait à La Maillolière et environs.

Par baillette passée le 14 juillet 1327, les Hospitaliers abandonnèrent La Maillolière à Simon Guillem, bourgeois de La Rochelle. Par la suite, elle deviendra seigneurie.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Margot (17)

Domaine du Temple de Margot

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: La Rochelle, Canton: Marans, Commune: Saint-Cyr-du-Doret - 17



Localisation: Domaine du Temple de Margot

L'origine de cette commanderie ne nous est pas connue. Nous ne pouvons pas définir si elle fut anciennement aux Templiers ou, dès sa fondation, aux Hospitaliers. Les archives la concernant ne remontent pas au-delà du XIV^e siècle et ne nous apportent aucune précision à ce sujet.

Elle dépendait au XIV^e siècle de la commanderie hospitalière de Saint-Jean-du-Pérot.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Mung (Le) (17)

Maison du Temple Le Mung

*Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Saintes, Canton: Saint-Porchaire,
Commune: Geay - 17*



Localisation: Maison du Temple Le Mung

L'origine templière de la maison du Mung, située en Saintonge, est nettement mise en évidence par un acte de 1231, le plus ancien la mentionnant, dans lequel apparaît son commandeur, frère Pierre Bos, qui fut également commandeur du Temple de La Rochelle, des Epeaux et de Châteaubernard.

En 1311, lors du Procès, un des Templiers interrogés par les commissaires pontificaux rapporta qu'il avait assisté à deux réceptions de frères dans la chapelle de la maison de « Lamanh » ou « Laman », au diocèse de Saintes (Michelet, Procès des Templiers, t. II, p. 14). Malgré la déformation du nom, on peut avancer sans risque d'erreur qu'il s'agit bien là de la chapelle du Mung.

Le Mung devint, à la fin du XIII^e siècle, un membre de la commanderie du Temple de La Rochelle et devait toujours le rester. L'enquête pontificale de 1373 indique qu'avant les hostilités franco-anglaises, cette maison était affermée entre 120 et 140 livres par an, mais que, depuis la guerre, elle était devenue inhabitable et que ses terres étaient en friche.

La localisation de cet établissement pose un problème qu'il est nécessaire d'aborder ici (A. Trudon des Ormes, Liste des maisons et de quelques dignitaires de l'ordre du Temple en Syrie, en Chypre et en France, d'après les pièces du Procès, Paris, 1900, p. 199, donne une identification totalement erronée en situant la maison de « **Laman** » à Aumagne (Charente-Maritime, arr. Saint-Jean-d'Angély). Quant à E-G. Léonard, Introduction au cartulaire manuscrit du Temple..., Paris, 1930, p. 102, il situe la maison sur la commune du **Mung**).

Le Mung est une petite commune de Charente-Maritime, possédant une modeste église paroissiale du XIIe siècle, remaniée plusieurs fois, en particulier au XVe siècle, dans laquelle on serait tenté de voir l'ancienne chapelle des Templiers. Cependant, rien, au Mung, ne vient témoigner de la présence passée des Templiers: aucun toponyme, aucune tradition orale. D'autre part, on sait, par un pouillé, qu'au XIVe siècle, Le Mung était déjà une paroisse et que son église dépendait du chapitre de Saintes et non des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, héritiers légitimes des Templiers. Plus troublantes encore sont les informations fournies par les visites prieurales effectuées sous les Hospitaliers qui situent sans ambiguïté, nous le verrons plus loin dans les documents, la maison du Mung et sa chapelle sur la paroisse voisine de Geay, au bord de la Charente, à environ 4 kilomètres du bourg du Mung.

La question qui se pose est donc de savoir pourquoi cette maison portait le nom du Mung si les Templiers n'avaient aucune possession en ce lieu. Il se peut que ce soit tout simplement en raison de la proximité et de la plus grande importance du bourg du Mung. Il se peut aussi que le problème soit plus complexe. Ce point demande donc des recherches plus poussées mais nous pensons qu'il existe cependant une forte présomption en faveur de la localisation de la maison du Mung sur la paroisse de Geay, au lieu-dit l'Hôpiteau, sur les bords de la Charente, où l'on peut encore voir des vestiges importants de la chapelle dont nous parlent les documents à partir du XVIe siècle.

C'est ainsi qu'en 1564, les visiteurs écrivent dans leur procès-verbal: « fusmes à l'Hospital de Louman, en la paroisse de Gay... et là sommes entrés en la chappelle, l'avons trouvée fort ruynée pour les troubles; et demandant pour-quoy elle n'estoit racoustrée, nous a esté dit... que l'on n'oseroit encores à cause que beaucoup de ce pais là ne le souffriront et se mettront en danger d'estre sacagez. Ce que connoissant sommes entrés en un corps de logis composé de deux chambres hautes, un grenier et au dessouz des celliers et estables, plus un portai, au dessus lequel y a un colombier... Item, avons veu joignant ladite chappelle quelques petits jardins et simetière contenant quatre bresselles ou environ...

Item, nous a monstre un passage sur la Charente, joignant ladite maison, qui s'affirme avec la pesche seze livres, à la charge que le fermier fournit le batteau... »

Déjà en fort mauvais état en 1564, après les premiers troubles des guerres de religion, la chapelle du Mung ne fut pas restaurée par les



Hospitaliers. Le procès-verbal de la visite de 1675 laisse supposer qu'à cette date, la maison du Mung était presque à l'abandon « ...et estant en ladite paroisse de Jay, avons visité une ancienne chapelle non couverte appelée la chapelle de l'Hospitaut de le Muin, dépendant de ladite commanderie [le Temple de La Rochelle] qui a six toises de longueur et trois et demy de largeur (Soit environ 11,70 m sur 6,80

m), opozée du costé de l'autel a l'orient et de l'autre a l'occidant et dont les murailles sont fandues des costés d'orient et de septantrion. Proche de laquelle chapelle sont les vestiges de vieux bastimans qui servoient de logemans pour recueillir les fruits et revenus de ladite commanderie. Laquelle chapelle et bastimans sont au milieu de deux prés qui appartiennent à ladite commanderie et dont une grande partye est plaine et couverte de ronses et d'espines qu'il est besoin de desfricher pour y pouvoir recueillir du foin... il y a grand nombre de trous que les tospes y ont faits. Comme il n'y a point de logemant pour recueillir les fruits il est nécessaire de restablir les anciens logemans et de couvrir la chapelle pour servir de grange. Cette amélioration augmentera le revenu de ladite chapelle car le deffault de bastimans pour loger les fruits fait qu'il ne se présente point de fermiers... et il est d'aultant plus nécessaire d'y faire des logemans que ladite chapelle est esloignée de près de demy lieue dudit bourg de Jay d'un costé et que l'autre il n'y a point de maison qu'au desça de la rivière de la Charente... »

En 1682, la description montre que les réparations projetées n'ont pas été réalisées:

« item, un autre fief dict de la seigneurie de l'Hospitaut de Lesmain, entre Saint-Savinian et Tonne et Charante, où il n'y a aucuns bastiments... et consiste dans un passage sur la rivière de Charante, terrages, cens et rantes et une pièce de pré »

L'année suivante, l'arpenteur chargé de mesurer les prés de « l'Hôpital de Lemung » mentionne dans une pièce de pré « partye plantée en buissons... les murailles de la chapelle, autres mazures et simetière »

En 1721, « les murailles des bastimans du costé du couchant et celle du levant sont en

très mauvais état et menasse ruine » La même année, un autre document parle « d'une chapelle anciennement détruite, dégradée de couvertures, charpentes et partye de la maçonnerie par les guerres civiles de gens de la Religion »

Des réparations furent faites sur les bâtiments utilitaires postérieurement à cette date car la visite de 1783, si elle ne fait aucune mention de la chapelle, souligne le très bon état des constructions du Mung.

Ces bâtiments étaient, en fait, peu nombreux et comprenaient surtout la maison du « pasager », c'est-à-dire du passeur qui conduisait le bac pour traverser la Charente (Un croquis du XVIIIe siècle (Arch. dép. Vienne, 3H1, 966) montre l'emplacement de cette maison, celui de la chapelle, et des divers prés de la maison sur les bords de la Charente). La maison du Mung possédait en effet l'exclusivité du droit de passage sur le fleuve à proximité de ses bâtiments et prés. Ce droit lui ayant été contesté, en 1472, par « Olivier seigneur de Raiz, de Coectivoy et de Taillebourg », le commandeur de l'époque avait fait valoir « que a cause de sa dicte commanderie de Le Mehun, assise en la chastellenie dudict Taillebourg, il estoit fondé et avoit droit et estoit en bonne possession et saisine, tant (que) luy que ses predecesseurs commandeurs de ladicte commanderie, de tout temps et d'ancienneté et dès la fondacion d'icelle commanderie, d'avoir et tenir passage au travers de la Charente en droit icelle commanderie et tenir illec gabarre ou vaisseau, jour et nuyt, et homme pour icelle gabarre ou vaisseau mener, passer et repasser toutes manières de gens et bestes qui vouldroient passer et repasser de ça et de là, au travers ladicte Charente et toutes marchandises et autres choses quelconques; et des passans prendre et avoir salaire et prouffit, tel que luy et ses prédécesseurs avoient d'ancienneté acoustumé avoir et prandre et tout le revenu et esmolument mectre et appliquer a son prouffit ou autrement en faire et disposer a son plaisir et volonté »

Des deux côtés de la Charente, la maison disposait d'un petit port où les marchandises étaient déchargées des charrettes, puis rechargées après leur passage par bateau.

Ce droit était toujours exercé au XVIIIe siècle, ainsi qu'en témoigne une lettre du commandeur du Temple de La Rochelle, Ferdinand de Langon, écrite en 1726: « ...vous savés que dans nos commanderies les papiers ne sont pas toujours bien conservés comme dans les familles par raport au grand changement de possesseurs; je n'ay trouvé dans mes papiers d'autre titre que celuy que j'envoiaiy l'année dernière et n'ai point trouvé la pancarte pour prouver la quotité des droits; pour y suppléer, je vous envoie une copie d'une ferme que j'ai trouvé passée en 1491 et une enquête en forme,

sur les lieux, des anciens que j'ay fait faire par laquelle ils affirment que, de tous tems immémorial, la commanderie a joui de ce passage qui est un passage peu fréquenté et de libre arbitre où l'on ne paie que six deniers un homme à pied et douze deniers un homme à cheval... Je serois bien aise que vous m'obtinssiés une pancarte qui réglât ce droit; ce seroit un petit avantage pour ma commanderie; si vous pouvés faire joindre à la pancarte du passage celle d'un port, je vous serais très obligé. Voicy ce qu'on tire dans les autres petits ports de cette rivière, savoir de chaque charrette chargée qui vient au port: douze deniers pour chaque millier de bois qui restent sur ledit port passé 24 heures; quinze deniers pour chaque barrique de vin, baratte de beurre; figues et autres espèces, six deniers; pour chaque pièce de bois et pierre de taille, deux deniers. Les environs du passage et port appartiennent à ma commanderie. Accordés moi la grâce, je vous prie, de faire votre possible auprès de M. Malhurt pour m'obtenir cette pancarte de la manière susdite. Ce n'est pas une charge au public puisque c'est un passage peu fréquenté et, au contraire, c'est un service au public que je leur permette de reposer leurs marchandises sur mon port moiennant un aussi petit droit; ce que je ne permettrais pas, puisque ces dépôts endommagent le port et la grève qui me coustent à faire rétablir... »

Bien longtemps après la disparition de l'ordre de Malte, on continua à passer la Charente en bac, à cet endroit, ainsi qu'en témoignent encore les cartes routières des années 1960.

Aujourd'hui, on peut voir à l'Hôpiteau, une maison peu ancienne, construite exactement à l'emplacement de celle du passeur et, un peu plus loin, émergeant des arbustes et des orties, les ruines de la chapelle.

Actuellement, il ne subsiste de l'édifice que la façade ouest et une portion de la travée qui lui faisait suite, le tout recouvert de lierre et masqué par la végétation. L'amorce de travée subsistante a été aménagée en grange, mais de ces aménagements on ne voit plus qu'un mur, peu élevé, parallèle à la façade et au centre duquel est percée une porte à linteau rectiligne. Dans le même temps, on a maçonné une porte à linteau de bois dans l'espace délimité par le portail. Il est difficile de se prononcer sur la nature du voûtement primitif.

Dans la façade, aujourd'hui très encaissée, d'ordonnance saintongeaise, s'ouvre le portail flanqué de deux arcatures plus petites.

Deux contreforts plats limitent l'ensemble et absorbent la retombée des arcatures latérales, ce qui accentue l'impression d'enserrement. L'archivolte du portail, à deux voussures, retombe sur des chapiteaux érodés. Les deux chapiteaux antérieurs montrent deux protubérances aux angles de la corbeille à peine épannelée qui rappellent vaguement l'enroulement d'un végétal. Les colonnettes supportant la voussure intérieure ont disparu. Les colonnettes engagées qui reçoivent la retombée des trois archivoltes ne sont pas franchement cylindriques. Les trois archivoltes sont ornées d'un cordon de pointes de diamant. Au sud, le raccord entre l'archivolte centrale et l'archivolte latérale a été opéré assez maladroitement, les pointes de diamant se prolongeant en se rétrécissant, ce qui forme une petite pointe inesthétique au-dessous du raccord des cordons. Les tailloirs des chapiteaux se poursuivent en une moulure qui délimite un tympan nu dans chaque arcature latérale.

Par le jeu de deux glacis superposés, l'épaisseur du mur de façade diminue au-dessus du portail et des arcatures et le mur aveugle se prolonge jusqu'à une fine corniche qui fait séparation entre la façade proprement dite et le pignon dans lequel sont ouvertes deux fenêtres jumelées en plein cintre, aux jambages droits.

Malgré la beauté du cadre, on peut regretter que cet ensemble ne soit pas dégagé de la végétation qui accélère sa ruine comme des adjonctions qui le défigurent.

Sur la chapelle de l'Hôpiteau, voir Ch. Connoué, *Les Eglises de Saintonge*, t. II, Saintes, 1955, p. 58.

Sources: Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983

Maison du Temple Le Mung

Cette maison du Temple était à la fin du XIII^e siècle, rattachée à la maison de La Rochelle. Les interrogatoires du procès des Templiers signalent une réception dans l'ordre, qui se déroula vers 1286 dans la chapelle du Temple du Mung, par le commandeur de La Rochelle.

Il subsiste encore quelques vestiges de l'ancienne chapelle de la commanderie du Mung, et notamment une belle façade que l'on est tenté de rapprocher de celle disparue, de l'ancienne église du Temple de La Rochelle. On y retrouve en effet quelques motifs architecturaux dont des fragments similaires ont été retrouvés à La Rochelle.

En 1231, frère Pierre Bos est signalé commandeur de la maison du Temple du Mung.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Nantilly (17)

Seigneurie du Temple de Nantilly

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: La Rochelle, Canton: Lagord, Commune: Marsilly - 17



Localisation: Seigneurie du Temple de Nantilly

En juin 1220, Jehanne La Borelle donna aux frères du Temple de La Rochelle, pour le salut de son âme et celle de feu Bertrand Borrel, son seigneur, tout son hébergement de Marsilly, maison, treuil et appartenances, à condition qu'elle en conservera l'usufruit.

La seigneurie du Temple de Marsilly est mentionnée en 1260.

Elle se situait dans le bourg de Nantilly où, en 1541, nous retrouvons une maison appelée Le Temple. Elle était contiguë à la maison ou prieuré Saint-Gilles de Nantilly auquel elle appartenait alors.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Pérault (La) (17)

Domaine du Temple de La Pérault

Département: Deux-Sèvres, Arrondissement: Niort, Canton: Marans, Commune: Longèves - 17



Localisation: Domaine du Temple de La Pérault

Vers 1218, Jean Bertin, seigneur du Breuil-Bertin, avec le consentement de son épouse Joie (Johanne ?), de Pierre Bertin son neveu et de tous les membres de sa famille, fit don aux frères du Temple de La Rochelle de tout ce qu'il possédait à (Puy Airault) La Pérault en maisons, vergers et autres choses.

Le fief de (Puyairault) La Pérault fut rattaché, après 1313, à la commanderie de Bourgneuf, en Aunis, devenue indépendante.

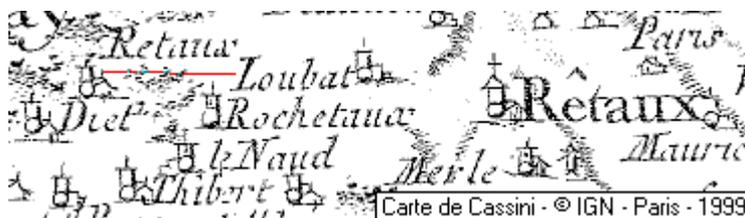
Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Repose-Pucelle (17)

Vignoble du Temple de Repose-Pucelle

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: La Rochelle, Canton: La Jarrie, Commune: La Jarne - 17



Localisation: Fief du Temple de Rétaud

On possède peu d'informations sur cette maison, si proche des Epeaux qu'il paraît fort probable que les Templiers en furent les fondateurs.

Pendant la période hospitalière, en 1351, le commandeur des Epeaux, frère Eudes d'Orléans acheta, pour 40 livres, 8 journaux de pré situés dans la paroisse de Rétaud et jouxtant des prés déjà possédés en ce lieu par l'Hôpital.

Sur les droits et possessions de la commanderie des Epeaux dans la paroisse de Rétaud du XIVe au XVIIIe siècle.

Voir Archives départementales de la Vienne, 3H1, 423.

L'enquête de 1373 indique que Rétaud, membre de la commanderie des Epeaux, ne possédait pas de chapelle. Cette maison, de peu d'importance, semble avoir disparu avant la fin du XIVe siècle, les Hospitaliers ne conservant à Rétaud qu'un fief et quelques possessions.

Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983

Top

Rochelle (La) (17)

Maison du Temple de La Rochelle

Département: Charente-Maritime, Arrondissement et cantons: La Rochelle - 17



Localisation: Maison du Temple de La Rochelle

La Rochelle, bourg insignifiant au moment de l'établissement des Templiers, devint promptement une cité considérable, grâce aux concessions des ducs d'Aquitaine.

La commanderie s'accrut en même temps que la ville, car les rois de France, les rois d'Angleterre, les seigneurs et les bourgeois comblaient l'ordre de dons et de privilèges.

Il y eut d'abord des moulins donnés avant 1139, par Gangan de Taunay. Ces dons furent confirmés par Eléonore, duchesse d'Aquitaine, par le roi de France, Louis le Jeune, et, en 1189, par Richard, roi d'Angleterre.

En 1139, Aliénor, reine de France et duchesse d'Aquitaine, confirma le don, en propriété perpétuelle, des moulins de la Rochelle fait par Gangan de Tonnay en faveur des chevaliers du Temple, il y avait une commanderie en centre ville...

La commanderie templière de La Rochelle était la plus importante de la région et l'une des plus importantes d'Aquitaine.

Le dernier commandeur connu, Guillaume de Liège, déposa lors du procès des Templiers en 1311. Il était âgé de près de quatre-vingt ans.

Il reste quelques vestiges de la commanderie, notamment une salle basse voûtée, des fragments de pierres tombales et quelques restes d'une porte qui donnait accès à la chapelle.

Il y eut a la Rochelle une des plus importantes maisons de l'Aquitaine et du Poitou; cette ville faisait alors partie du diocèse de Saintes. Le Temple de la Rochelle eut sa chapelle comme toutes les maisons conventuelles de l'Ordre; les réceptions y étaient faites sur l'ordre du maître du Poitou (et de l'Aquitaine), ainsi que nous l'apprend son dernier précepteur; ajoutons que les Templiers tinrent parfois chapitre à la Rochelle: « in dicta

domo de Rupella, ubi fratres tenebant suum capitulum. »

Sans vouloir autrement rechercher dans le passé de cette maison, nous voyons, par un bail à cens du mois de février 1249-1250, que le commandeur de la Rochelle était alors frère P. Bos, le chapelain frère Michel, le clavaire frère Renou et le commandeur d'Aquitaine frère Foulque de Saint-Michel.

Vingt ans après, vers 1270 environ, le précepteur de la maison de la Rochelle est frère P. de « Legione »; après lui vient Guillaume de Liège, sergent du Temple. Nous ignorons à quelle époque, Guillaume, qui était octogènaire en 1311, eut la direction de la maison. Il est probable qu'il en était déjà précepteur, lorsqu'il assistait à une réception faite vers l'an 1283 au Temple de Bernay, et, à plus forte raison, lorsqu'en 1286 ou environ, il allait recevoir en la maison de l'Aumagne; on le trouve souvent à Auzon, parfois pour y procéder à des admissions, ainsi en 1293, à un chapitre général qui y fut tenu en 1296, en 1299 et en 1303.

D'ailleurs, si Guillaume alla recevoir ailleurs que chez lui, il lui arriva aussi de n'être qu'assistant en sa maison de la Rochelle, comme lorsque Pierre de Madic y reçut, en 1300, un anglais nommé Jean de « Hinquemata », frère Rainaud étant chapelain, et frère Etienne clavaire; ou plus anciennement (vers 1290) lorsque le maître du Poitou vint y recevoir le futur précepteur du Temple de Granselve ou Grandselve (Somme 80) en Ponthieu.

Il est aussi question de la maison de la Rochelle dans le journal du trésor du Temple:

(7 juillet 1295), de preceptore Rupelle, 4900 livres t, etc.

(9 juillet 1295), de preceptore Rupelle, 17 livres, 10 s. t, etc.

(17 juillet 1295), de Johanne Luppo, 180 livres t, super preceptorem Rupelle, etc.

(4 novembre, 1295), de preceptore Rupelle, per Gaufridum Gomar, 519 livres 10 s, etc.

Précepteurs de la Rochelle

1249-1250, frère P. Bos.

1270, frère P. de « Legione »

1283-1307, frère Guillaume de Liège, sergent.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Quo facto, dictus frater Guillelmus de Liege serviens, preceptor de Rupella Xantonensis diocesis, testis supra juratus, mantellum ordinis et barbam defferens, qui fuit protestatus quod non intendit recedere a deposicione per eum facta coram domino archiepiscopo Xantonensi, per quem absolutus et reconciliatus fuerat apud Rupellam, octuaginta annorum vel circa, lectis et diligenter expositis sibi omnibus et singulis articulis, respondit se nichil scire, credere vel audivisse dici de contentis in eis nisi quod sequitur.

Procès des Templiers tome II, page 90

Requisitus ubi, quando, a quo et qualiter receptus fuerat et alios recipi viderat, respondit se fuisse receptum in capella domus Templi de Monte Gauguerii Pictavensis diocesis, in instanti festo Ascensionis Domini erunt XLI anni, per fratrem Johannem Francisci militem quondam, presentibus fratribus Reginaldo Bertrandi milite, preceptore dicte domus, Petro de Valle Gordonis preceptore de Ouson, et Petro Normanni et Roberto de Chesac servientibus, deffunctis, in hunc modum: nam cum peciisset caritatem et societatem ordinis, et obtulisset se velle fieri servum esclavum Terre Sancte et ordinis, et responsum ei fuisset quod bene deliberaret, quia oporteret eum a se abdicare propriam voluntatem et subjici aliene, et multa dura et aspera sustinere; finaliter cum dictus receptor deliberasset eum recipere, poscito ab eo sine juramento quod non erat servilis condicionis, nec excommunicatus, nec matrimonio, alteri religioni nec debitis que non posset solvere obligatus, nec habebat infirmitatem latentem, fecit eum vovere et jurare castitatem, obedienciam, vivere sine proprio, et servare bonos usus et bonas consuetudines qui tunc erant in ordine, et qui in posterum imponerentur cum consilio proborum ordinis; et imposito sibi mantello, receptor et alius miles fuerunt eum osculati in ore; et eo instructo quot Pater noster pro horis suis diceret et qualiter se in ordine regeret, recesserunt; et per eundem modum vidit recipi infrascriptos, videlicet fratres Guaufredum Goumar militem quondam Xantonensis diocesis, et Johannem de Ruans, testem supra juratum sed nondum examinatum, servientem similiter, circa instans festum beati Barnabe erunt XII anni vel circa, in capella domus Templi de Ouso, per fratrem Petrum de Villaribus quondam, tunc preceptorem Pictavie, presentibus fratribus Guillelmo de Liege preceptore de Rupella, teste supra examinato, Petro de Turonis et Guillelmo de Blere, qui detinebatur apud Caynonem Pictavensis diocesis, Gerardo de Anguihaco, alias cognominato Judicis, teste ante eri examinato, et pluribus aliis.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.

Procès des Templiers tome II, page 174

Requisitus si viderat aliquos alios recipi in ordine, respondit quod sic: fratrem Matheum Ganant militem quondam, Turonensem, in dicta capella d'Auson, sunt circiter decem et

octo anni, per magistrum Pictavie quondam, et credit quod esset frater Amblardus, presentibus, ut sibi videtur, fratribus Guillelmo deu Liege preceptore Rupelle, teste supra examinato, et pluribus aliis de quibus non recordatur.

Le Temple de La Rochelle

Modeste bourgade de pêcheurs, La Rochelle allait connaître, après 1130, un essor foudroyant encouragé par les ducs d'Aquitaine. Ces derniers avaient en effet choisi son site, qui constituait un havre excellent, pour implanter un nouveau port destiné à remplacer celui de Châtellailon détruit par les Aquitains après le siège de 1130. Très vite des immigrants affluèrent de toutes parts vers la ville nouvelle où les Templiers ne tardèrent pas à s'installer (1).

En 1139, Aliénor, reine de France et duchesse d'Aquitaine, donna aux Templiers de La Rochelle, en propriété perpétuelle, les moulins qu'elle y possédait, moulins qu'Isambert de Châtellailon avait détenus de son vivant et que Gangan de Tonnay avait réclamés, au nom d'une donation du comte de Poitiers, pour les céder ensuite aux Templiers. Elle renouvela aussi leurs privilèges: exemption de tous droits, sauf le tonlieu, pour leurs maisons de La Rochelle et exemption de tous droits sur les marchandises transportées à leur usage (2). La même année, Louis VII fit aux Templiers de La Rochelle une donation identique à celle de son épouse.

Vers le milieu du XIIe siècle, Eble de Mauléon concéda à l'abbaye de la Trinité de Vendôme certains biens, situés à Saint-Georges d'Oléron, par un acte donné en la maison du Temple de La Rochelle (Actum est apud Rochellam, indomo militum Templi). Les Templiers avaient établi leur maison au coeur même de la ville. Elle y occupait un vaste espace, avec sa chapelle et ses dépendances, le tout formant enclos.

Un acte du début du XIIIe siècle (vers 1205) cite les noms des neuf frères qui résidaient à la commanderie de La Rochelle, dont le commandeur, frère Hélié de Burzac, et le chapelain de l'église, frère P. de Capdeuil.

Bénéficiaires de nombreuses donations, confirmations de biens, exemptions, octroyées par les rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, seigneurs locaux et simples particuliers, les Templiers de La Rochelle se trouvèrent bientôt richement possessionnés tant à l'intérieur de la ville qu'à l'extérieur. A La Rochelle même, et hors les murs, ils disposaient de biens dans les paroisses Saint-Barthélémy, Saint-Sauveur, Notre-Dame-de-Cougnès, Saint-Jean-du-Perrot; ils possédaient des moulins à marée sur le chenal de Maubecq, près de l'église Saint-Sauveur, d'autres au faubourg du Perrot, sur le

chenal de la Verdière. Dans les environs de La Rochelle, ils avaient des possessions sur les paroisses d'Aytré, Marsilly, Angoulins, Nieul, La Jame, Laleu, Salles, Thairé, etc.

Excellents administrateurs, les Templiers conclurent des accords pour mettre en valeur leurs marais situés dans la châellenie de Marans. C'est ainsi qu'en février 1249 (n. st.), ils s'associèrent avec les abbayes de la Grâce-Dieu et de Saint-Léonard-des-Chaumes pour faire creuser le canal de Langle, paroisse de Marans. Ils renouvelèrent l'opération en s'associant, en 1270, avec les abbayes de Maillezais, de Saint-Michel-en-l'Herm et de Saint-Léonard-des-Chaumes pour faire creuser un grand canal servant de décharge aux eaux de leurs marais, toujours du côté de Marans.

Les Templiers de La Rochelle ne se contentèrent pas de gérer leur patrimoine foncier; des actes nous prouvent qu'ils eurent, au XIIIe siècle, des activités bancaires et commerciales non négligeables. Le 2 juin 1214, ils paient, pour le roi Jean-sans-Terre, la libération d'otages du comte de La Marche; le 6 septembre de la même année, ils s'engagent à verser, sur l'ordre du roi Jean, 30000 livres poitevines en cinq ans au comte d'Eu.

A diverses reprises, en 1219 et 1221, ils servent d'intermédiaire pour régler des dépenses faites par le roi Henri III pour la défense de ses terres poitevines. En 1224, ils sont chargés par Henri III d'effectuer plusieurs paiements au comte de La Marche, suite à un accord passé entre le roi et ce dernier. En 1281, Guillaume de Legé, commandeur du Temple de La Rochelle, est désigné comme exécuteur testamentaire de Gui de Lusignan qui a légué 1 500 livres pour la défense de la Terre Sainte. Chaque année, Guillaume de Legé devra faire parvenir 250 livres, prises sur ce legs, au Maître du Temple, outre-mer.

Sur le plan commercial, les Templiers de La Rochelle se livrent, au XIIIe siècle, à de fructueuses activités facilitées par leurs exemptions et les lettres de sauvegarde qu'ils obtiennent du roi d'Angleterre pendant les hostilités franco-anglaises. Le vin tient la première place dans leur négoce et ils l'exportent surtout vers l'Angleterre et la Flandre.

Le transport est effectué soit sur des navires appartenant à des particuliers, soit sur les propres navires des Templiers. En 1230 et 1231, il est ainsi fait mention de « La Templère » et de « La Buszarde de Templo » appelée aussi « Le Buscard de Templo. »

Les facilités données par le roi d'Angleterre aux Templiers de La Rochelle pour effectuer leur négoce s'accompagnaient probablement de certaines contreparties; c'est ainsi

qu'en février 1230 (n. st.), Henri III autorise un bateau du Temple à quitter Portsmouth à condition que le Templier qui le commande et tout l'équipage jurent de ramener le navire à Portsmouth avant les Rameaux pour le mettre au service du roi.

La puissance acquise par les Templiers de La Rochelle, fondée sur leurs possessions foncières et leur opulence financière, et probablement aussi l'arrogance de leur comportement, furent la source de conflits sérieux avec la municipalité et le roi. Vers 1220, le maire de La Rochelle, Gualerne, écrivit au roi d'Angleterre pour se plaindre des violences et exactions commises dans la ville par des Templiers. Un peu plus tard, Henri III s'adressa au pape pour lui exposer ses griefs contre les Templiers de La Rochelle et lui demander d'intervenir. Il leur reprochait d'abuser des libéralités que leur avaient faites son aïeul, le roi Henri, son oncle, le roi Richard, et de s'emparer indûment, à son préjudice, de tous les hommes, maisons et terres qu'ils pouvaient appréhender dans le domaine royal, ne permettant plus que les droits du roi puissent s'y exercer. Il les accusait aussi de s'opposer à un vieil usage en vigueur à La Rochelle qui voulait que tout étranger qui y avait demeuré pendant un an et un jour devînt, de ce seul fait, sujet du roi d'Angleterre. A la suite de cette plainte, Honorius III adressa, le 23 juin 1222, aux abbés de La Grâce-Dieu et de Saint-Léonard-des-Chaumes, un bref les chargeant de s'informer sur ces faits et de régler le litige par un accord à l'amiable ou un jugement. On ne sait quelles furent les suites de l'affaire.

Le dernier commandeur templier de la commanderie du Temple de La Rochelle fut frère Guillaume de Legé qui resta en fonction près de quarante ans puisque le premier acte dans lequel il apparaît est daté du 30 novembre 1269. Arrêté en 1307, comme les autres Templiers du royaume, Guillaume de Legé comparut, le 8 mars 1311, devant les commissaires pontificaux. Son interrogatoire (Michelet, Procès des Templiers, t. II, Paris, 1851, p. 6-11) nous apprend qu'il était frère sergent, âgé d'environ 80 ans, et qu'il n'entendait pas revenir sur la déposition qu'il avait faite précédemment devant l'évêque de Saintes, lequel l'avait absous et réconcilié à La Rochelle. Il déclara avoir été reçu dans l'Ordre environ 62 ans auparavant, une veille de Noël, en la chapelle du Temple des Roches, au diocèse de Poitiers, par frère Hugues Grisard, précepteur du Temple en Aquitaine, en présence de plusieurs commandeurs et frères. Racontant comment s'était déroulée la cérémonie, il rapporta qu'aucun acte sacrilège ou immoral n'y avait été commis. Guillaume de Legé déclara avoir, au cours de sa longue carrière, reçu vingt ou vingt-cinq frères dans l'Ordre sans que jamais aucun de ses supérieurs ne lui eût demandé d'exiger des postulants quoi que ce fût d'indécent ou de sacrilège.

Il ne nia pas avoir entendu parler de rites impies, tel le crachat sur la croix, et avoua même qu'il pensait qu'ils étaient réellement pratiqués lors de certaines réceptions de frères. Pour lui, il s'agissait de perversions introduites par quelques supérieurs de l'Ordre. Que faut-il retenir de ces aveux faits par un octogénaire emprisonné depuis près de trois ans ?

Personne ne saura probablement jamais la vérité au sujet des turpitudes prêtées aux Templiers, sur lesquelles on a déjà beaucoup écrit, et qui continuent, de nos jours encore, à alimenter les oeuvres des auteurs avides de sensationnel.

Dans leurs dépositions, deux Templiers dirent avoir été reçus en la maison du Temple de La Rochelle, Jean de Saint-Benoît, commandeur de l'Île-Bouchard et Jean l'Anglais, du diocèse de Londres (Michelet, Procès des Templiers, t.1, Paris, 1841, p. 178, 193).

Atteinte par les guerres et la crise du XIV^e siècle, la commanderie du Temple de La Rochelle devait perdre beaucoup de sa superbe. En 1373, elle était une chambre magistrale gouvernée, pour le Maître, par frère Jean d'Orléans, prêtre de 40 ans environ. Résidaient avec lui quatre frères prêtres, un frère sergent et cinq donnés (deux prêtres, deux clercs et un laïc). Un domestique, une servante et un carpentator (charron ou charpentier) complétaient la maisonnée.

Ses rentes annuelles en argent étaient passées de 760 livres 3 sous 4 deniers 1 obole à 515 livres 8 sous 3 deniers 1 obole depuis le début des guerres. Ses quatre moulins à eau, sis à La Rochelle, ne rapportaient plus que 50 setiers de froment par an contre 120 autrefois. Ceci en raison des destructions, mais aussi, précise le document, parce que beaucoup de moulins à vent avaient été récemment construits près de La Rochelle. Des 120 tonneaux de vin produits anciennement chaque année par les 55 quartiers de vignes de la commanderie, il ne restait plus que 45 tonneaux et une pipe. Les oblations faites à l'église procuraient 35 livres par an.

Le total des revenus de la commanderie montait, en 1373, à 1 221 livres 13 sous 3 deniers 1 obole et celui de ses charges à 1 570 livres 11 sous. Le déficit était donc de 348 livres 17 sous 8 deniers 1 obole. Malgré cette situation financière désastreuse, si les chiffres fournis sont sincères, on continuait à donner l'aumône aux pauvres, comme par le passé.

La baillie du Temple de La Rochelle se composait alors, en Aunis, des maisons de Bernay, Sèchebouc, La Cabane et de celles du Mung et de Goux, situées en Saintonge.

Le 8 septembre 1374, Robert de Juilly, Maître de l'Hôpital, confia à frère Guillaume Arnaud, commandeur de Bourgneuf-en-Aunis, la gestion de la chambre magistrale du Temple de La Rochelle; il devait occuper ce poste de gouverneur jusqu'à sa mort survenue à la fin de 1392 ou au début de 1393.

Sur sa requête, le roi Charles VI adressa, le 3 juillet 1385, au sénéchal de Saintonge, des lettres exemptant les Hospitaliers, qui s'étaient plaints des exactions des gens du roi, des droits de « truage » (tonlieu) sur les blés, vins et autres marchandises qu'ils embarquaient à La Rochelle. En dépit de la guerre, les Hospitaliers de La Rochelle continuaient donc le négoce autrefois pratiqué par les Templiers.

Le 19 juin 1392, quelques mois avant sa mort, Guillaume Arnaud avait donné aux frères chapelains de l'église Notre-Dame du Temple de La Rochelle 10 livres de rente annuelle qu'il recevait de Pierre de Lo Maria, bourgeois de la ville. En échange, les chapelains « ...seront tenus de prier pour l'ame de lui, ses père et mère et parents et amis » et de célébrer quatre services par an « ...avec vigiles des mors de neuf leçons, messe a note, a diacre et sous diacre, avec quatre cierges de cere, chascun du poids d'une livre de cere, a ardoir tant que ilz demourront a fere célébrer ledit office. » L'acte fut confirmé le même jour par le chapitre du prieuré d'Aquitaine tenu à Angers.

Après la guerre de Cent Ans, le Temple de La Rochelle rétablit sa situation financière sans retrouver cependant, au XVe siècle, sa prospérité d'autrefois.

Vers 1475, ses revenus annuels, charges déduites, étaient estimés à 261 écus. Ce chiffre plaçait la commanderie au deuxième rang des commanderies d'Aunis, après Bourgneuf (275 écus) et avant Saint-Jean-du-Perrot (120 écus).

Dès le début des guerres de religion, en 1562, la chapelle du Temple de La Rochelle fut saccagée. Le procès-verbal de visite de la commanderie établi en 1564 mentionne les réparations effectuées dans la chapelle après ces déprédations: « ...sommés entrez en l'église; avons veu deux autelz reffaictz à cause que le tout avoit esté rompu durant les troubles, lesquels estoient garnis de ce qui estoit nécessaire...

Item, nous a esté dit que ledit de Semur [le commandeur] avoit fait racoustrer des orgues... qui ont esté du tout rompues durant les troubles...

Item, nous sommes enquis à quelle occasion le Corpus Domini n'estoit audit lieu,

comme de toute ancienneté il avoit accoustumé; nous a esté fait responce, tant par ledit de Semur et religieux susditz que, à cause que la ville n'est encores pacifique pour l'adimosité (sic) de Religion, n'ont encores osé le remettre, ne moins faire reffaire aucuns images; lesquelles portes, autelz, vitres rompues, couverture de ladite église coustent selon les papiers de mises qu'avons veu et calculé... vingt sept livres dix soulz quy ont esté payez tant à Hives Goddefroy, marchand, que Jaques Noyeau, recouvreur... »

La chapelle possédait encore ses cinq cloches « dont l'une nous a esté affirmé par Jean Duman, fondeur de ladite ville, avoir esté faite par luy en l'an mil cinq cens soixante un... »

Les vases sacrés, reliquaires et objets précieux n'avaient pas été emportés ou détruits lors des troubles puisque le même procès-verbal de visite mentionne « ...trois calices d'argent, dont l'un est doré, deux croix d'argent, l'une pour porter en procession et l'autre petite, un porte Dieu, une custode, une image saint Cler, un petit bras saint Biaise et une autre petite relique de saint Christophe, le tout couvert d'argent... »

Sortant de la chapelle, les visiteurs se dirigent ensuite vers le logis: « Item, de ladite église, par un cloître, nous nous sommes transportez au logis composé, par le bas, de sale, cuisine, despence, chambrette; en ladite cuisine, bolangerie, deux celliers et, au dedans, de long, une cave et, au dessus, deux chambres hautes avec leurs estudes et garderobes et, au dessus desdites chambres, des greniers, tous les-quelz sont bien et deurement entetenus et garnis de meubles nécessaires...

Item, avons veu un grand cellier dont le pan de muraille d'un cousté a esté reffaict... »

« Item, avons veu un jardin dont une partie des murailles ont esté reffaictes a neuf... »

« Item, avons veu et visité les logis des religieux et nous a esté dit qu'ilz sont obligez de les faire racoustrer et sont en bien bon estat par le présent... »

« Item, et sur ladite cuisine et celliers y a un galletas au bout duquel est une petite chambre joignant laquelle y a une tour voûtée, fermant à quatre clefs en laquelle avons veu plusieurs tiltres concernant les droitz de ladite maison... »

Après avoir inspecté les bâtiments de la commande rie, les commissaires se rendent aux moulins de Maubecq:

« Item, nous sommes allez à deux moullins sur la mer, joignant l'église Saint Sauveur, en laditte ville; lesquelz avons trouvez en fort bonne et deue réparation et avoir été remis tout à neuf par ledit de Semur, les moullanges, portes, tonnes, grandes portes et petis conduictz, rouetz, et nettoyés les archenaux ...

Item, en l'an mil cinq cens soixante trois, à cause des grandes inondations a fallu reffaire les grandes portes desditz moullins, qu'avons veu lui couster... cent soixante six livres. »

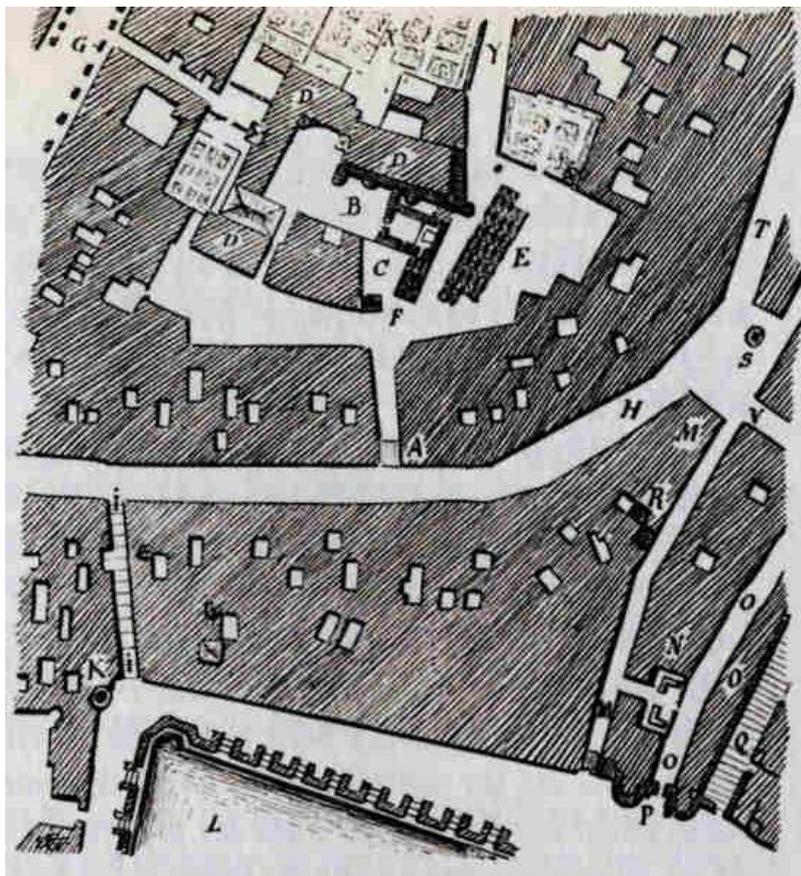
Des moullins de Maubecq, les visiteurs vont « au lieu des Gouttières (Paroisse de Cougnes), où sont les vignes et trueil de ladite commanderie, et avons veu un corps de logis où il y a deux petites chambres basses pour le bordier, un grand trueil ou cellier, auquel y a une met et pressoir à faire vin, une grande thonne contenant dix huict pipes, trois thonneaux contenant trois pipes chacun, ou environ, pour faire cuver le vin clairet. Plus y a un cellier pour mettre lesdits vins; tous lesquelz logis sont en bonne réparation tant de couverture que de massons; et nous a esté monstre un pignon audit cellier refaict à neuf par ledit de Semur, aussy les deux chambres susdites... »

Dans les années suivantes, la chapelle du Temple subit à nouveau les attaques du vandalisme qui détruisit la plupart des édifices religieux de La Rochelle. Ce fut peut-être au moment du siège de 1573 qu'elle fut presque totalement abattue. On sait qu'en 1588, sur son emplacement, et sur celui de son cimetièrre, fut bâtie, par décision des magistrats municipaux, « une halle avec plusieurs loges toutes couvertes en tuiles pour y tenir le marché du pain, des chairs à pourceau, de la poulaillerie... »

Un document, daté de 1644, mentionne ce qui restait alors des vestiges de la chapelle: « ...Nous nous sommes transporté dans une place appelée vulgairement la Halle du Temple, à l'entrée de laquelle et au bout de la rue appelée la petite rue du Temple, avons remarqué un grand édifice basti et construit de pierre de taille qu'on nous a dit estre le lieu ou estoit le clocher de l'église ou chapelle de la commanderie magistrale du Temple de cette ville, les pignons duquel avançans à plomb sur la rue et pan vers lesdictes halles de deux pieds hors la construction et bastiments d'icelluy; sur lesquels pignons et par le hault, quoyque ruiné, il y a apparence de quelque reste de vouthe sur laquelle y a de grandes pierres assemblées qui avoient esté du degré pour monter oudit clocher et, nous estans avancés plus avant, dudit costé à main destre, avons remarqué une grande muraille bastie de pierre de taille, de largeur de quatre vingt pieds, de hauteur de quarante cinq à cinquante, au dessus de laquelle muraille y a du vestige de

trois voûtes et au milieu d'icelle y a deux grands vitraux et, à costé, quelque marque de peinture de portraiture de quelques personnages, tous qui tesmoignent que ladicte muraille a servie, comme l'on nous l'a assuré, d'un costé de l'église ou chapelle de ladicte commanderie... »

Ces quelques vestiges de la chapelle, dont une partie du mur nord, sont représentés sur le plan dressé par l'ingénieur Masse au début du XVIIIe siècle.



Enclos du Temple, plan de la commanderie du Temple dressé par Claude Masse au XVIIIe siècle. Reproduit par E. Couneau

- Image I.R.H.T.

A - Porte du Temple

B - Vestiges des restes de l'église des Templiers

C - Chapelle de Saint-Jean (qui n'a rien de remarquable)

D - Logement et maison du Temple (c'est maisons n'ont rien de remarquable, qu'une confusion de maisons louées à des particuliers)

E - Halle du Temple

F - Boucherie du Temple (marché au pain)

G - Partie de la rue du Palais

H - Rue du Temple

- I - Allée couverte qui communique de la rue du Temple sur la rive
- K - Tour de l'enceinte du côté du port
- L - Parie du Havre
- M - Petite rue du port
- N - La Poissonnerie
- O - Grande rue du Port
- P - Ancienne porte de la rue du Port ou de la Poissonnerie
- Q - Partie du Poids du Roy
- R - Tours fort élevées où logeainet autrefois les gouverneurs anglais, et aujourd'hui habitées par des particuliers
- S - Fontaine de La Caille
- T - Commencement de la rue Saint-Yon
- V - Commencement de la rue Saint-Sauveur
- X - Jardin du Temple
- Y - Partie de la Petite rue du Temple

Un croquis, dessiné vers 1856, montre ce qui restait du mur nord à cette date. On y voit les deux ouvertures romanes déjà mentionnées en 1644. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, ce dernier pan de mur devait disparaître, en partie démoli ou englobé dans de nouvelles constructions. Seule l'archivolte d'une des fenêtres a pu être sauvée, achetée par la ville; elle est aujourd'hui déposée au musée d'Orbigny-Bernon, à La Rochelle où sont également conservés plusieurs fragments de pierres tombales et de couvercles de sarcophages trouvés, lors de travaux effectués à différentes dates, sur le site du cimetière de la commanderie.



Vestiges du mur nord de la chapelle des Templiers de La Rochelle vers 1856 - Image I.R.H.T.

Ce sont les substructions d'une travée de l'église des Templiers que les intéressantes fouilles conduites par le Groupe de Recherches Archéologiques Rochelais ont mises récemment à jour. En attendant la publication du rapport détaillé des fouilles, on peut déjà dire qu'on se trouve en présence d'une église large d'une vingtaine de mètres, comportant trois nefs séparées par des piliers composés de huit colonnettes.

Une très belle base de pilier, attribuable au début du XIIIe siècle, présente une scotie très profondément creusée et à l'ouverture très étroite, des griffes d'angle et un tore inférieur non débordant.

On constate aussi que les murs extérieurs de l'église furent nettement vers l'est. L'église, sans doute une église-halle, avait peut-être un plan trapézoïdal, comme la cathédrale de Poitiers, par exemple.

Parmi les nombreux fragments d'architecture et de sculpture mis à jour lors des fouilles, on notera principalement une belle clef de voûte, ornée de feuillage, du XIIIe siècle, une Vierge à l'Enfant du XIVe siècle, mutilée, la plate-tombe de Pierre de Legé, commandeur du Temple de La Rochelle, mort en 1269, et une très belle plate-tombe en schiste, portant les dates de 1373 et 1375, où sont gravées les figures de trois personnages: une femme entre deux hommes.



Clef de voûte provenant de la chapelle des Templiers de La Rochelle - Image M. Miguet

Après la visite prieurale de la commanderie effectuée en 1668, le prieur d'Aquitaine, frère Gilbert de Vieilbourg « ...ayant trouvé qu'il ne se disoit aucunes messes dans

icelle, pour estre l'église entièrement ruynée et dont il ne reste qu'une grande longière en forme de peignon... » avait ordonné qu'une chapelle fût construite. Le commandeur de Brienne fit donc édifier, en 1669-1670, une petite chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, sur l'emplacement de la partie occidentale de l'ancienne église Notre-Dame. Cette chapelle, d'après les procès-verbaux de visite de 1682 et 1699 était pourvue de deux portes, dont l'une donnait sur la vieille cour du Temple, et était éclairée par quatre vitraux, deux en oeil-de-boeuf aux pignons est et ouest, deux de forme ovale sur les murs nord et sud.

Au-dessus de l'autel figurait un tableau d'environ « huict pieds de hault représentant le baptesme de Nostre-Seigneur. » On y voyait aussi une statue de saint Jean-Baptiste qui avait été faite, nous rapporte la visite de 1675, pour être placée « au dessus du grand portail qui respond à la rue du Temple et qui sert de passage pour venir en ce lieu et pour aller à une halle... », mais la statue n'avait pu être mise sur le portail « attendu que les voisins d'iceluy s'y sont opposez quoyque leurs maisons... relèvent de cette commanderie; sur quoy il y a procès intenté. » On ne sait comment se termina le procès mais la statue était toujours dans la chapelle en 1721. La desserte était assurée, quotidiennement, par les Capucins de La Rochelle.

A la fin du XVIIIe siècle, le commandeur fit élever un mur pour séparer la chapelle de la cour voisine attendu, lit-on dans un document de 1783, « ...que cet endroit retiré servoit de retraite la nuit aux débauchés, débauchées et soldats qui s'y entregorgeoient; que d'ailleurs, toutes les nuits, les bouchers et autres voisins y apportoient des immondices et encombrements qui occasionnoient annuellement à monsieur le commandeur une dépense assés considérable pour les faire enlever. » La chapelle fut détruite pendant la Révolution.

En 1645, après une longue procédure, l'ordre de Malte avait repris possession des ruines de l'ancienne église et des halles, confisquées à la ville par le roi après le siège de 1628. Les commandeurs successifs en jouirent jusqu'en 1671, date à laquelle le commandeur de Brienne s'en laissa déposséder par négligence. Un procès fut intenté qui rendit les halles à la commanderie.

Lors de la visite de 1682, les commissaires rapportent: « Et après, sommes allés voir les halles de ladicte commanderie qui sont dans la plasse dite la plasse des halles, faictes de cherpante contenant cinq travées, sans les apents, ellevées sur poteaux qu'avons veu en bon estât, à la réserve que les encoigneures des deux bouts sont gâtées par les

charettes qui passent et qui, heurtant contre les poteaux, pourroient causer un dommage considérable. Sur quoy avons ordonné estre mis deux bornes de pierre dure, aux deux coings de ladicte halle; le long de laquelle sont neuf eschopes qui appartiennent à divers particuliers... » Devenues vétustés, les halles furent détruites sous la Révolution ou peu après.

Les moulins de Maubecq continuaient à tourner et, lors des visites prieurales de 1675, 1682, 1699, 1721, les commissaires les inspectent soigneusement, notant par le détail toutes les améliorations apportées ou toutes les réparations jugées nécessaires. Il est dit, en 1721, qu'ils travaillent « ...toute l'année, sans discontinuer, par le moyen du flux de la mer et qu'il y a deux roues, lesquelles sont en état... »

Le plan du quartier du Temple, dressé par l'ingénieur Masse au début du XVIIIe siècle, montre que les divers bâtiments de la commanderie, chapelle, logis, les maisons qui en dépendaient, les jardins, constituaient un vaste ensemble, sorte d'enclos (3), auquel on pouvait accéder soit par un passage donnant sur la rue du Temple, soit par la Petite rue du Temple. Le porche de l'entrée rue du Temple était surmonté d'une splendide niche flamboyante dont Masse a laissé un dessin. Si des constructions nouvelles ont peu à peu pris la place des bâtiments et dépendances de la commanderie, le quartier n'en est pas moins resté profondément marqué, dans sa configuration et sa toponymie, par l'empreinte de l'enclos des Templiers. La rue du Temple a subsisté, la Petite rue du Temple est devenue la rue des Templiers. Il existe toujours une cour du Temple, un passage de la Commanderie, une cour de la Commanderie dans laquelle on peut encore voir dans un mur, à main gauche, une porte du XVe siècle, aujourd'hui murée, surmontée d'un arc en accolade et d'un blason portant la croix de Malte.

1. — *Sur le Temple de La Rochelle, voir J.-C. Bonnin, Les commanderies templières et hospitalières du Pays d'Aunis, La Rochelle, 1982, pages 28-35 et 57-67. On y trouvera notamment une liste détaillée de tous les commandeurs qui s'y sont succédé sous la période templière et la période hospitalière.*

2. — *Acte édité par L. Meschinet de Richemond, Chartes de la commanderie magistrale du Temple de La Rochelle (1139-1268), dans Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, tome I, pages 25-26 (1874).*

3. — *Sur cet ensemble, voir E. Couneau, op. cit., p. 265-266; B. Coûtant, La Rochelle. La commanderie magistrale du Temple, l'Hôtel de Ville, les rues des Gentilshommes, de la Grille et Dupaty, dans Cahier n° 4, La Rochelle, 1974; Bonnin, op. cit., p. 66-67 (profils de la commanderie du Temple en 1723).*

Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions

du CNRS - 1983

Domaine du Temple à Marans

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: La Rochelle, Canton: Marans - 17



Localisation: Domaine du Temple à Marans

En 1224, Guillaume, abbé de la Grâce-Dieu fait un accord avec Pierre Boson, commandeur du Temple de la Rochelle, pour faire travailler à un canal de dessèchement (1).

Les abbés de Saint-Michel et de Saint-Léonard, et le grand maitre des Templiers d'Aquitaine conviennent en 1270, de faire creuser un grand canal pour servir de décharge aux eaux de leurs marais situés dans la châtellenie de Marans (2).

1. — *Guillelmus abbas paciscitur cum Petro Bosone praeceptore militiae*

Templi apud Rupellam, pro canali regio. (Arcère, tome I)

2. — *...ad faciendum excursum à Ponte qui est super Brimma, usque ad Portum piscatorum (Arcère, tome I)*

Sources: *Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques; et dirigé par M. de Caumont. Série 2, tome 6, volume 16. Lance Paris 1834.*

Top

Romagné (17)

Maison du temple de Romagné

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: La Rochelle, Canton: Lagord, Commune: Saint-Xandre - 17



Localisation: Maison du temple de Romagné

Cette maison ne nous est connue que par l'unique mention qui en est faite dans le terrier du Grand-Fief-d'Aunis, dressé vers 1246.

Nous avons déjà signalé que l'administration royale s'est très probablement emparée de cette maison lors des tractations concernant la liquidation de la succession du Temple. A remarquer qu'étant située sur le domaine royal du bailliage du Grand-Fief-d'Aunis, elle devait intéresser au plus haut point les agents du roi.

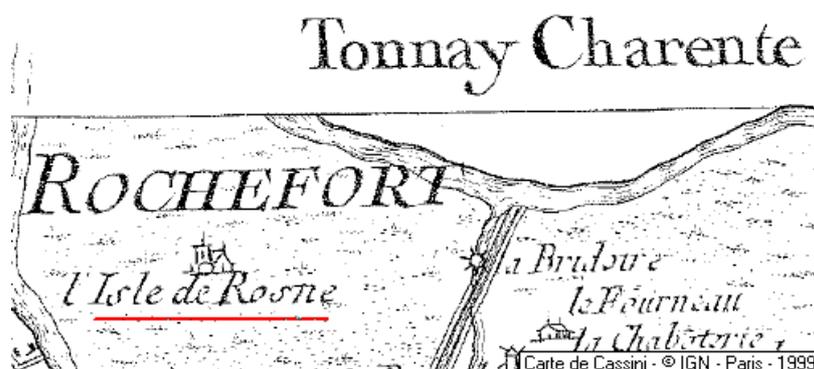
Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Rosne (17)

Seigneurie du Temple de Rosne

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Rochefort, Canton: Tonnay-Charente, Commune: Tonnay-Charente - 17



Localisation: Seigneurie du Temple de Rosne

En juillet 1270, Aeline, dame de Biard, veuve de feu Pierre Baudreu le jeune, chevalier, fit don aux frères du Temple de La Rochelle d'un pré, situé sur la Charente.

La seigneurie de Rosne ne comportait aucun bâtiment et consistait surtout en terres.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Saint-Félix (17)

Domaine du Temple de Saint-Félix

Département: Charente-Maritime, Arrondissement et Canton: Saint-Jean-d'Angély - 17



Localisation: Domaine du Temple de Saint-Félix

Les Templiers de La Rochelle ont possédé divers biens à Saint-Félix, mais ils ne devaient pas y avoir établi de maison de leur ordre.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Secheboue (17)

Domaine du Temple de Sècheboue

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Saint-Jean-d'Angély, Canton: Matha,

Commune: Chives - 17



Localisation:

Il est fait mention de possessions des Templiers à Sècheboue vers 1218, mais il est probable que le Temple avait des biens en ce lieu depuis longtemps déjà.

Les archives ne nous ont conservé aucune autre mention de Sècheboue pour la période templière et sont tout aussi pauvres pour les débuts de la période hospitalière. Il faut attendre l'enquête pontificale de 1373 pour avoir quelques informations sur ce membre du Temple de La Rochelle.

A cette date, la maison de Sècheboue était dirigée par un gouverneur, frère Hugues Chevalier, prêtre de 40 ans environ, qui n'avait près de lui qu'un domestique et une servante. La maison percevait chaque année 11 livres 11 sous 8 deniers de cens et rentes en argent et 2 chapons.

Elle possédait 120 à 140 aires de marais salants qui produisaient 25 setiers de sel par an, soit un revenu de 25 livres tournois.

Les terres de Sècheboue, qui fournissaient autrefois 200 setiers de céréales, étaient incultes, du fait des guerres, sauf 30 journaux que l'on cultivait à grands frais pour l'approvisionnement du gouverneur et des domestiques.

Les 8 journaux de pré procuraient 8 charretées de foin par an, pour l'usage de la maison.

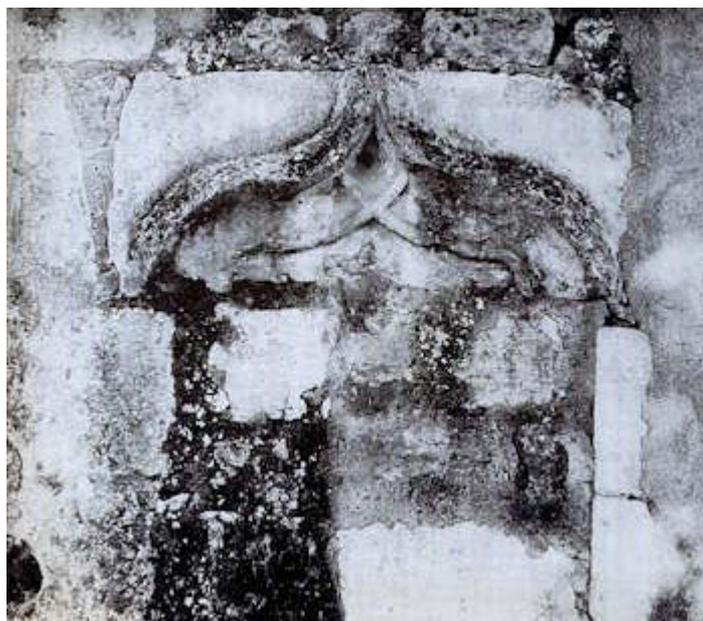
Un seul quartier de vigne était cultivé et sa mise en culture coûtait plus qu'elle ne rapportait.

Le total des revenus de la maison était estimé à 36 livres 17 sous 8 deniers et celui des charges à 29 livres 7 sous.

Le bénéfice était certes modeste, mais équilibrer ressources et dépenses était déjà un exploit en cette période de crise.

On ne peut que constater que l'enquête, peut-être par oubli, ne mentionne pas de chapelle à Sècheboue.

Au cours des siècles suivants, on voit la maison de Sècheboue porter le nom de — Maison Dieu Noustre-Dame — en 1455, puis, le plus souvent de — prieuré — à partir du XVI^e siècle, sans qu'il soit possible d'expliquer l'origine de ces appellations successives.



Sources: Sècheboue, Linteau décoré d'un arc en accolade. XVe siècle. - Image M. Miguet

Les guerres de religion devaient, à la longue, causer la ruine des édifices de Sècheboue. Dès leurs débuts, elles atteignirent la chapelle ainsi qu'on peut le lire dans le procès-verbal de la visite prieurale de 1564: «...sommès venus à Chichebon, prieuré dépendant dudit Temple [de La Rochelle] et là avons trouvé frère Jean Ponneau, prieur dudit lieu... sommès entrez en l'église, laquelle avons trouvée avoir esté rompue durant les troubles et ce par deux diverses fois. Et nous a été acertené qu'une partie des ornements, livres et un reliquaire de saint Vacey [sic, pour Vaise, évêque de Saintes ?]

enchâssé en argent fut trouvé par lesditz et emporté ensemble, un calice d'alquemie rompu et brisé et n'avons veu que un autel reffait garny de nappes, deux aubes, trois chasubles, deux courtebaus et deux chappes, lesquelz susditz nous ont déposé que le service se fait fort bien par ledit Ponneau, Pierre Gay, Jean Menard et Augustin Brisson, demeurant audit lieu, qui est matines, primes, tierces, sixtes, nonne, vespre et complie et une grand messe tous les jours et, les dimanches, deux. Item, avons veu en ladite chapelle un porte Dieu, une petite custode, un calice, une grand croix et une petite où il y a quelques reliques de la Vraie Croix, le tout d'argent, et deux petites cloches et un ensensoir d'argent.«

Indépendamment du constat des dégâts subis par la chapelle, ce document montre bien qu'il existait à l'époque, à Sècheboue, une petite communauté religieuse assurant dans la chapelle un service régulier respectant les heures canoniales. On ne connaît pas les raisons qui avaient conduit l'Hôpital à faire de la maison de Sècheboue un — prieuré —.

Continuant leur visite, les commissaires qui inspectent Sècheboue en 1564, se dirigent vers le logis:

« Et de ladite chappelle sommes entrez en un corps de logis, le long d'un cloistre ou gallerie, composé par le bas d'une sale, cuisine, deux chambres avec despence et leurs estudes et, de long, les celliers, fournil et trueil, avec un grenier joignant ladite chappelle et, au dessus desditz logis, deux hautes chambres, trois petites chambrettes le long d'une gallerie et galetas; tous lesquelz logis avons veu en bon et deub estât... et, sur le portai, deux petites tours dont l'une desquelles sert de vis pour entrer à une autre chambre haute... joignant laquelle [maison] et le long dudit jardin avons veu neuf quartiers de vigne, ou environ, bien plantées et entretenues, en bout desquelles y a un moulin à vent...

Item, avons veu une grange couverte de thuille où l'on met les foins, pailles et autre nourriture pour les bestes et, entre ladite grange et le logis, y a trois petits jardins...

Item, avons veu, en mer, deux escluses et pescheries dont l'une a esté faite reffaire à neuf par ledit Semur [commandeur du Temple de La Rochelle] durant qu'il estoit audit lieu....»

Quelques années plus tard, les guerres de religion avaient tout détruit à Sècheboue, ainsi qu'en témoigne un bail à ferme conclu entre frère Sauvant Haultin et Bastien Virli, marchand, demeurant à Angoulins, en 1576. Le commandeur afferme « mesures et mazurax où cy devant estoit l'hostel de la commanderie de Sèchebrouc, avecq les jardins, vergers, ousches... estant joignant lesdittes mazures, avecq neuf quartiers de

vigne, en ce compris l'enclos dudit lieu, prez, bois, vignes, marais sallans et doux, terres arables et non arables, mestairie de **la Borde** (Commune de Saint-Vivien) et ses appartenances et despendances, avec cens, rantes, terrages, complants et toutes aultres choses quelconques du revenu de laditte commanderie de Sècheboue, sans rien réserver, sauf le moulin parce qu'il est a présent en ruyne et bruslé. »

Ce bail était conclu pour cinq ans, moyennant 200 livres tournois par an, et le preneur s'engageait, en outre, à consacrer, pendant ces cinq ans, 150 livres à la réparation des « logis de la commanderie de Sècheboueq qui sont ruinez. »

On sait, par un document de 1578, que le moulin à vent était « tumbé et ruiné puis cinq ans en ça pour avoir esté mys le feu dans iceluy moullin durant les guerres passées et n'est, de présent, la place d'iceluy moullin de nulle valleur à ladicte commanderie de Sècheboue ne au commandeur d'icelle. »

Lors de la visite de 1582, les commissaires sont guidés par le commandeur frère Sauvant Haultin: « Et, premièrement, nous a ledit Haultin monstre le lieu et place où anciennement estoit la chappelle de ce dit lieu de Sècheboue, laquelle est de présent toute ruynée, ensemble les édifices, maisons et granges dudit lieu ; lesquelles ruynes, tant de ladite chappelle que des logis, ne sont advenus par la faulte et coulpe dudit Haultin, ains par le moyen des guerres qui sont en cours en ce royaume et mesmement au gouvernement de ladite Rochelle, tant pendant le siège passé devant elle (siège de 1573) que auparavant. »

Le moulin à vent fut rapidement remis en état, et figure dans un bail à ferme de 1591, mais, parmi les autres bâtiments, beaucoup ne furent pas reconstruits ainsi qu'on peut en juger par les procès-verbaux de visite ultérieurs.

En 1682, les commissaires notent: « sommes venus dans la mestairie dite de Sèchebourg, qu'avons veu consister en quantité de vieilles ruynes ; paroist y avoir eu nombre de bastiments considérables desquels il reste une chambre basse, avec un manteau de cheminée de seculpture fort caduc, sans autre planché que la couverture qui a besoing d'estre refaict... et au peignon, du costé de ladicte cheminée, est un toît a brebis qui a besoing d'estre réparé de couverture, tant de tuille que de partie des planches ; atenant ladicte chambre est un fourniou au dessus duquel il y a un grenier où l'on monte par un degré de pierre, lequel grenier est en bon estât... à un des costés de la cheminée est une petite letterie et de l'autre costé un cabinet vousté, au devant

duquel est une eschelle pour monter dans un grenier... ensuite est un espace dont on se sert pour grange et ensuite la place d'un degré ruyné dont il y a encore quelques marches de pierre... Et, au devant ledict logis, la cour entre deux, est un bastiment qui sert d'estable et de grange aux boeufs, de six travées... est nécessaire de recouvrir en plusieurs endroits lesdicts bastiments, et est une allée d'ormes et quelques autres arbres que l'on appelle petit bois... Avons aussy veu le moulin à vent despendant de ladicte mestairie et proche d'icelle ... auquel il est nécessaire de mettre un arbre au lieu de celluy qui est cassé par le millieu et un frain et quelques lattes à la couverture... Et nous a dit [le fermier] despendre dudict Sèchebourg une petite escluze à pescher du poisson, presque inutile et qui n'apporte aucun profit... »

Si, dans cette visite de 1682, on ne parle pas des ruines de la chapelle, mention en est faite dans celle de 1699: « où estans, avons trouvé les vestiges de l'ancienne chappelle qui paroist n'avoir pas esté rétablie de temps immémorial ; dans laquelle autrefois il y avoit un service de quelques messes... »

Les quelques bâtiments à usage agricole et le moulin étaient, à cette date, en bon état. De la métairie dépendaient des marais salants dans les marais d'Angoulins.

En 1721, les visiteurs sont encore étonnés par les ruines des bâtiments de Sècheboue: «...avons remarqué qu'autrefois il y avoit grand nombre d'édifices, une chapelle et logements considérables, desquels ne sont restés qu'un logement... sommes entrés dans ladicte escurie au bout de laquelle est une petite grange et une vieille tour servant de toyt à cochon... Nous avons remarqué, derrière lesdits logements, à vingt pas de distance, les ruines d'une ancienne chapelle, sans charpentes ny couvertures, et dégradée en divers endroits de la maçonnerie, laquelle ledict fermier, et le meunier dudict moulin, ne sachants signer, nous ont dit avoir ouy dire estre en cet état de temps immémorial, par les guerres civiles ou incursions et saccagements de la Religion...»

Le moulin à vent continuait à tourner normalement.

En 1783, les commissaires ne parlent plus des ruines de la chapelle. Ils se bornent à constater le bon état de la maison du fermier, de la grange, de l'étable et du moulin et mentionnent que deux petits marais salants ainsi que deux écluses dépendent du « prieuré de Chesseboue. »

L'endroit porte aujourd'hui le nom d'Abbaye de Sècheboue ; il y existe une exploitation agricole où les vestiges de l'ancienne maison hospitalière sont bien modestes. En

arrivant, à main gauche, on peut voir les restes d'une vieille tour, tronquée, avec le départ d'un escalier de pierre, à l'intérieur, et quelques graffiti anciens sur les murs. Un peu plus loin, du même côté, un arc en accolade, provenant d'une fenêtre ou porte du XVe siècle, a été remployé dans un mur plus récent. Enfin, sous un hangar, subsiste un carrelage du XVIIe ou XVIIIe siècle, fait de carreaux de terre cuite. Des ossements ayant été trouvés, lors de travaux, dans la propriété contiguë, il semble que l'emplacement de la chapelle soit à situer dans cette direction.

Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983

Maison du Temple de Sècheboue

Les Templiers possédaient des biens à Sècheboue en 1218, et sûrement antérieurement.

La maison du Temple de Sècheboue devint, après 1313, prieuré de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem sous le vocable de Notre-Dame.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Surgères (17)

Domaine du Temple de Surgères

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Rochefort, Canton: Surgères - 17



Localisation: Domaine du Temple de Surgères

En 1247, Aimeri Pinçon, paroissien de Surgères est signalé « homme du Temple ». Pas plus qu'à Mauzé, il n'y eut de maison du Temple à Surgères. Par contre, les Templiers

de La Rochelle y possédaient certainement quelques droits, comme à Mauzé.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Thairé (17)

Domaine du Temple à Thairé

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Rochefort, Canton: Aigrefeuille-d'Aunis, Commune: Thairé - 17



Localisation: Domaine du Temple à Thairé

Les Templiers de la commanderie principale de La Rochelle, possédaient une Maison dans ce hameau.

Bénéficiaires de nombreuses donations, confirmations de biens, exemptions, octroyées par les rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, seigneurs locaux et simples particuliers, les Templiers de La Rochelle se trouvèrent bientôt richement possessionnés tant à l'intérieur de la ville qu'à l'extérieur. A La Rochelle même, et hors les murs, ils disposaient de biens dans les paroisses Saint-Barthélémy, Saint-Sauveur, Notre-Dame-de-Cougnès, Saint-Jean-du-Perrot; ils possédaient des moulins à marée sur le chenal de Maubecq, près de l'église Saint-Sauveur, d'autres au faubourg du Perrot, sur le chenal de la Verdière. Dans les environs de La Rochelle, ils avaient des possessions sur les paroisses d'Aytré, Marsilly, Angoulins, Nieul, La Jame, Laleu, Salles, Thairé, etc.

Les archives départementales de la Charente-Inférieure possèdent les volumineux Terriers de la commanderie magistrale du Temple de la Rochelle et ceux des commanderies de Bourgneuf et Thairé.

Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983

Maison du Temple de Thairé

En mai 1228, les Templiers de Thairé reçurent divers dons de Hugues de Ciré, chevalier.

En 1297, Hugues de Surgères avait emprunté une forte somme d'argent au commandeur du Temple de La Rochelle. Il engagea la justice de Thairé et des environs comme garantie du prêt. À la suite du décès du seigneur, un procès opposa sa veuve et les Templiers. L'affaire se termina en 1302 par l'arbitrage des commissaires du roi qui abandonnèrent la possession de la justice de Thairé aux Templiers jusqu'au total épuisement de la dette.

Le clocher fortifié de l'église de Thairé, partie actuellement la plus ancienne de l'édifice, malgré l'intérêt qu'il présente, ne date pas de l'époque templière mais a été édifié au XIVe siècle ou au XVe siècle par les Hospitaliers.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Tournay (17)

Maison du Temple de Tournay

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Saint-Jean-d'Angély, Canton: Loulay, Commune: Bernay-Saint-Martin - 17



Localisation: Maison du Temple de Tournay

Vers 1205-1208, Guillaume de La Roche, chevalier, sire de Machegouz confirma la donation faite aux Templiers de La Rochelle par Guillaume de Tournay, chevalier, de terres et bois à Tournay. Ce même Guillaume de La Roche donna la terre d'Helye Bernard, chevalier, également à Tournay. Le don fut complété par quelques autres.

Outre des terres et bois, les Templiers de La Rochelle possédaient à Tournay des moulins à eau et une chapelle dédiée à sainte Madeleine. La commanderie avait droit d'y «prendre les collectes, dons ou oblations et d'y célébrer mariages ». Elle relevait de leur maison de La Cabanne.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Treuil-Baston (17)

Domaine du Temple le Treuil du Temple

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: La Rochelle, Canton: Lagord, Commune: Nieul-sur-Mer, lieu-dit: Treuil-Baston - 17



Localisation: Domaine du Temple le Treuil du Temple

Vers 1189-1199, Pierre Bertin, sénéchal de Poitou et de la Marche, affranchit le Treuil

de Pierre de Niort et l'hébergement qui en dépendait.

Vers 1246, ce treuil était la propriété des Templiers auxquels il avait dû être donné.

Par baillette passée en juin 1328, les Hospitaliers abandonnèrent ce treuil et ses dépendances à Guillaume Baston, bourgeois de La Rochelle.

Jean-Claude Bonnin - Les Templiers de La Rochelle. La commanderie, la chapelle, les fiefs, seigneureries et maisons templières. La Rochelle : J.-C. Bonnin. 2005

Top

Villeneuve (Charente-Maritime) (17)

Maison du Temple de Villeneuve

Département: Charente-Maritime, Arrondissement: Saintes, Canton: Saujon, Commune: Saint-Romain-de-Benet - 17



Localisation: Maison du Temple de Villeneuve

Les Templiers furent-ils les fondateurs de cette « ville neuve » située à peu de distance de la commanderie des **Epeaux**.

Rien ne le prouve avec certitude, mais le fait n'est pas impossible car un document, certes tardif, de 1683, mentionne que tout le village de Villeneuve était « en la dépendance de ladite commanderie. »

Il est établi que les Templiers possédaient des fiefs à Villa Nova dès le XIIe siècle.

La commanderie de Villeneuve apparaît pour la première fois dans les textes en 1227 à l'occasion d'un accord passé entre Hugues de Taunay, seigneur de Royan, et les

commandeurs des Epeaux et de Villeneuve.

Beaucoup plus tard, en 1278, nous voyons les Templiers prendre des dispositions afin d'éviter le dépeuplement de leur terre de Villeneuve et d'y attirer de nouveaux tenanciers. Les hommes du Temple à Villeneuve étaient, en effet, soumis à diverses contraintes mal supportées. C'est ainsi qu'à l'origine, ils payaient le cens pour chaque maison mais, les maisons s'étant divisées, ils avaient été obligés de payer un cens entier pour chacune des parties. La charte de 1278 leur accorde le retour à la situation antérieure: ils paieront une seule fois le cens par maison, qu'elle soit ou non divisée. Les Templiers avaient coutume de s'emparer de tous les biens meubles et immeubles laissés par leurs hommes décédés sans héritiers directs. Ils reconnaissent que ce droit était abusif et décident de l'abolir: désormais les collatéraux du défunt pourront recueillir sa succession. Les hommes de Villeneuve demandaient aussi la limitation du droit de banvin des Templiers qui permettait à ces derniers, pendant une assez longue période de l'année, de vendre leur propre vin avant celui de leurs tenanciers. Il est fait droit à leur requête; à l'avenir, les Templiers ne pourront plus écouler, grâce à leur banvin, que 16 muids dans l'année.

La maison de Villeneuve, qui avait, à l'origine, son propre commandeur, était devenue un membre des Epeaux vers le milieu du XIIIe siècle. Il y avait à Villeneuve une chapelle dont l'existence est attestée par l'enquête de 1373; à cette date, la maison ne procurait plus aucun revenu à la commanderie des Epeaux en raison des guerres qui sévissaient alentour.

En 1565, la chapelle était en partie ruinée, probablement du fait des guerres de religion. Le logis se composait « d'une chambre basse, à cheminée, une autre sans cheminée, le grenier au dessus »; il y avait aussi un four, une grange, des étables « le tout en bon estât et y a audict lieu 4 boeufs, 60 brebis, une truie et quatre pourceaux. »

En 1620, l'état de la chapelle, dédiée à saint Biaise, n'est guère meilleur: sa couverture est « tellement pourrie et gastée que la chapelle est menacée de ruyne »; il n'y a, à l'intérieur, que l'autel et aucun service n'y est célébré.

Cinquante ans plus tard, en 1673, si le curé de Saint-Romain-de-Benet vient y dire une messe par an, le lundi de Pâques, elle est toujours aussi décrépite: il n'y a aucune vitre aux fenêtres et « la vouste de ladicte chapelle est crevée en divers endroiz comme l'est aussi la muraille. » Le logis, la grange et le four ne faisaient pas meilleure figure.

Lors de la visite de 1683, on constate que la voûte a été remise en état mais que la couverture a besoin de réparations. « Le curé de Saint Romain [de Benêt] qui prend toutes les dixmes y vient en procession le lundy de Pasque faire le service divin et apporte avec lui les ornements nécessaires. » Les commissaires mentionnent dans leur procès-verbal: « ce que nous trouvé de plus indécent dans ladicté chapelle c'est que le fermier est contraint d'y mettre son vin faute d'un cellier pour le mettre à couvert. »

Des progrès notables ont été accomplis entre cette visite et celle de 1690 où les commissaires remarquèrent que la couverture avait été refaite à neuf, le commandeur avait même commandé un tableau « pas encore venu de Poitiers ou il avoit ordonné de le faire [car] n'y a point de peintre plus proche. » A défaut de vitres, les fenêtres avaient été pourvues de châssis de toile.

En 1718 le tableau, « représentant saint Blaize », trônait au dessus de l'autel entre un crucifix de bois noir et un crucifix de bronze.

En 1733, les visiteurs notent que la « voûte au dessus dudit hautel et au dessus de la porte est un peu ouverte », mais que les murs et la couverture sont en bon état. La chapelle était éclairée par « quatre fenestres garnies de châssis de toile tout noeufs. » On voyait au dessus de la grande porte, qui s'ouvrait au couchant, un petit clocher « ou il paroît qu'autrefois il y avoit deux cloche, à présent ni en ayant point. » La métairie comprenait alors 20 journaux de terres labourables, un pré, un clos de vigne de 15 à 16 journaux, la demeure du métayer avec grange, cellier et bergeries.

Les experts, charpentiers et maçons, qui font, en 1749, un devis des travaux à effectuer sur la chapelle, notent qu'ils ont « trouvé la vouste ouverte au dessus de l'autel en deux endroits de la largeur de six doigts, pareille ouverture au dessus de la porte. » Ils constatent que la couverture était appuyée sur la voûte sans charpente « ce qui a occasionné les ouvertures de ladite vouste qui est en pierre et très élevée. » L'ensemble des travaux est estimé à 30 livres.

Ces réparations furent certainement faites car les visiteurs de 1755 s'extasiaient devant cette « grande et belle chapelle » ... « bastie de pierre de taille, voustée » qu'ils trouvent en parfait état. Au dessus de l'autel, un grand tableau représentant saint Augustin a remplacé celui de saint Biase, à moins que les visiteurs n'aient commis une légère erreur... La maison du métayer et les bâtiments annexes étaient, eux aussi, en bon état. A cette date, la maison de Villeneuve qui possédait 60 journaux de terre arable, des

cens, rentes et agriers, était affermée 610 livres par an, par le commandeur des Epeaux.

Un document de 1769 indique que la chapelle de Villeneuve mesurait 53 pieds de longueur sur 16 de largeur, soit environ 17 m sur 5 m, sans compter l'épaisseur des murs. Cette chapelle fut probablement détruite sous la Révolution ou au début du XIXe siècle.

Le cadastre établi en 1835 montre dans le village de Villeneuve la présence d'un bâtiment au lieu-dit « La Chapelle. » Cependant, la forme de l'édifice ne correspond pas au plan d'une chapelle et, de plus, il n'est pas orienté vers l'est.

Aujourd'hui s'élève à cet endroit une maison d'habitation, construite dans les années 1860, dont un des murs paraît avoir été emprunté à un bâtiment plus ancien. Plusieurs squelettes ont été trouvés à proximité, lors de travaux effectués au début de ce siècle; fait qui témoigne de l'existence, près de la chapelle, d'un cimetière. Avec la survivance du toponyme « La Chapelle », ce sont les seuls indices permettant encore de localiser l'ancienne maison des Templiers.

Sources: Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem - Anne-Marie Legras - Editions du CNRS - 1983